

RAPPORT FINANCIER 2014



Groupama
Centre-Atlantique

SOMMAIRE

Liste des membres du Conseil d'administration	page 4
Liste des membres de Direction.....	page 5
Rapport du Conseil d'administration	
Le chiffre d'affaires	page 6
Les résultats techniques	page 6
La formation du résultat.....	page 7
Rapport de gestion financière	page 8
La responsabilité sociale environnementale.....	page 13
Rapports des commissaires aux comptes	page 15
Annexes.....	page 18
Bilan 2014	
Actif	page 27
Passif.....	page 28
Compte de résultat technique	page 29
Compte de résultat non technique	page 29
Tableau des engagements	page 30
Mouvements ayant affecté les actifs	page 30
Placements.....	page 34
Immobilisations	page 35
Récapitulatif des placements	page 36
Filiales et participations.....	page 38
Créances et dettes	page 39
Divers postes actif et passif	page 40
Lien de participation	page 42
Variation des capitaux propres et montant des provisions	page 44
Ventilation des produits et charges de placements	page 45
Informations sur différentes charges.....	page 46
Informations diverses	page 47
Informations sur les sinistres.....	page 48
Résolutions	page 52
Rapport art. R336-1 du Code des assurances	page 54
La préparation et organisation des travaux du conseil d'administration.....	page 56
La description du dispositif de contrôle interne	page 57
L'évaluation des placements et de la qualité des actifs	page 63
Le contrôle des placements et la séparation des tâches	page 65
Le contrôle des risques liés aux engagements de l'entreprise	page 65
La conformité des pratiques en matière de cession en réassurance	page 66
La conformité des pratiques en matière de provisionnement	page 67
Le suivi de la gestion des sinistres et des modes de commercialisation	page 68
L'élaboration et la vérification de l'information financière et comptable	page 68

Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale	page 70
Groupama Centre-Atlantique, une entité régionale au sein d'un groupe construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)	page 72
Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	page 72
Table de concordance et note méthodologique	page 95

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Centre-Atlantique
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE

Nom	Date début mandat	Date fin de mandat	Date AG nomination
PRESIDENT			
Monsieur Michel BAYLET	15/06/2006	04/2017	15/06/2006
VICE-PRESIDENTS			
Monsieur Xavier BESSE	26/04/2007	04/2019	09/06/2006
Monsieur Jean-Robert BOUCARD	01/01/2011	09/04/2015	15/03/2011
Monsieur Dominique BOUCHERIT	13/02/2004	04/2019	10/06/2004
Monsieur Louis-Olivier de BAGLION	02/12/2004	04/2017	04/05/2010
Monsieur Walter GUINTARD	04/05/2010	04/2017	04/05/2010
Monsieur Jean-Claude JEANSOU	22/09/2006	04/2019	12/06/2007
Madame Marie-Claude NADALET	15/03/2014	09/04/2015	10/06/2008
Monsieur Jean PILLOT	08/03/2011	09/04/2015	09/06/2005
Monsieur Denis ROUMEGOUS	16/12/2009	04/2019	04/05/2010
Monsieur Lionel VEQUAUD	08/10/1993	09/04/2015	18/06/1993
ADMINISTRATEURS			
Monsieur Jean-Claude BERNARD	15/06/2006	09/04/2015	15/06/2006
Monsieur Didier DESTRAIT	13/03/2012	09/04/2015	22/03/2012
Madame Josiane DUBOURG	08/06/2001	09/04/2015	08/06/2001
Monsieur Jean-Marie GUERIN	17/06/1994	09/04/2015	17/06/1994
Monsieur Claude LAFOND	12/06/2007	09/04/2015	12/06/2007
Monsieur Gilbert LETHOUAIL	09/06/2005	04/2017	09/06/2005
Monsieur Joseph PASQUIER	11/06/1997	04/2017	11/06/1997
Monsieur Pascal RENAUD	15/09/2010	04/2017	15/03/2011
Monsieur Richard SALLES	16/09/2004	04/2017	09/06/2005
CENSEUR			
Monsieur Pascal COMBECAU	14/01/2014		
ADMINISTRATEURS SALARIES			
Monsieur Jacki BARDET	03/04/2013	04/2019	03/04/2013
Madame Nelly DELORD	03/04/2013	04/2019	03/04/2013
Monsieur Daniel DUGUET	03/04/2013	04/2019	03/04/2013
Monsieur Laurent NAREZZI	10/04/2014	04/2019	03/04/2013

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Centre-Atlantique
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE

DIRECTEUR GENERAL	
Monsieur Pierre CORDIER	
DIRECTEURS	
Monsieur David ALBAREDE	Directeur Indemnisation
Monsieur Jean-Yves CHOTARD	Directeur opérations et souscription
Monsieur Olivier DUMARTY	Directeur des ressources humaines
Monsieur Bruno FLEURY	Directeur financier et logistique
Monsieur Bruno GOICHON	Secrétaire général
Monsieur Loïc JOUANNEAU	Directeur commercial
Monsieur Gwénaél LE GUILLOU	Directeur audit, risques, contrôles et conformité
Monsieur Jean LOPEZ-MAGANA	Directeur organisation, qualité et système d'information
Monsieur Sylvain MERLUS	Directeur général adjoint Assurance
Monsieur Frédéric MICHAUD	Directeur technique et service client

Rapport du Conseil d'administration

Faits marquants

Le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires IARD et Vie 2014 est en léger recul en raison d'une baisse en Vie, en épargne retraite et prévoyance, partiellement compensée par une évolution positive de l'Assurance à la Personne. L'Assurance de Biens et Responsabilité enregistre également une évolution négative.

En IARD, le tassement est expliqué, dans un contexte économique difficile, par un développement commercial négatif sur l'ensemble des risques, compensée en partie par une amélioration des résiliations concurrence et un aliment tarifaire intégrant des revalorisations ciblées sur les risques les moins rentables.

Les primes liées aux Dommages et à la Responsabilité Civile sont en progrès par rapport à 2013, notamment en raison de l'aliment tarifaire.

Les primes liées aux risques atmosphériques sont en croissance notamment en raison de la revalorisation tarifaire sur les risques grêle.

L'évolution positive du chiffre d'affaires en assurances de personnes est portée par la santé individuelle et en dépendance principalement expliquée par l'aliment tarifaire.

Enfin, le chiffre d'affaires Vie (épargne retraite et prévoyance) a connu une baisse sensible en 2014, pour la cinquième année consécutive, en déphasage avec la croissance du marché, mais dans la même tendance que les caisses Groupama.

Les sinistres :

Le rapport sinistres à cotisations de l'exercice est en amélioration significative en raison de la forte baisse des événements atmosphériques et d'une diminution de la sinistralité des risques de masse (auto, incendie, santé...).

Les frais généraux :

Le taux de frais généraux est en amélioration en 2014 par rapport à 2013 ; la baisse des frais généraux compense une évolution négative du chiffre d'affaires des affaires directes.

Les produits financiers :

Les produits financiers sont en baisse par rapport à 2013, et traduisent un contexte de marché défavorable aux investissements dans la poche crédit. Malgré une volatilité élevée sur les marchés financiers, marquée par un **contexte géopolitique difficile**, un ralentissement des économies européennes et émergentes ; le niveau de réalisation d'**opérations financières reste positif et la réserve de plus-values latentes est en hausse**.

Les résultats techniques

À la clôture de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires IARD de Groupama Centre-Atlantique s'élève à 520,5 M€. Il se compose des éléments suivants :

- Chiffre d'affaires dommages affaires directes : 512,5 M€,
- Chiffre d'affaires dommages rétrocession Groupama : 8 M€

Pour l'exercice pur 2014, le chiffre d'affaires dommages en affaires directes représente 504,8 M€ en baisse de 0,4 % par rapport à 2013.

Le chiffre d'affaires automobile s'élève à 143,2 M€ contre 148,9 M€ en 2013 soit -3,8 %. Il représente, à la clôture de l'exercice, 28,4 % du chiffre d'affaires total.

En assurances de personnes, le chiffre d'affaires est de 157,1 M€, en progression de +0,58 % par rapport à 2013. L'assurance de personnes représente 31,1 % des primes acquises totales.

Ce risque se compose de :

- L'assurance santé individuelle et collective à hauteur de 120,6 M€ soit 23,9 % des primes acquises totales,
- La prévoyance individuelle et collective pour un montant de 29,6 M€ soit 5,9 % des primes acquises totales,
- La garantie des accidents de la vie pour 7 M€ de cotisations acquises, en progression de +12,4 % par rapport à 2013 et représentant 1,4 % des primes acquises.

Les primes relatives aux branches dommages, responsabilité civile et incendie sont égales à 151,9 M€, soit 30,1 % des primes acquises totales.

Les primes des risques atmosphériques représentent 52,5 M€, en croissance de 5,3 %, dont l'assurance Multirisque Climatique qui est valorisée à 26,1 M€, soit une progression de 10 %.

À la fin de l'exercice 2014, le portefeuille est réparti par marchés de la manière suivante :

- Marché des particuliers : 55,9 %
- Marché agricole : 23,9 %
- Marché des entreprises : 10,0 %
- Marché des artisans, commerçants et professions libérales : 4,9 %
- Marché des collectivités publiques et privées : 5,3 %

L'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, a diminué de 17,4 % en 2014 par rapport à 2013. Le chiffre d'affaires s'élève à 96,4 M€ fin 2014.

Enfin, pour l'activité bancaire, le montant des encours des dépôts est en augmentation par rapport à 2013 et s'élève à 176,7 M€. Le montant de l'encours des crédits est à 134,2 M€ fin 2014.

Le rapport sinistres à cotisations 2014 exercice pur, toutes branches confondues, s'établit à 67 % en amélioration de 13,8 points par rapport à 2013, en raison notamment d'événements atmosphériques plus importants en 2013.

- En automobile, le rapport sinistres à cotisations est en baisse de 0,7 point à 84,1 % en 2014 contre 84,8 % en 2013, malgré l'enregistrement d'une sinistralité de dossiers graves élevée, avec notamment l'enregistrement d'un dossier de 18,9 M€. Les effets des actions de surveillance menées depuis 2012 expliquent en partie cette amélioration.

- L'amélioration est principalement portée par le métier automobile de tourisme : le rapport sinistres à cotisations est de 82,6 % en amélioration de 4,3 points en 2014 par rapport à 2013 expliquée par une amélioration de la sinistralité attritionnelle.
- Le S/C TMA à 76,5 % est en dégradation de 9,1 points en raison d'une augmentation de la fréquence des sinistres de moyenne et forte intensité.
- Le S/C auto entreprise à 75,5 % est en légère amélioration de 0,3 point par rapport à 2013.

- En dommages RC, le rapport sinistres à cotisations 2014 de 50,5 % est en amélioration de 9,1 points par rapport à 2013, s'expliquant notamment par :

- En incendie, le S/C à 71,71 % est en amélioration de 5,16 %, en raison de la baisse de la charge sinistres (-2,4 M€), liée à la baisse des événements atmosphériques et des dossiers importants.
- En dommages aux biens le S/C est à 65,55 % et en amélioration de 35,72 points avec une baisse de la charge sinistres de 10,7 M€. L'année 2013 avait été plus fortement impactée par les événements atmosphériques.
- En RC, le S/C ressort à 35,73 % en légère amélioration de 0,05 % par rapport à 2013 (35,78 %).

- En risques atmosphériques et récoltes, le rapport sinistres à cotisations est de 53,5 % en 2014 contre 162,5 % en 2013 s'expliquant par :

- Un S/C à 39,72 % en tempête qui s'améliore de 134,77 points, avec une charge sinistres à 10,5 M€ qui est en baisse de 35,1 M€.
- Un S/C en récoltes (grêle + MRC) à 67,46 % impacté moins fortement qu'en 2013 (149,38 %) par des événements grêle et excès d'eau de l'été.

- En assurances de personnes, le S/C est de 71,9 % en 2014 contre 71,7 % en 2013. Pour les risques santé individuelle et collective, le rapport sinistres à cotisations est en amélioration de 0,9 point à 73,3 %. Le S/C de la GAV est en dégradation de 14,1 points (44,8 % en 2014 contre 30,7 % en 2012). Enfin le S/C en AP individuelle et collectives se dégrade de 3,9 points (67,3 % contre 63,4 % en 2013).

La formation du résultat

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2013	2014	Variation	%
Cotisations émises	524,4	520,5	-3,9	-0,7 %
Variation des cotisations non acquises	-1,5	-1,3	0,2	-13,3 %
Charges des sinistres	-403,3	-322,1	81,2	-20,1 %
Charges des autres provisions techniques	-12,5	-3,9	8,6	-68,8 %
Marge technique brute	1047,1	193,2	86,1	80,4 %
Solde de réassurance	4,5	-59,5	-64,0	-1422,2 %
Marge technique nette	111,6	133,7	22,1	19,8 %
Frais d'acquisition et d'administration	-98,8	-98,4	0,4	-0,4 %
Autres charges et produits techniques	-7,7	-7,2	0,5	-6,5 %
Résultat d'exploitation	5,1	28,1	23,0	451,0 %
Résultat financier	22,1	17,4	-4,8	-21,5 %
Résultat non technique	-3,6	-2,6	1,0	-27,8 %

(en millions d'euros)	2013	2014	Variation	%
Résultat exceptionnel	-2,8	-1,2	1,6	-57,1 %
Résultat avant IS et participation	20,8	41,7	20,9	100,2 %
Impôts sur les sociétés	-3,5	-7,7	-4,2	120,0 %
Résultat social	17,3	34,0	16,7	96,2 %

Après les opérations de réassurance avec Groupama S.A. et les caisses locales, la marge technique nette de Groupama Centre-Atlantique s'établit à 133,7 M€, soit 25,8 % des cotisations contre 21,3 % en 2013. Elle s'améliore par rapport à 2013 de 22,1 M€, grâce à la diminution de la charge des sinistres nette de réassurance tous exercices, qui avait été impactée en 2013 par des événements atmosphériques importants.

Le taux de frais généraux nets à 25,4 % est en amélioration de 0,3 point par rapport à 2013, malgré l'évolution négative du chiffre d'affaires. La baisse des frais généraux nets de 2,4 M€ explique cette amélioration.

Le ratio combiné consolidé à 93,6 % reflète notre résultat technique et le niveau de nos frais généraux. L'amélioration du ratio des frais généraux et du S/C net contribue favorablement à l'évolution de ce ratio.

Le résultat financier à 17,4 M€, ressort en baisse de 4,8 M€ par rapport l'année 2013. Dans un contexte économique qui reste fragile et avec des marchés financiers volatils et dans un environnement de taux très bas; la stratégie d'allocation d'actifs a consisté à consolider le portefeuille dans le respect des limites de risques, et à rechercher des actifs à revenus récurrents. Le niveau de réalisation d'opérations financières reste positive et la situation de plus-values latentes à 68 M€ est en progression par rapport à 2013 (+15,1 M€).

Par conséquent, le taux de rendement comptable de 2014 (hors actifs stratégiques) ressort en baisse à 4,04 % contre 4,92 % en 2013.

L'affectation des produits financiers est positive à 8,4 M€ pour l'activité d'assurance et à + 9 M€ pour les fonds propres.

En conséquence, le résultat technique de l'assurance non-Vie est positive à 36,5 M€ contre un gain de 16,4 M€ en 2013.

Après la prise en compte des produits financiers des fonds propres, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés, le résultat présenté à l'Assemblée générale est positif à 34 M€.

Rapport de gestion financière

Contexte macroéconomique en 2014

Alors que fin 2013, le scénario envisagé était une reprise progressive dans l'ensemble des zones géographiques, l'année 2014 aura été marquée par une plus grande incertitude et une plus grande volatilité, liées à la fois à l'absence de reprise réelle en zone euro, la multiplication des tensions géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient,...) et l'effondrement du prix du baril de pétrole venant amplifier des craintes déflationnistes déjà en place. Ce contexte a amené les Banques centrales à revoir leurs politiques initialement envisagées et a provoqué une accélération de la baisse des taux longs et une plus grande volatilité sur les actifs risqués, avec alternance d'aversion au risque et d'afflux massif de capitaux liés à des investisseurs en recherche de rendement.

Dans les économies les plus développées, des divergences marquées dans les cycles ont été observées entre les pays anglo-saxons d'une part, et le Japon et l'Europe d'autre part.

Malgré un premier trimestre décevant (du fait de conditions climatiques extrêmement défavorables et d'un recul massif des dépenses de santé), les États-Unis semblent définitivement sortis de la crise avec une croissance de plus en plus auto entretenue. Le retour de la croissance le lui permettant, la Réserve fédérale a poursuivi tout au long de 2014 l'infléchissement de sa politique monétaire en réduisant progressivement ses achats d'actifs pour y mettre fin en octobre et signaler la possibilité d'une remontée du taux directeur courant 2015. La fin de sa politique monétaire accommodante a cependant été beaucoup moins rapide qu'anticipé en 2013, notamment en raison d'une croissance mondiale en ralentissement (surtout en Chine et en Europe) et, en fin d'année, des anticipations d'inflation très faibles en partie tirée par l'effondrement des cours du pétrole.

Au Royaume-Uni, l'économie (tirée par le secteur immobilier) a poursuivi et amplifié sa reprise cyclique, et ce malgré les développements politiques (le référendum sur l'indépendance de l'Écosse qui a créé des turbulences à l'automne). Mais le déséquilibre des finances publiques reste un frein majeur. L'inflation n'a cessé de ralentir tout au long de l'année (passant de 1,9 % à moins de 1 %). La Banque Centrale interprète ce ralentissement de l'inflation comme le signe d'une économie encore loin de son potentiel et retarde donc la remontée de son principal taux directeur malgré le niveau très bas du chômage.

Le Japon, après un premier trimestre encourageant porté par les mesures non conventionnelles menées par la **BoJ** en 2013, a connu une performance décevante. Son économie a été handicapée par la hausse du taux de TVA au printemps pesant fortement sur la consommation des ménages tout en créant une hausse (artificielle) de l'inflation. Après une croissance toujours négative au troisième trimestre, et le net recul des prix du baril de pétrole, la Banque Centrale du Japon a mis en place un nouveau plan d'achats d'actifs de très grande ampleur (entre 10 et 20 trillions de Yens supplémentaires). Cela n'a pas empêché l'apparition d'une crise politique conduisant à la dissolution de l'Assemblée par M. Abe et la tenue d'élections anticipées, qui ont cependant reconduit les démocrates au pouvoir.

En zone euro en revanche, l'année 2014 est restée très en dessous des attentes, tant du point de vue de la croissance, qui reste très faible, que de celui de l'inflation qui a terminé l'année en territoire négatif. Ainsi, sur les trois premiers trimestres la croissance a été très faible en France (+0,4 % pour le PIB, -1,4 % pour l'investissement) et même négative en Italie (-0,4 % et -2,2 %, respectivement). En l'Allemagne, la croissance reste positive (1,6 % et 3,8 %). Elle reste cependant fortement pénalisée par la situation de la zone et n'a pas eu de capacité d'entraînement de ses partenaires.

Cette conjoncture explique l'activité particulièrement dense de la BCE durant l'année. En juin la BCE a procédé à une première baisse de taux accompagnée d'une grande opération de facilité de refinancement à long terme pour les banques (TLTRO) visant à améliorer le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire en soutenant l'activité de prêt à l'économie réelle. Au cours de l'été, l'amplification des tensions géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie a continué de peser sur l'économie de la zone en dégradant fortement la confiance (avec en sous-jacent des tensions dans les relations commerciales entre l'Europe et la Russie). Les nouvelles baisses d'anticipations d'inflation (passant sous le seuil des 2 %) ont amené la BCE en septembre à une seconde baisse de taux (taux de refinancement de 0,05 % et taux de dépôt négatif) et à mener un programme d'achats d'actifs privés (ABS et obligations sécurisées) ayant pour objectif de relancer l'octroi de crédit des banques et le financement de l'économie. En fin d'année, les marchés ont déjà anticipé la mise en œuvre d'un programme plus large d'achat d'obligations d'état à horizon premier semestre 2015.

L'année 2014 a été aussi marquée par des avancées significatives sur le plan de l'intégration du système bancaire de la zone euro avec la revue des bilans bancaires (Asset Quality Review) et la réalisation de stress tests sur les fonds propres des banques dont la publication des résultats en octobre (résultat majoritairement bon sauf pour quelques banques italiennes, portugaises, chypriotes et grecques) a donné de nouveaux gages au marché dans l'intégration de la zone euro.

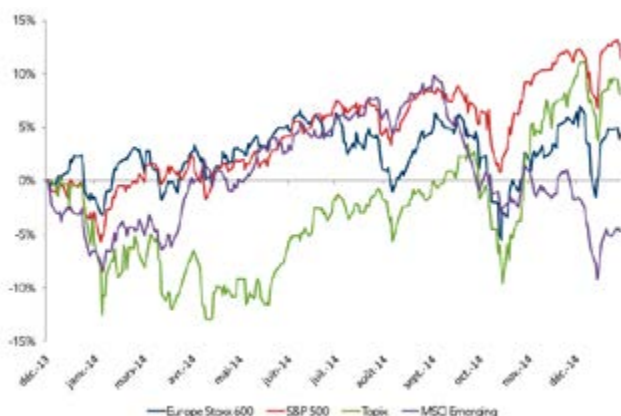
Dans ce contexte, la crise politique grecque, liée au risque d'une arrivée au pouvoir du parti d'extrême gauche, a eu un effet très temporaire et n'a pas provoqué de forte contagion telle que celle de 2011.

Dans les pays émergents, la situation et les perspectives se dégradent, souffrant progressivement au cours de l'année de deux maux différents. D'une part, d'une réduction des flux de capitaux liée à une forte baisse de leurs devises due à un regain des tensions des marchés pendant l'été alimentées par le ralentissement de l'inflation mondiale. D'autre part, de l'effondrement du cours du pétrole sur la deuxième partie de l'année. Alors que sur les trois premiers trimestres le pétrole était à un niveau bien supérieur à 100 \$, les prix ont commencé à chuter à partir du mois de septembre pour se stabiliser à 80 \$ au milieu du mois d'octobre, puis chuter à 60 \$ à la fin de l'année, situation très néfaste pour les pays exportateurs (typiquement la Russie dont l'économie devrait reculer de 4,5 % en 2015 si le cours se maintenait sur ces niveaux).

En 2014, l'économie chinoise a connu un ralentissement, avec une production industrielle proche de ses niveaux de 2008/2009. Le PIB a lui aussi ralenti, handicapé par la faiblesse de la demande intérieure et les difficultés du marché immobilier. Si la banque centrale a réagi en novembre en baissant son taux directeur, ni elle, ni les autorités publiques ne semblent vouloir éviter un ralentissement progressif de l'économie associé d'une part à un rééquilibrage entre zones urbaines et rurales et d'autre part à un assainissement du marché monétaire et interbancaire (réduction du shadow banking).

Marchés financiers en 2014

Évolution des marchés actions



Les marchés financiers restent marqués par une très forte abondance des liquidités qui ont eu pour effet une poursuite du tassement des rendements obligataires sur des niveaux record et une forte volatilité des actifs risqués. Les perspectives de ralentissement de l'inflation et de la croissance mondiale ont en revanche été nettement moins favorables aux actifs les plus risqués.

Comme en 2013, seules les actions émergentes terminent l'année avec une performance négative ; les indices boursiers actions des trois principales zones développées ont fini l'année avec des performances positives, mais plus réduites que l'année précédente :

Le marché américain (S&P 500) a été le marché le plus performant avec une hausse de 11,4 % (après près de 30 % en 2013), du fait de l'accélération de la croissance malgré un début d'année handicapé par des conditions météorologiques difficiles.

En dépit d'une conjoncture peu porteuse, des fortes divergences nationales, les mesures et promesses de la BCE ont permis aux actions européennes de terminer l'année en territoire positif (+4,4 % sur l'indice DJ Europe Stoxx 600).

Après leur performance tout à fait exceptionnelle de 2013, le marché actions japonais a connu une mauvaise performance

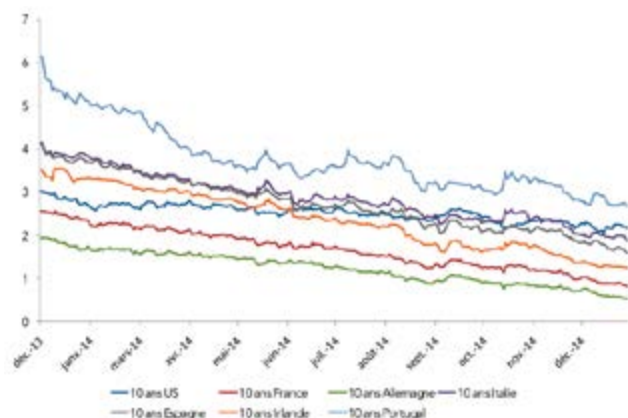
sur la première partie de l'année marquée par la déception des marchés sur les chiffres macroéconomiques, avant de rebondir en octobre, intégralement tiré par l'extension de la politique d'achat d'actifs de la Banque Centrale Japonaise et de finir l'année en territoire positif (+8,1 % sur le Topix).

En revanche, les actions émergentes se sont inscrites en baisse de 4,6 % (MSCI Emerging) alors qu'à la fin du troisième trimestre elles étaient encore en petite hausse. Cela s'explique à la fois :

Globalement sur l'année par les déceptions sur la croissance de la zone et par le ralentissement des flux de capitaux lié au resserrement des conditions monétaires aux États-Unis.

Et au cours du dernier trimestre par l'effondrement du cours du pétrole très pénalisant pour les pays exportateurs de pétrole.

Évolution des marchés de taux



La baisse de taux s'est poursuivie en 2014 dans l'ensemble des zones :

Aux États-Unis, un arrêt beaucoup plus progressif des mesures non conventionnelles de la Réserve fédérale, couplé à une inflation mondiale en ralentissement a provoqué une baisse des taux longs américains après les fortes hausses connues en 2013.

En zone euro, toutes les dettes souveraines ont profité, dans un contexte de baisse de l'inflation, de la baisse des taux de la BCE et de ses différentes mesures d'injection de liquidités.

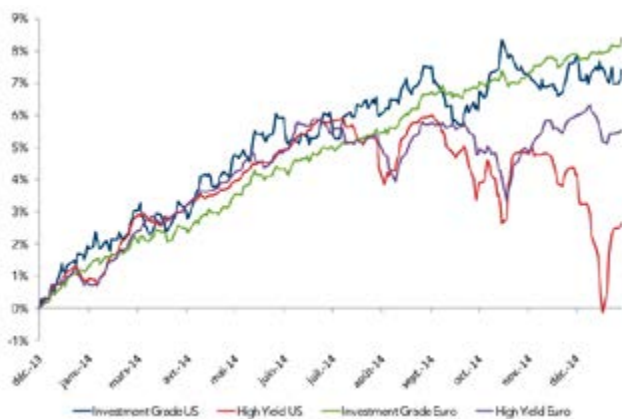
Les taux 10 ans allemands et français ont respectivement reculé de 173 et 139 bp (pour s'établir sur des plus bas historiques en fin d'année à 0,54 % et 0.83 %)

tandis que l'ensemble des taux 10 ans des pays périphériques a baissé de plus de 220bp (jusqu'à 344bp en Irlande), tombant sous le niveau des taux américain (sauf pour le Portugal).



Après un début d'année plutôt bonne, la dette émergente libellée en devises a fortement reflué pour les mêmes raisons que les actions émergentes : effondrement des devises et chute marquée du prix du baril. Au total la dette émergente en devises locales a perdu 5,7 %. En revanche, la dette émergente en dollars a cru de 5,5 %, immunisée par définition contre l'effet change.

Évolution du marché du crédit



L'année 2014 aura également été bonne pour le crédit « investment grade » en particulier, qui a bénéficié d'un environnement de taux bas et une forte compression des spreads périphériques : +7,4 % sur le crédit >BBB américain et +8,4 % sur le crédit >BBB euro. Le crédit « high yield » a connu une année plus volatile en raison d'un regain de volatilité pendant l'été (s'expliquant par la montée des tensions géopolitiques et le défaut technique de l'Argentine). On note un très fort recul du crédit « high yield » américain en fin d'année fortement pénalisé par le recul des entreprises énergétiques.

La gestion financière

Les investissements :

Dans un contexte économique toujours tendu, marqué par des marchés toujours volatils, la stratégie d'allocation d'actifs 2014 a consisté à poursuivre la sécurisation du portefeuille en réduisant les plus fortes expositions et à rechercher des solutions d'investissement générant du rendement récurrent et de la diversification.

Les périodes de hausse des marchés ont été mises à profit afin de réduire la poche action et de réaliser des plus-values. Cette diminution s'est faite essentiellement par une réduction des plus importantes contreparties (VINCI, BNP, LNA), et par l'extériorisation de plus-values sur des OPCVM. Par ailleurs, quelques acquisitions d'OPCVM actions ou d'actions en direct ont été réalisées au cours de l'année afin d'augmenter les revenus récurrents et à des fins de diversification.

Au niveau de la poche obligataire, l'année a été marquée par la poursuite de la baisse des taux et s'est traduite par une augmentation des investissements en OPCVM obligataires de maturité courte, et de la poche de trésorerie. Les tombées d'échéance sur le portefeuille d'obligation en direct ont été réinvesties sur du crédit « investment grade » et sur des obligations structurées à capital garanti. Dans ce contexte, le choix d'investissement a été réalisé dans une optique de diversification, de réduction du risque et d'apport de rendement récurrent.

Dans un marché plus favorable au retour des actifs les plus risqués, l'allègement des dettes subordonnées a pu se poursuivre dans de bonnes conditions (RBS, BPCE).

Dans ce contexte de taux d'intérêt toujours bas, ne facilitant pas les investissements sur la poche obligataires, des opérations d'optimisation de la trésorerie ont été réalisées par la souscription de livret bancaire ou de DAT plus rémunérateur que des OPCVM de trésorerie ou que les taux d'intérêt au jour le jour (EONIA), lesquels sont restés à un niveau historiquement bas sur l'exercice.

Au global, le taux de rendement comptable à 4,04 % est en baisse, mais reste encore à un niveau favorable.

Avec une volatilité élevée sur les marchés financiers, marquée par un contexte géopolitique difficile, et un ralentissement des économies européennes et émergentes, le CAC termine finalement l'année à 4 273 points en baisse de -0,54 % (vs 4296 pts en 2013).

Néanmoins, le stock des plus et moins-values latentes est positif à 68 M€ en progression de +15,1 M€ par rapport à 2013 (52,9 M€), profitant notamment de la baisse des taux.

Le résultat financier

Composé des produits courants, des plus ou moins-values de cessions et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation, le résultat financier constitue une ressource importante pour l'équilibre financier de la société.

Les produits nets des placements sont positifs à + 17,4 M€ en 2014 contre +22,1 M€ en 2013, en baisse de 4,8 M€. Malgré une hausse des réalisations des plus-values nettes extériorisées, la diminution du résultat financier s'explique par l'environnement de taux à la baisse. Par ailleurs, l'année 2013 avait été marquée des reprises de provisions plus élevées liées à des opérations de « dérisking » du portefeuille.

Dépréciation des titres stratégiques Groupama Holding

Les résultats 2011 et 2012 de la caisse régionale avaient été très significativement impactés par la dépréciation des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 pour un total de 201,2 M€.

Pour le 31/12/2014, la hausse de valorisation en valeur d'utilité recouvrable des titres Groupama Holding et Groupama

Holding 2 est de 4 % par rapport à celle retenue dans les comptes au 31 décembre 2013. En application de la recommandation Groupe, aucune reprise de provision n'a été enregistrée dans les comptes.

La solidité financière :

Les plus-values latentes totales atteignent 68 millions contre 52,9 millions d'euros en 2013. Cette évolution est principalement due à la hausse des plus-values latentes sur la poche obligataire (+7.9 M€) en raison de la baisse des taux, et à la hausse de la valorisation de Groupama SA en augmentation de 7,7 M€.

Ainsi, fin 2014, la marge de solvabilité ressort à 7,49. Elle correspond au taux de couverture calculé comme le rapport entre la marge disponible et la marge minimale réglementaire. En 2013 elle s'élevait à 6,85.

Perspectives 2015

Après une année 2014 tirée essentiellement par l'économie américaine, la croissance mondiale devrait bénéficier de la forte baisse du prix du pétrole, dont l'impact reste encore sous-estimé.

La vigueur des États-Unis va amener la Réserve fédérale à remonter ses taux dès la mi-2015. A contrario, la BCE va rejoindre la Banque du Japon en mettant en œuvre un nouveau plan de QE. Par conséquent, l'écart croissant entre les politiques monétaires devrait amener l'euro à poursuivre sa baisse et donc aider l'économie de la zone euro. En revanche, cette zone sera marquée par le retour du risque politique.

Pour la majorité des pays émergents, la baisse du prix du pétrole est une bonne nouvelle, mais certains, comme la Russie, en sont très fragilisés.

Si l'année 2015 risque d'être caractérisée par un regain de volatilité, l'amélioration de l'économie devrait tout de même se refléter dans des bonnes performances pour les marchés actions. Les effets devises auront un impact sur les publications de résultats et donc sur la croissance des bénéficiaires. Ils devraient bénéficier aux actions de la zone euro.

La remontée des taux de la Réserve fédérale devrait amener les taux longs à remonter aux États-Unis, ce qui devrait avoir un impact sur le reste du monde. Si la BCE met en œuvre un QE, l'expérience historique montre que cela n'implique pas automatiquement une poursuite de la baisse des rendements obligataires.

Dans ce contexte plus favorable aux actifs risqués, la politique d'investissement au sein de Groupama Centre-Atlantique se fera en optimisant la prise en compte des contraintes de limitation des risques définies par le groupe, afin de rechercher à la fois du rendement et de la diversification, mais également de la sécurité en recourant à des protections.

La recherche de titres performants permettant d'atteindre un niveau correct de rémunération des fonds propres, tout en garantissant une bonne maîtrise du risque, sera poursuivie ; la récurrence et la distribution du revenu et la recherche de thématiques porteuses seront des critères de prédilection.

Comme en 2013, la situation actuelle des marchés obligataires nous invite à être prudents dans un contexte de risque de remontée progressive des taux. Le scénario d'investissement devra prendre en compte ce risque et les conséquences en matière de rendements récurrents. Dans ce contexte d'équilibre du couple rendement/risque, la stratégie d'investissement reposera :

sur la poursuite de l'enrichissement du mandat GAM, en recherchant des solutions de diversification sur les émetteurs privés de bonnes notations, avec un poids de la dette souveraine qui sera en baisse dans l'attente de meilleures conditions de rémunération.

sur une stabilité de la poche actions (relative et non absolue de l'enveloppe), dans le respect des limites de risques définies par le groupe.

Sur une gestion dynamique de la poche trésorerie, avec une poche DAT importante.

Une attention particulière devra être portée :

À l'augmentation des produits récurrents,

À la stabilité de l'exposition action,

À la reconstitution du latent,

À la liquidité et à la diversification du portefeuille,

À l'adéquation des maturités avec les durations de passif tels qu'ils sont identifiés dans le rapport actuariel.

Enfin, 2015 sera la dernière année de préparation au chantier de Solvabilité 2. Le choix des investissements sera également guidé par la prise en compte du coût en capital des produits.

La responsabilité sociale environnementale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Centre-Atlantique tient à votre disposition, dans un rapport spécifique présenté en annexe, les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

Informations sociales :

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Partie 2.4 du rapport RSE
Les embauches et les licenciements	Partie 2.4 du rapport RSE
Les rémunérations et leur évolution	Partie 2.4 du rapport RSE
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	Partie 2.4 du rapport RSE
Absentéisme	Partie 2.4 du rapport RSE
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Partie 2.4 du rapport RSE
Le bilan des accords collectifs	Partie 2.4 du rapport RSE
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Partie 2.4 du rapport RSE
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Partie 2.4 du rapport RSE
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Partie 2.4 du rapport RSE
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Partie 2.4 du rapport RSE
Le nombre total d'heures de formation	Partie 2.4 du rapport RSE
Diversité et égalité des chances/égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	Partie 2.4 du rapport RSE
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partie 2.4 du rapport RSE
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Partie 2.4 du rapport RSE
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Partie 2.4 du rapport RSE
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Partie 2.4 du rapport RSE
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Partie 2.4 du rapport RSE
À l'abolition effective du travail des enfants	Partie 2.4 du rapport RSE

Informations environnementales :

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Partie 2.5 du rapport RSE
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Partie 2.5 du rapport RSE
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Partie 2.5 du rapport RSE

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Partie 2.5 du rapport RSE
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Partie 2.5 du rapport RSE
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Partie 2.5 du rapport RSE
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Partie 2.5 du rapport RSE
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Partie 2.5 du rapport RSE
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Partie 2.5 du rapport RSE
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Partie 2.5 du rapport RSE
L'utilisation des sols	Partie 2.5 du rapport RSE
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	Partie 2.5 du rapport RSE
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Partie 2.5 du rapport RSE
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Partie 2.5 du rapport RSE

Informations sociétales :

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Partie 2.3 du rapport RSE
Sur les populations riveraines ou locales	Partie 2.3 du rapport RSE
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Parties 2.3 et 2.6 du rapport RSE
Les actions de partenariat ou de mécénat	Parties 2.2 et 2.3 du rapport RSE
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Partie 2.6 du rapport RSE
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Partie 2.6 du rapport RSE
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	Parties 2.4 et 2.7 du rapport RSE
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Partie 2.1 du rapport RSE
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Parties 2.4 et 2.7 du rapport RSE

Rapports des commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

A.D.Y.

63, rue de la Coudraie
79000 Niort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE — 2, AVENUE DE LIMOGES — 79044 NIORT CEDEX 09**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre caisse, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont mentionnées au chapitre « Opérations Techniques » de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la caisse, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités mentionnées au chapitre « Placements — 2. Provisions » de l'annexe.

Nous avons examiné l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R.332-20 du code des assurances au regard de l'intention de détention de ces titres par votre caisse et nous avons revu, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.

Nous avons examiné les informations relatives aux critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des titres de participations et les provisions qui en résultent.

Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par votre caisse sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R.332-19 du code des assurances et notamment à la dette souveraine, sa valorisation et son traitement comptable.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans les annexes relatives aux placements financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Niort, le 17 mars 2015

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit A.D.Y.
Frédéric Trouillard-Mignen Michel Apercé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse à des conditions préférentielles par ses administrateurs et dirigeants salariés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Sociétaires de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE — 2, AVENUE DE LIMOGES — 79044 NIORT CEDEX 09

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R.322-57 IV 2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le Président de votre Conseil d'Administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à prendre connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits :

Pour leurs contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse, les administrateurs salariés et de Directeur Général salarié, bénéficient, en tant que salariés, des mêmes conditions préférentielles que celles accordées aux autres salariés de la Caisse.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Niort, le 17 mars 2015

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit A.D.Y.
Frédéric Trouillard-Mignen Michel Apercé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Sociétaires de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE — 2, AVENUE DE LIMOGES — 79044 NIORT CEDEX 09

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les

modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec Groupama SA

La convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec Groupama SA a été amendée en 2014.

Cette convention a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité mis en place entre Groupama SA et l'ensemble des Caisses Régionales.

Elle porte sur :

- l'audit des caisses régionales,
- le fonds de solidarité des caisses régionales,
- la procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des directeurs généraux de caisses régionales.

Elle a été modifiée pour intégrer :

- les missions dont Groupama SA est chargée en qualité d'organe central par la réglementation ;
- les modalités d'émission des instructions pouvant être prises en compte par Groupama SA ;
- les nouveaux cas de réalisation d'audits par Groupama SA dans les Caisses régionales ;
- les nouvelles conséquences d'un désaccord sur les mesures de redressement et les recommandations préconisées par l'audit ;
- une actualisation du processus de sélection des candidats aux fonctions de directeur général de caisse régionale ;
- une simplification des modalités de résiliation des conventions.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2014.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Contrat Incapacité Invalidité des membres du bureau

La Caisse Régionale avait souscrit en 2005 pour le compte des membres du bureau un contrat d'assurance auprès d'AVIVA couvrant l'incapacité et l'invalidité.

Le contrat a été renouvelé tacitement en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. La garantie s'exerce 24 h sur 24, lors de toutes activités entrant dans le cadre de leur mandat.

La prime annuelle s'élève à 1 791 €.

3. Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama SA

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama SA.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2014.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Niort, le 17 mars 2014

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Trouillard-Mignen

A.D.Y.
Michel Apercé

Annexes

SOMMAIRE

Informations générales	19
1) Juridique	
2) Compétence géographique	
3) Consolidation	
4) Intégration fiscale	
Faits marquants de l'exercice	19
Événement postérieur à la clôture de l'exercice	20
Règles d'évaluation et de présentation	20
Changement de méthode	20
Opérations techniques	20
1) Cotisations	
2) Provision pour cotisations émises non acquises	
3) Frais d'acquisition reportés	
4) Sinistres	
5) Provision pour égalisation	
6) Opérations de réassurance acceptées	
7) Réassurance des caisses locales	
8) Opérations d'assurance cédées	
Placements	21
1) Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice	
1.1 Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières	
1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe	
1.3 Actions et autres titres à revenus variables	
1.4 Prêts	
2) Provisions	
2.1 Provisions pour dépréciation à caractère durable	
Placements immobiliers	
Titres cotés (hors participation)	
Titres de participation	
Valorisation des titres stratégiques groupama holding	
2.2 Provision pour risque d'exigibilité	
2.3 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts	
3) Produits et charges des placements	
Autres opérations	25
1) Créances	
2) Immobilisations incorporelles et corporelles	
3) Provisions pour risques et charges	
4) Comptes de régularisation	
5) Engagements en matière de retraite et autres coûts sociaux	
6) Frais de gestion et commissions	
7) Autres produits et charges non techniques	
8) Résultat exceptionnel	
9) Informations diverses	
9.1 Honoraires de commissaires aux comptes	
9.2 Droit individuel à la formation	
9.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	

Informations générales

1) Juridique

Groupama Centre-Atlantique (ci-après GCA) est agréée directement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) pour l'ensemble des risques réassurés.

2) Compétence géographique

L'activité porte essentiellement sur la réassurance des contrats souscrits par les sociétaires auprès des caisses locales réparties sur onze départements sous l'enseigne de Groupama :

- Charente,
- Charente-Maritime,
- Dordogne,
- Gironde,
- Indre,
- Landes,
- Lot-et-Garonne,
- Deux-Sèvres,
- Vendée,
- Vienne,
- Haute-Vienne.

3) Consolidation

Les comptes de Groupama Centre-Atlantique sont consolidés par intégration globale dans les comptes combinés du groupe constitué par Groupama S.A. (ci-après GSA), dont le siège est situé au 8-10 rue d'Astorg (Paris 8e).

4) Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, GCA a opté pour l'intégration fiscale sur la base des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le comité exécutif groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GSA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L.345-2 du Code des assurances, sera tête de groupe fiscal.

Faits marquants de l'exercice

La marge technique nette à 133,7 M€ est en hausse de 22,1 M€ par rapport au 31/12/2013.

La charge sinistres de l'exercice est en baisse (-71,3 M€) et le S/C à 67,02 % ressort en amélioration de 13,83 points, en raison notamment des événements atmosphériques de l'été plus élevés en 2013. L'exercice a été marqué par l'enregistrement d'un dossier automobile de 18,9 M€ et par des événements atmosphériques de 12,5 M€.

Les bonis sur exercices antérieurs restent élevés à 47,6 M€ en hausse de 6 M€ par rapport à 2013, et contribuent à l'évolution favorable de la marge technique.

Par ailleurs, une provision d'égalisation des résultats a été dotée pour un montant de 1,4 M€.

Au niveau des frais généraux, un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été enregistré pour 2,3 M€, en diminution des charges de personnel.

D'un point de vue financier, la période a été marquée par les événements suivants :

- Une volatilité élevée sur les marchés financiers, marquée par un contexte géopolitique difficile, et un ralentissement des économies européennes et émergentes. Le CAC termine finalement l'année en baisse de 0,54 % à 4 273 points (vs 4 296 points en 2013).
- Un contexte de taux en baisse ne favorisant pas les réinvestissements (23,4 M€ de tombées d'échéance en 2014), avec un OAT 10 ans terminant à un niveau plus bas historique à 0,82 % au 31/12/14.
- Le stock des plus et moins-values latentes est positif à 68 M€ en progression de 15,1 M€ par rapport à 2013 (52,9 M€).
- La cession des titres Le Noble Age (5,7 M€) a généré un impact positif sur le résultat de 852 K€.
- Aucune variation de PDD dans les comptes sociaux sur les titres GH (total de 201,2 M€).

Au niveau de l'impôt sur les sociétés une charge de 7,7 M€ a été enregistrée et ce malgré le stock important des déficits dont l'utilisation est plafonnée à 50 % du résultat fiscal.

Par ailleurs, il s'agit du premier arrêté réalisé selon les nouvelles dispositions contractuelles du Règlement Général de

Réassurance applicables à compter du 1er janvier 2014, les dispositions relatives aux exercices antérieurs demeurant applicables à la réassurance de ces exercices.

Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Les 11 caisses locales des Landes ont demandé, après accord de leur Conseil d'administration, au Président du Conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique, de se retirer, à titre exceptionnel et par dérogation à l'article 10 des statuts de Groupama Centre-Atlantique, du Traité de réassurance conclu avec Groupama Centre-Atlantique, pour adhérer à Groupama d'Oc et se réassurer auprès de cette caisse régionale, à compter du 1er janvier 2015.

Les conséquences comptables et financières seront enregistrées par Groupama Centre Atlantique sur l'exercice 2015.

Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de GCA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

Opérations techniques

1) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2) Provision pour cotisations émises non acquises

La provision pour cotisations émises non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises relative à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elles sont constituées, conformément aux articles R.331-6-2 et A.331-16 du Code des assurances, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours écoulés entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

3) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Afin de présenter un compte de résultat technique uniquement composé des produits et charges liés aux opérations d'assurance, les frais liés à l'activité bancaire sont calculés et transférés des frais d'acquisition vers les autres charges non techniques.

4) Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser et du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion constitué conformément à l'article R.331-16 du Code des assurances.

Une provision pour tardifs est calculée et comprend l'estimation du mois de décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes (« fast close ») et de la provision pour tardifs traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois derniers exercices.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R.331-5 du Code des assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de GCA, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à la charge de l'entreprise. En assurances de personnes, les modalités de détermination

des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-Vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH/TF 2000-2002.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, il est constitué une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des assurances.

En risques dépendance, les provisions pour risques croissants sont calculées par assuré en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription. D'un point de vue méthodologique, elles sont calculées sur une base prospective par la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

5) Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.331-6-6 du Code des assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des assurances définit les modalités de calcul, mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été décidé dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, de doter une provision sur les risques dus à des éléments naturels suivants :

- Catastrophes naturelles pour 1 395 K€

6) Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GSA. Un pool permanent de récession est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et GSA la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et qui ne nécessitent pas de concours important de la réassurance externe.

7) Réassurance des caisses locales

Groupama Centre-Atlantique réassure les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, auxquelles GCA se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. À ce titre, les cotisations et les sinistres des caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la caisse régionale. Mais la part conservée par les caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

8) Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la caisse régionale GCA à GSA. Les titres du réassureur, cessionnaire ou récessionnaire, remis en nantissement, sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

L'avis 2009-12 du 1er octobre 2009 du Conseil National de la Comptabilité, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1er janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question.

Les traités de réassurance conclus par Groupama Centre-Atlantique ne peuvent être qualifiés de traités de réassurance finite ou financière. Ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas impactés par ce changement de méthode.

Placements

1) Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou coût de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont comptabilisés directement en charge, conformément à la réglementation en vigueur.

Les immeubles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation économique, estimée à compter de leur date d'acquisition.

Conformément à la réglementation, les coûts des immeubles sont découpés par composants. GCA utilise la grille de la Fédération française des sociétés d'assurance, conformément aux instructions du groupe.

Les travaux destinés à prolonger la durée de vie de l'immeuble sont affectés en immobilisation. Les travaux d'entretien ou

de réparation sont affectés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée conformément au Code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

COMPOSANTS	Habitation et bureaux avant 1945		Habitation et bureaux après 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Gros œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	120 ans	65 %	80 ans	65 %	30 ans	70 %	50 ans	50 %	70 ans	40 %
Clos et couvert Toiture-terrace, façades, couverture, menuiseries extérieures	35 ans	10 %	30 ans	10 %	30 ans	15 %	30 ans	10 %	30 ans	20 %
Installations techniques Ascenseurs, chauffage/climatisation, réseaux (électricité, plomberie et autres)	25 ans	15 %	25 ans	15 %	20 ans	10 %	20 ans	25 %	25 ans	25 %
Agencements, équipements secondaires Aménagements int.	15 ans	10 %	15 ans	10 %	10 ans	5 %	15 ans	15 %	15 ans	15 %
TOTAUX		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %
PGR Entretien	5 ans		5 ans		5 ans		5 ans		5 ans	
Tx moyen d'amortiss.	2,09 %		2,41 %		3,83 %		3,58 %		3,24 %	

1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour le prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon un amortissement linéaire sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Titres de dette souveraine des pays PIIGS :

Les investissements en obligations émises par les États considérés comme "non core", (hors Grèce), c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

En K€	31/12/2014			31/12/2013		
	Prix de revient actualisé	Valeur boursière (pied de coupon)	Plus ou moins value latente	Prix de revient actualisé	Valeur boursière (pied de coupon)	Plus ou moins value latente
Espagne 4,25 % 1016	2527	2674	147	2542	2651	109
Total Espagne	2527	2674	147	2542	2651	109
Italie 4,5 % 13-010523	4957	6072	1115	4952	5194	242
Total Italie	4957	6072	1115	4952	5194	242
TOTAL	7484	8746	1262	7495	7845	350

Obligations convertibles en actions :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement n° 2014-04 du 5 juin 2014, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 332-19 du Code des assurances, l'article R931-10-40 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 332-20 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-53 du Code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Groupama Centre-Atlantique n'est pas concernée par cette nature d'actif en direct.

1.3 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ;

- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 Prêts

Les prêts sont évalués au coût historique net des remboursements.

2) Provisions

2.1 Provisions pour dépréciation à caractère durable

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles du CNC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Titres cotés (hors participation) :

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article R.332-19 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R332-20, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application de l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité du 18 décembre 2002, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent, pour un placement non immobilier coté, lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (compte tenu de la volatilité constatée fin 2012, le seuil de déclenchement de provision a été fixé à 20 %) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ; Dans ce contexte un titre est provisionné pour un total de 1 083 K€ (vs 2 titres en 2013 pour 3 835 K€).
- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Les méthodes principales d'estimation retenues sont fondées par exemple sur :

- L'évaluation du patrimoine,
- Les multiples boursiers de sociétés comparables,
- Les transactions comparables,
- Le cours de bourse, pour les titres cotés.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

"En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding."

Valorisation des titres stratégiques Groupama Holding

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95 % de Groupama SA repose sur une valorisation de Groupama SA, comme une société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises Vie et non-Vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement). Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde

sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

	Nombre de titres	31/12/2013			31/12/2014		
		Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	2 007 777	230 468	56 012	174 456	230 468	56 012	174 456
Groupama Holding 2	18 929 490	302 872	145 189	157 683	302 872	145 189	157 683
TOTAL		533 340	201 201	332 138	533 340	201 201	332 138

- Pour les activités non-Vie : cette méthode consiste à additionner l'actif net comptable, les plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, avec la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre, et avec celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser ;
- Pour les activités Vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre 2014 ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins — values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires ;
- Pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires ;
- Sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

La baisse de valorisation en valeur d'utilité recouvrable des titres Groupama Holding et Groupama Holding 2 est de 33 % par rapport à la valorisation retenue dans les comptes au 31 décembre 2011, qui était elle-même en baisse de 25 % par rapport au 31 décembre 2010. Pour le 31/12/2014, la hausse de valorisation en valeur d'utilité recouvrable des titres Groupama Holding et Groupama Holding 2 est de +4 % par rapport à celle retenue dans les comptes au 31 décembre 2012. En application de la recommandation Groupe, aucune reprise de provision n'a été enregistrée dans les comptes (comme en 2013).

- Dans la mesure où, à fin 2011, ces titres étaient en moins-value latente (soit une valeur d'utilité recouvrable qui est inférieure à leur prix de revient comptable), le résultat net de la caisse régionale avait été impacté en 2011 par la baisse de valeur du titre durant l'exercice 2011 (provision de 30,8 M€).
- Sur l'exercice 2012, une provision pour dépréciation complémentaire a été constatée à hauteur de 170,4 M€, sur la base d'une valeur d'utilité de 332,1 M€, la valeur de réalisation des titres s'établissant à 322,4 M€.

La baisse de valeur en 2011 trouve son origine principalement dans les circonstances de marché exceptionnelles connues lors de cet exercice (crise grecque, baisse des marchés actions).

La baisse additionnelle en 2012 reflète la restructuration de Groupama SA décidée et achevée en 2012 pour renforcer la situation financière du groupe. Cette décision a conduit à réviser certaines hypothèses qui avaient prévalu lors de l'arrêté des comptes 2011. Ainsi, deux facteurs expliquent dans des proportions quasiment équivalentes la baisse de valeur en 2012 : les opérations de cession d'actifs et de filiales ou branches d'activité et les conséquences de l'évolution de l'environnement économique.

La hausse de la valorisation des titres constatée en 2014 trouve son origine principalement par la hausse des marchés financiers.

2. 2 Provision pour risque d'exigibilité

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité des placements insuffisante, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

En 2014, le total des valeurs de réalisation des placements visés à l'article R. 332-20 du Code des assurances étant supérieure à la totalité des valeurs nettes comptables des placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée.

2. 3 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêt

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 12 septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications du Code des assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé Écart des changements de méthodes.

Le montant de ce poste au 31 décembre 2014 s'élève à 1 136 K€. Il correspond principalement à des provisions à caractère durable constituées avant 1995.

3) Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste Réserve de capitalisation. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non-vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

La dotation à la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement uniquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. Ceci permet de lisser les résultats correspondants aux plus ou moins-values réalisés sur des obligations cédées avant leur terme, en cas de mouvements de taux.

Autres opérations

1) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

2) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels et des droits au bail. Les immobilisations corporelles sont composées des matériels de transport, de bureau, d'informatique, du mobilier, ainsi que des agencements d'aménagements divers. La méthode d'amortissement linéaire est retenue avec les durées d'amortissement suivantes :

MATÉRIELS	DURÉE AMORTISSEMENT
LOGICIEL & PROGRAMME INFO.	3 ans
AGENCEMENTS-AMÉNAG.-INSTALLAT.	10 ans
VÉHICULES DE TOURISME	5 ans
VÉHICULES UTILITAIRES	5 ans
MATÉRIEL DE BUREAU	5 ans
MATÉRIEL INFORMATIQUE	4 ans
MOBILIER DE BUREAU	10 ans
AUTRES MATÉRIELS	5 ans

3) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

4) Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont principalement composés des comptes d'inventaires destinés à enregistrer les opérations de cut-off (rattachement des charges et produits à l'exercice d'appartenance).

5) Engagements en matière de retraite et autres coûts sociaux

Une provision pour médailles du travail et une pour congés anniversaires sont comptabilisées. Leur montant total au 31 décembre 2014 s'élève à 5 278 K€.

Ces montants sont obtenus par calcul actuariel des seuls engagements du passé (PBO).

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités postérieures à l'emploi font l'objet de contrats d'assurance. Au 31/12/2014, une provision de 5 149 K€ a été constituée et a été évaluée sur la base de la différence entre le montant total de l'engagement de la caisse et le montant du fonds constitué auprès de Groupama Vie.

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R.01.

6) Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de

répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de GCA.

7) Autres produits et charges non techniques

“Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2010 consécutif à la modification du régime fiscal de la réserve de capitalisation introduit par la loi de finances 2011, la dotation et la reprise à la réserve de capitalisation mentionnées donnent lieu respectivement à une reprise et une dotation non technique sur la réserve de capitalisation correspondant au produit et à la charge théorique d'impôt de ces premières. À ce titre, un montant de 64 K€ a été enregistré en autres produits non techniques, et un montant de 1 K€ en autres charges non techniques.

8) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de 1 187 K€ et se décompose de la façon suivante :

- Des produits exceptionnels divers : + 168 K€
- Une reprise de provision pour divers contentieux : + 19 K€
- Une reprise de provision de commissions mandataires : + 12 K€
- Une dotation de provision pour indemnités de fin de carrière -1284 K€
- Des charges exceptionnelles diverses : - 102 K€

9) Informations diverses

9.1 Honoraires de commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 148 200 € TTC.

9.2 Droit individuel à la formation

Le nombre d'heures acquises au 31 décembre 2014 pour les contrats à durée indéterminée s'établit à 146 036,54 heures après déduction des heures utilisées en 2014 à hauteur de 894 heures.

9.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Groupama Centre-Atlantique bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6 %. Au titre de l'exercice 2014, une provision de 2 252 K€ au titre du CICE a été comptabilisée. Au titre de l'exercice 2013, une provision de 1 597 K€ avait été passée en 2013 et a été réglée en 2014.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- de formation des collaborateurs ;
- d'actions liées au développement durable.

NB : Tous les tableaux en annexe sont exprimés en K€.

Bilan 2014

I - ACTIF (en K€)	2014	2013
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	6 623	6 679
3 Placements :	789 835	783 971
Terrains et constructions	49 022	51 656
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	333 669	338 425
Autres placements	407 144	393 890
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	374 330	414 191
Provisions pour primes non acquises	12 286	12 625
Provisions d'assurance vie (non-vie)		
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	261 991	303 538
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
Provisions d'égalisation (non-vie)		
Autres provisions techniques (Non-Vie)	100 053	98 028
Provisions techniques des contrats en unités de compte (non-vie)		
6 Créances :	57 359	62 557
Créances nées d'opérations d'assurance directe :	7 849	7 938
6 aa Cotisation acquises non émises	2 886	2 420
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 963	5 518
Créances nées d'opérations de réassurance	2 545	401
Autres créances :	46 965	54 218
6ca Personnel	557	280
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	68	2
6cc Débiteurs divers	46 339	53 936
Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	24 506	17 417
Actifs corporels d'exploitation	5 717	5 726
Comptes courants et caisse	18 789	11 691
Actions propres		
8 Comptes de régularisation actif :	10 794	11 042
Intérêts et loyers acquis non échus	3 756	4 131
Frais d'acquisition reportés	6 843	6 560
Autres comptes de régularisations	195	351
9 Différence de conversion		
Total de l'actif	1 263 447	1 295 858

Bilan 2014

II - PASSIF (en K€)	2014	2013
1 Capitaux propres	410 454	376 332
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	1 000	1 000
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	150 897	148 203
Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	1 136	1 136
Subvention d'investissement		
Ecart de dévolution	208 721	208 721
Report à nouveau	14 682	
Résultat de l'exercice	34 018	17 273
2 Passif subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	738 582	791 987
Provisions pour cotisations non acquises	38 236	36 927
Provisions d'assurance vie		
Provisions pour sinistre (Non-Vie)	531 404	590 014
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
Provisions pour égalisation	4 450	1 777
Autres provisions techniques (Non-Vie)	164 492	163 269
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	16 098	15 015
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	94 913	109 863
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 712	12 409
Dettes nées d'opérations de réassurance	42 941	57 373
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit	6 044	2 125
Autres dettes :	38 216	37 956
Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4	7
Personnel	12 304	10 890
Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	14 270	13 997
Créanciers divers	11 637	13 061
8 Comptes de régularisation passif	3 401	2 661
9 Différence de conversion Actifs corporels d'exploitation		
Total du Passif	1 263 447	1 295 858

Compte de résultat technique au 31 décembre 2014 en K€

	Opérations brutes	Cessions et Rétrocessions (1)	2014	2013
1. Cotisations acquises	519 166	199 229	319 938	310 133
Cotisations	520 476	198 889	321 587	311 148
Variations des cotisations non acquises	-1 310	340	-1 649	-1 015
2. Produits des placements alloués	8 397		8 397	11 283
3. Autres produits techniques	11 468		11 468	10 874
4. Charges de sinistres :	-322 059	-105 242	-216 817	-221 030
Prestations et frais payés	-380 669	-145 095	-235 574	-235 542
Charges des provisions pour sinistres	58 610	39 853	18 757	14 512
Charges et autres provisions techniques	-1 223	-331	-891	-11 089
6. Participation aux résultats				
7. Frais d'acquisition et d'administration	-98 390	-34 202	-64 189	-64 698
Frais d'acquisition	-91 923		-91 923	-92 139
Frais d'administration	-6 467		-6 467	-6 608
Commissions reçues des réassureurs		-34 202	34 202	34 049
8. Autres charges techniques	-18 702		-18 702	-18 603
9. Variation de la provision pour égalisation	-2 673		-2 673	-467
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	95 985	59 454	36 531	16 403

Compte de résultat non technique au 31 décembre 2014 en K€

	2014	2013
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie	36 531	16 403
2. Résultat technique de l'assurance Vie		
3. Produits de placements :	25 741	34 246
Revenus des placements	16 019	17 135
Autres produits des placements	3 743	11 746
Profits provenant de la réalisation des placements	5 979	5 366
4. Produits des placements alloués		
5. Charges des placements :	-8 393	-12 176
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 540	-1 173
Autres charges des placements	-2 727	-3 158
Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 126	-7 846
6. Produits des placements transférés	-8 397	-11 283
7. Autres produits non techniques	2 222	1 727
8. Autres charges non techniques	-4 785	-5 362
9. Résultat exceptionnel :	-1 187	-2 748
Produits exceptionnels	199	1 982
Charges exceptionnelles	-1 386	-4 730
10. Participation des salariés		
11. Impôts sur les bénéfices	-7 713	-3 533
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	34 018	17 273

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2014 en K€

	2014	2013
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés :	-946	-1 031
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-946	-1 031
Autres engagements donnés		
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	216 867	243 787
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
6. Autres valeurs détenus pour compte de tiers		
7. contrepartie des engagements	-215 921	-242 756

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)

a) Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	37 393			3 024		40 416
Total	37 393			3 024		40 416

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	30 713			3 080		33 793
Total	30 713			3 080		33 793

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	30 713			3 080		33 793
Total	30 713			3 080		33 793

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement		
Autres immobilisations incorporelles	6 680	6 623
Total	6 680	6 623

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

b) Les terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations	54 962	179	179	2 321	2 190	55 093
Parts de société	27 278			810	5 552	22 536
Total	82 240	179	179	3 131	7 742	77 629

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations	22 230			2 061	896	23 394
Parts de société						
Total	22 230			2 061	896	23 394

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution : reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	35					35
Parts de société	8 320			269	3 410	5 178
Total	8 355			269	3 410	5 213

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	22 265			2 061	896	23 429
Parts de société	8 320			269	3 410	5 178
Total	30 584			2 329	4 306	28 608

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	32 697	31 664
Parts de société	18 958	17 358
Total	51 656	49 021

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

c) Les titres de propriété

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	542 437					542 437
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	8 373				7 200	1 172
Total	550 810				7 200	543 609

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution : reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	210 298					210 298
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 542				2 372	1 170
Total	213 841				2 372	211 469

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	210 298					210 298
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 542				2 372	1 170
Total	213 841				2 372	211 469

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	332 139	332 139
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4 831	2
Total	336 969	332 140

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

d) Les bons, obligations et créances de toutes natures

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 645			166		1 810
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	805				84	721
Dépôts espèces chez cédants						
Total	2 450			166	84	2 531

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	994			9		1 003
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
Dépôts espèces chez cédants						
Total	994			9		1 003

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	651	807
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	805	721
Dépôts espèces chez cédants		
Total	1 456	1 528

1.2 Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€) sur ces mêmes entreprises (comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	403 751			634 007	621 134	416 625
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	403 751			634 007	621 134	416 625

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	9 861				380	9 481
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	9 861				380	9 481

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	9 861				380	9 481
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	9 861				380	9 481

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	393 890	407 144
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC		
Total	393 890	407 144

1.3 Les Immobilisations autres (en K€) sur ces mêmes entreprises (comptes 51 et 59)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	104			2	1	105
Installations et agencements	16 705	715		849	594	17 676
Mobilier et matériel	7 997			57	172	7 881
Matériel informatique	2 091			121		2 212
Total	26 897	715		1 029	767	27 874

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements						
Mobilier et matériel						
Matériel informatique						
Total						

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements	12 091			1 088	455	12 724
Mobilier et matériel	7 432			187	172	7 447
Matériel informatique	1 885			101		1 986
Total	21 408			1 376	627	22 157

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	104	105
Installations et agencements	4 614	4 952
Mobilier et matériel	565	434
Matériel informatique	206	226
Total	5 489	5 717

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (en K€)

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	BILAN 2014			BILAN 2013		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
RÉCAPITULATION PAR NATURE						
I. Les placements						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	77 629	49 022	70 648	82 240	51 656	74 220
Dans l'O.C.D.E	77 629	49 022	70 648	82 240	51 656	74 220
Hors O.C.D.E						
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	564 947	352 376	368 026	579 074	363 752	372 909
Dans l'O.C.D.E	564 947	352 376	368 026	579 074	363 752	372 909
Hors O.C.D.E						
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4.)	48 239	42 079	49 736	49 302	43 142	49 055
Dans l'O.C.D.E	48 239	42 079	49 736	49 302	43 142	49 055
Hors O.C.D.E						
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	91 559	91 559	99 214	96 333	96 333	101 912
Dans l'O.C.D.E	91 559	91 559	99 214	96 333	96 333	101 912
Hors O.C.D.E						
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	184 385	178 851	194 224	173 844	169 220	178 933
Dans l'O.C.D.E	184 385	178 851	194 224	173 844	169 220	178 933
Hors O.C.D.E						
6. Prêts hypothécaires						
Dans l'O.C.D.E						
Hors O.C.D.E						
7. Autres prêts et effets assimilés	4 196	4 196	4 196	4 703	4 703	4 703
Dans l'O.C.D.E	4 196	4 196	4 196	4 703	4 703	4 703
Hors O.C.D.E						
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Dans l'O.C.D.E						
Hors O.C.D.E						
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8.) et cautionnements en espèces et autres placements	85 941	84 938	84 938	67 452	66 458	66 458
Dans l'O.C.D.E	85 941	84 938	84 938	67 452	66 458	66 458
Hors O.C.D.E						
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
Placements immobiliers						
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
Autres OPCVM						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Total des placements	1 056 896	803 021	870 982	1 052 948	795 264	848 190

1.4 L'Etat récapitulatif des placements - Suite (en K€)

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	BILAN 2014			BILAN 2013		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
A) Récapitulation par mode d'estimation						
Valeurs estimées selon l'article R 332-19	160 816	157 501	172 400	158 086	155 682	163 418
Valeurs estimées selon l'article R 332-20	896 080	645 520	698 581	894 862	639 582	684 772
Valeurs estimées selon l'article R 332-5						
b) Récapitulation par mode d'affectation						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	1 044 568	803 017	870 982	1 040 629	795 260	848 190
Valeurs déposées chez les cédants						
Dont caution solidaire						
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France						
Autres affectations ou sans affectations	12 328	4		12 319	4	
II Actif affectables à la représentation des provisions techniques						
(Autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)						
III Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						
Détail des terrains et constructions						
A) Terrains et constructions						
Acomptes						
B) Détail des terrains et constructions						
Immeubles d'exploitation	51 822	29 481	40 526	55 718	31 910	42 813
Droits réels	51 822	29 481	40 526	51 770	30 529	41 432
Parts des S.I ou SOC foncière				3 948	1 381	1 381
Autres immobilisations	25 806	19 540	30 122	26 522	19 746	31 407
Droits réels	3 270	2 182	3 225	3 191	2 167	3 384
Part de S.I ou SOC foncière	22 536	17 358	26 897	23 331	17 579	28 023
C) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article 332-19						
Décote non encore amortie	75	75		256	256	
Prime de remboursement non reprise	3 390	3 390		2 661	2 661	

1.5 Filiales et participations (en K€)

	Capital (1)	Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice (2)	Quote part de capital détenue (3)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Chiffre d'affaires du dernier exercice (5)	Résultat du dernier exercice (6)	Montant des prêts et avances accordés (7)	Montants des cautions et avals donnés (8)	Montant des dividendes encaissés (9)
				Brute 2014	Nette 2014					
Participations à plus de 50 %										
GROUPAMA HOLDING 2	261 937	2 534	59,62 %	302 872	157 683		13			
SCI FERRERE	15 379	-237	51,00 %	7 843	7 843	1 312	339			216
SCI CHÂTEAU D'AGASSAC	3 990	-708	96,00 %	5 846	1 705	152	-146	179		
HÔTEL DU CHÂTEAU	967	-18	69,23 %	1 399	671	40	20			
Participations entre 10 % et 50 %										
SC GROUPAMA PARTICIPAT°	22 175	-33 463	41,02 %	9 097			-235	1 003		
SCA CHATEAU AGASSAC	6 468	-1 021	50,00 %	4 124	4 124	1 204	-135	628	357	
SCP GUEYZE IMMOBILIER *	1 531	310	22,87 %	350	337		111			11
SA CENTAURE	370	-87	50,00 %	1 170		963	-197	373	500	
SCIMA GFA	150	2	15,00 %	23	23		37			2
SOCHEPAR *	19	119	14,65 %	11	11	679	49			
SARL SEPAI *	15	504	10,00 %	2	2	409	22			
SOGEFA *	1	15	16,67 %	0	0	9	-7			
Autres valeurs dépassant 1 % du fonds d'établissement										
GROUPAMA HOLDING	2 520 662	86 120	6,69 %	230 468	174 456		-718		89	
SCPI ACCES VALEUR PIERRE *	536 856	600 929	0,14 %	1 789	1 493	80 826	60 756			83
Société Forestière Groupama *	74 958	3 211	1,33 %	1 123	1 123	3 656	1 203	-83		16
SAFER POITOU-CHARENTE *	1 261	4 129	6,24 %	75	75	17 947	210			
SOGAP 24 + 47 *	929	4 255	7,62 %	67	67	8 796	-371			
SEMIE NIORT	2 372	10 256	2,73 %	61	61	4 090	473			
SAS CENTRE OUEST ÉDITION *	100	859	5,11 %	51	37	1 417	84			
SCI LES MARRONNIERS	1 924	-161	2,38 %	46	46	67	-11			
SAFER MARCHE LIMOUSIN *	1 561	1 579	2,59 %	35	35	3 673	249			
SARL VIGNERONS D'AQUITAINE *	739	66	4,22 %	31	31	75	5			
NOUV REP DU CENTRE OUEST *	5 316	-119	1,05 %	26	26	81	197			
SCI MAISON DE LA COOP. *	270	108	6,79 %	18	18		37			
VENDÉEN EXPANSION *	3 037	3 911	0,55 %	15	15	6 182	7			
SCI MAISON DU PAYSAN *	493	-204	2,87 %	14	14	295	7			

* Données N-1 sur les colonnes 2 - 5 - 6
Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	BRUTE	NETTE			
Filiales	317 960	167 902	179		216
Participations	14 777	4 496	2 004	857	12
Françaises	14 777	4 496	2 004	857	12
Étrangères					

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.1 Créances

	Bilan 2014				Bilan 2013			
	A échéance de :				A échéance de :			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
6. Créances								
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	7 849			7 849	7 938			7 938
6 aa Cotisations acquises non émises	2 886			2 886	2 420			2 420
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 963			4 963	5 518			5 518
Assurés	4 692			4 692	5 283			5 283
Intermédiaires d'assurances	231			231	231			231
Coassureurs					2			2
Autres tiers	39			39	1			1
6 b Créances nées d'opérations de réassurance	2 545			2 545	401			401
Réassureurs	2 545			2 545	401			401
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6c Autres Créances :	40 140	6 825		46 965	47 203	7 016		54 218
6ca Personnel	557			557	280			280
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	68			68	2			2
6cc Débiteurs divers	39 515	6 825		46 339	46 920	7 016		53 936
6d Capital appelé non versé								
Total Créances	50 535	6 825		57 359	55 541	7 016		62 557

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.2 Dettes

	Bilan 2014				Bilan 2013			
	A échéance de :				A échéance de :			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
7. Autres dettes								
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 712			7 712	12 409			12 409
Assurés	7 689			7 689	12 399			12 399
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs	22			22				
Autres tiers					10			10
7 b Dettes nées d'opérations de réassurance	42 941			42 941	57 373			57 373
Réassureurs	803			803	17 089			17 089
Cédantes	42 138			42 138	40 284			40 284
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)								
7d Dettes envers des établissements de crédit	6 044			6 044	2 125			2 125
7e Autres dettes	38 216			38 216	37 956			37 956
7 ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise								
7eb Autre emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4			4	7			7
7ec Personnel	12 304			12 304	10 890			10 890
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	14 270			14 270	13 997			13 997
7ee Créanciers divers	11 637			11 637	13 061			13 061
Total Autres dettes	94 913			94 913	109 863			109 863

1.7 Divers postes actif et passif (en K€)

1.7.1 Divers actifs et comptes de régularisation actif

ACTIF	Montant 2014	Montant 2013
A) Actifs de réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts non échus	3 756	4 131
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	6 843	6 560
Frais d'acquisition Immob. À répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	119	95
Différence sur prix de remboursement à percevoir	75	256
Total 8C (Contrôle) de cohérence	195	351
Autres comptes de régularisation Actif		
Evaluation techniques de réassurance		
Total régularisation Actif	10 794	11 042
Dont produits à recevoir rattachés à des créances		
c) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

1.7.2 Comptes de régularisation passif

PASSIF	Montant 2014	Montant 2013
B) Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	3 390	2 661
Report de commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	11	
Evaluations techniques de réassurance		
Total régularisation Passif	3 401	2 661
Dont charges à payer rattachées à des dettes		

1.7.3 Détail de la classe 4 solde débiteur

	Montant 2014	Montant 2013
	Solde débiteur	Solde débiteur
Assurés	4 692	5 283
Intermédiaires d'assurance	231	231
Coassureurs		2
Réassureurs	2 545	401
Cédantes		

1.7.4 Détail de la classe 4 solde créditeur

	Montant 2014	Montant 2013
	Solde créditeur	Solde créditeur
Assurés	7 689	12 399
Intermédiaires d'assurance		
Coassureurs	22	
Réassureurs	803	17 089
Cédantes	42 138	40 284

1.8 Lien de participation et avec les entreprises liées (en K€)

1.8.1 Lien de participation et créances actifs

	BILAN 2014			BILAN 2013		Total
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	
A) Actif						
Capital souscrit non appelé						
Placements	332 946	723	333 669	332 789	5 636	338 425
Immobilier						
Actions autres titres rev. Var.	332 946	723	333 669	332 789	5 636	338 425
Oblig. Tcn autres titres rev. Fixe						
Prêts						
Dépôts autres d'établissements Crédit						
Autres placements						
Créances espèces chez cédants						
Placements contrats uni. Compte						
Parts réassureurs prov. Techniques	374 330		374 330	414 191		414 191
Primes non acquises (non vie)	12 286		12 286	12 625		12 625
Provisions Sinistres (non vie)	261 991		261 991	303 538		303 538
Participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisations						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)	100 053		100 053	98 028		98 028
Contrats en unités de compte						
Créances nées d'assurance directe	-3 714		-3 714	-2 847		-2 847
Dont sur preneurs d'assurance	-3 714		-3 714	-2 849		-2 849
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers				2		2
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations de réassurance	2 545		2 545	401		401
Débiteurs divers	7 137		7 137	5 082		5 082
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Inter. Et loyers acqu. Non echus						
Autres régularisation actif						
Total	713 244	723	713 967	749 616	5 636	755 252

1.8 Lien de participation et avec les entreprises liées - Suite (en K€)

1.8.2 Dettes envers des entreprises du groupe et entreprises liées

	BILAN 2014			BILAN 2013		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
B) Passif						
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
Primes non acquises						
Provisions assurance vie						
Provisions sinistres (vie)						
Provisions sinistres (non vie)						
Part bénéfiques et ristournes (vie)						
Part bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisation	346		346	349		349
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)						
Provisions contrats en unités de compte						
Dettes pour dépôts d'espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	22		22			
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers intermédiaires d'ass.						
Dont envers autres tiers	22		22			
Dettes nées d'opérations de réassurance	42 941		42 941	57 373		57 373
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissement de crédit						
Autres dettes	529		529	3 461		3 461
Compte de régularisation passif						
Total	43 838		43 838	61 183		61 183

1.8.3 Engagements reçus et engagements donnés

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés		446	500		946
2a Avals, cautions et garanties de crédit					
2 b Titres et actifs acquis avec engagements de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		446	500		946
2d Autres engagements donnés					
3. Valeurs reçues en natissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		216 867			216 867
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9.1 Variation des capitaux propres - Tableau des mouvements de réserves

	2 013	Affectation du résultat 2013	Mouvement de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2 014
Capital social	1 000					1 000
Prime d'émission						
Prime de fusion						
Réserve statutaire	124 740	2 591				127 331
Réserve spéciale PVL 15 %						
Fonds de solidarité statutaire	8 495					8 495
Réserve de capitalisation	14 967		104			15 071
Réserves de réévaluation						
Ecart dû au changement de Méthode	1 136					1 136
Subvention d'investissement						
Ecart de dévolution	208 721					208 721
Report à nouveau		14 682				14 682
Résultat de l'exercice	17 273	-17 273			34 018	34 018
Total 1 Capitaux propres	376 332		104		34 018	410 454
Distribution						

1.9.2 Provisions pour risques et charges

	2 014	2 013	Variations
Provisions pour risques financiers	4 796	5 225	-429
Provisions pour engagements sociaux	10 427	8 858	1 569
Provisions pour impôts	107	107	
Provisions autres	768	825	-57
Total	16 098	15 015	1 083

2.1 Ventilation des produits et des charges de placements (en K€)

2.1.1. Ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

	Exercice 2014				Exercice 2013			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	309		1 231	1 540	11		1 162	1 173
Autres charges de placements	375		2 352	2 727	794	13	2 351	3 158
Pertes provenant de la réalisation des placements	79		4 047	4 126			7 846	7 846
Total 5 Charges de placements	763		7 630	8 393	805	13	11 359	12 177

2.1.2. Ventilation des produits de placements (II-2 ou III3)

	Exercice 2014				Exercice 2013			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	257	11	15 751	16 019	226	11	16 898	17 135
Revenus des participations								
Revenus des placements immobiliers	257	11	3 205	3 473	226	11	3 254	3 491
Revenus des autres placements			12 546	12 546			13 644	13 644
Autres revenus financiers								
Autres produits des placements	58		3 685	3 743	63		11 683	11 746
Profits provenant de la réalisation des placements			5 979	5 979			5 366	5 366
Total 3 Produits des placements	315	11	25 415	25 741	289	11	33 947	34 247

2.1.3. Ventilation des produits et des charges de placements

	Exercice 2014				Exercice 2013			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Produits des placements	315	11	25 415	25 741	289	11	33 947	34 247
Charges des placements	763		7 630	8 393	805	13	11 359	12 177
Résultat des placements	-448	11	17 785	17 348	-516	-2	22 588	22 070

2.2 Informations sur différentes charges (en K€)

2.2.1 Ventilation des charges de personnel

Libellé	2014	2013	2012
Salaires	62 671	61 429	61 327
Pensions de retraite			
Charges Sociales	26 939	26 907	27 150
Autres	-3 907	-2 914	-1 277
Total	85 703	85 422	87 200

2.2.2 Commissions de l'assurance directe

Libellé	2014	2013	2012
Commissions d'acquisition	3 146	2 839	2 861
Commissions d'administration			
Commissions sur sinistres			
Total	3 146	2 839	2 861

2.3 Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	2014	2013
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Dotation aux fonds de solidarité		
Affectation aux réserves pour plus-values		
Affectation aux autres réserves	5 103	2 591
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau	28 915	14 682
Total	34 018	17 273

Proposition d'affectation du résultat

Libellé	2014	2013
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	34 018	17 273
Prélèvements sur réserves		
Prélèvement sur compte du siège social		
Report à nouveau		
Report à nouveau	34 018	17 273

2.4 Informations diverses (en K€)

2.4.1 Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2014	2013	2012
Primes brutes émises hors taxes	519 166	522 920	523 508

2.4.2 Résultat des 3 derniers exercices

Libellé	2014	2013	2012
Résultat avant IS, participation et dotation aux amortissements et provisions	45 765	14 566	8 527
Amortissements et provisions	4 034	-6 240	195 777
Impôt sur les sociétés	7 713	3 533	-370
Résultat net comptable	34 018	17 273	-186 880

2.4.3 Personnel

Libellé	2014		2013	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
A) Effectif moyen du personnel				
Direction	1	14	1	14
Cadres	151	248	148	253
Non cadres	619	565	603	569
Total	771	827	752	836

2.4.4 Autres Produits non techniques

Libellé	2014	2013
Commissions diverses	105	103
Autres Commissions & subvention Groupama Banque	2 005	1 513
Produits / cessions immobilisations	1	14
Travaux en gestion de patrimoine	47	47
Reprise non tech. à la réserve de capitalisation	64	50
Total	2 222	1 727

2.4.5 Autres Charges non techniques

Libellé	2014	2013
VNC / Cessions immobilisations corporelles	-19	-59
Autres charges non techniques réparties	-3 921	-4 390
Taxes sur les excédents de provisions de sinistres	-844	-895
Dotation non technique à réserve de capitalisation	-1	-19
Total	-4 785	-5 363

2.5 Informations sur les sinistres (en K€)

2.5.1 Liquidation des provisions de sinistres

Libellé	2014	2013
Provisions pour risques en cours	1 403	947
Prévisions de recours à encaisser	19 890	24 314
Provisions pour sinistres à l'ouverture	590 014	566 140
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	190 606	163 723
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	344 327	351 776
Boni / Mali	55 081	50 641

2.5.2 Évolution des primes acquises et de sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
Exercice N-2					
Règlements	285 049	198 840	106 232		
Provisions	43 753	86 237	147 758		
Total des sinistres (S)	328 802	285 077	253 990		
Primes acquise (P)	328 549	346 319	359 446		
S/P	100,08 %	82,32 %	70,66 %		
Exercice N-1					
Règlements	288 910	211 948	186 659	118 567	
Provisions	36 767	65 993	59 003	179 310	
Total des sinistres (S)	325 677	277 941	245 662	297 877	
Primes acquise (P)	328 572	346 483	360 335	350 303	
S/P	99,12 %	80,22 %	68,18 %	85,03 %	
Exercice N					
Règlements	291 659	221 783	198 250	222 771	95 208
Provisions	25 346	56 832	37 622	53 696	130 822
Total des sinistres (S)	317 005	278 615	235 872	276 467	226 030
Primes acquise (P)	328 586	346 524	360 306	350 423	347 605
S/P	96,48 %	80,40 %	65,46 %	78,90 %	65,02 %

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie

	Dom. corporels con. indiv. (Cat. 20)	Dom. corporels con. collectifs (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Automobile TOTAL (Cat. 22-23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. aux biens professionnels (Cat. 25)
	1	2	3	4	5	6	7
1a. Primes	153 478	10 656	67 033	79 047	146 080	70 916	30 606
1 b. Variation des Primes non Acquises	698	29	87	43	130	173	166
Total 1	152 780	10 627	66 946	79 004	145 950	70 743	30 440
2a. Prestations et frais payés	110 120	9 634	44 596	62 542	107 139	47 000	22 960
2 b. Charges des provisions pour prestations et diverses	4 786	910	5 739	-3 708	2 030	-21 626	-7 828
2. Charges des prestations	114 906	10 544	50 335	58 834	109 169	25 374	15 132
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	37 874	83	16 611	20 170	36 781	45 369	15 308
5. Frais d'acquisition	27 510	1 737	12 049	14 228	26 276	12 756	5 475
6. Autres charges de gestion nette	4 027	254	1 723	2 109	3 833	1 864	777
B CHARGES D'ACQUISITION	31 537	1 991	13 772	16 337	30 109	14 620	6 252
7. Produits des placements	2 212	62	2 275	462	2 736	958	684
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	2 212	62	2 275	462	2 736	958	684
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	39 332	2 424	24 691	29 204	53 895	31 407	12 486
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10 b. Part des réassureurs dans les prestations payées	27 408	2 206	15 431	20 471	35 902	21 703	9 997
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11 b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-280	118	8 631	-2 464	6 168	-15 224	-3 025
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12 b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	5 545	286	4 865	4 547	9 412	6 649	3 054
D SOLDE DE REASSURANCE	-6 659	186	4 236	-6 650	-2 413	-18 279	-2 460
RÉSULTAT TECHNIQUE	1 890	-1 660	9 350	-2 355	6 995	13 428	7 280
HORS-COMPTE							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	10 495	236	6 345	6 361	12 705	7 902	2 533
15. Provisions pour PNA (ouverture)	9 797	207	6 258	6 317	12 575	7 729	2 367
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	63 676	2 650	216 204	20 276	236 480	62 731	43 393
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	59 582	1 767	212 864	23 581	236 445	84 304	51 149
18. Autres provisions techniques (Clôture)	93 135	1 910	70 097		70 097	739	1 154
19. Autres provisions techniques (ouverture)	92 443	1 884	67 699	403	68 102	792	1 227

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie (suite)

	Dom. aux biens agricoles (Cat. 26)	Dom. aux biens récapitulat. (Cat. 24-26)	Catas- trophes naturelles (Cat. 27)	R.C générale (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécun. diverses (Cat. 31)
	8	9	10	11	12	13	14
1a. Primes	57 624	159 147	13 329	1 834	9 989	12 653	466
1 b. Variation des Primes non Acquises	1	340	30	-13	34	67	
Total 1	57 623	158 807	13 299	1 847	9 955	12 586	466
2a. Prestations et frais payés	53 679	123 640	8 348	421	4 483	4 333	458
2 b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-21 926	-51 380	-8 006	311	-988	346	-402
2. Charges des prestations	31 753	72 260	342	732	3 495	4 679	56
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	25 870	86 547	12 957	1 115	6 460	7 907	410
5. Frais d'acquisition	10 233	28 465	2 392	207	1 792	2 260	50
6. Autres charges de gestion nette	1 516	4 156	349	30	256	337	7
B CHARGES D'ACQUISITION	11 749	32 621	2 741	237	2 048	2 597	57
7. Produits des placements	417	2 058	184	48	77	-4	2
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	417	2 058	184	48	77	-4	2
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	34 703	78 597	9 243	701	3 703	9 464	210
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10 b. Part des réassureurs dans les prestations payées	35 460	67 161	5 741	136	1 412	4 099	235
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11 b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-19 347	-37 596	-7 055	97	-268	323	-224
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12 b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	6 018	15 721	504	197	861	1 259	52
D SOLDE DE REASSURANCE	-12 572	-33 311	-10 053	-271	-1 698	-3 783	-147
RÉSULTAT TECHNIQUE	1 966	22 673	347	655	2 791	1 523	208
HORS-COMPTÉ							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	611	11 046	1 072	377	974	1 293	2
15. Provisions pour PNA (ouverture)	611	10 707	1 042	389	940	1 227	2
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	30 963	137 087	29 288	2 758	5 378	2 483	36
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	52 796	188 249	38 693	2 446	6 371	2 137	436
18. Autres provisions techniques (Clôture)	108	2 001	1 410	19	17		
19. Autres provisions techniques (ouverture)	201	2 219	11	20	13		1

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie (suite)

	Transports (Cat. 34)	Construc- tion dommages (Cat. 35)	Construc- tion resp. civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Caution (Cat. 38)	Acceptation (non-Vie) (Cat. 39)	Total
	15	16	17	18	19	20	21
1a. Primes	1 609	344	2 876			8 016	520 476
1 b. Variation des Primes non Acquises	-5						1 310
Total 1	1 614	344	2 876			8 016	519 166
2a. Prestations et frais payés	133	267	2 251			9 444	380 669
2 b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-66	-374	-923			-960	-54 715
2. Charges des prestations	67	-107	1 328			8 484	325 954
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 547	451	1 548			-468	193 212
5. Frais d'acquisition	291	74	525			343	91 923
6. Autres charges de gestion nette	42	11	77			323	13 701
B CHARGES D'ACQUISITION	333	85	602			666	105 624
7. Produits des placements	2	78	347			593	8 397
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	2	78	347			593	8 397
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	617	110	933				199 229
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10 b. Part des réassureurs dans les prestations payées	41	62	691				145 095
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11 b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-21	-128	-656				-39 522
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12 b. Part des réassureurs dans les participations aux résultat							
13. Commissions reçues des réassureurs	186	17	163				34 202
D SOLDE DE REASSURANCE	-411	-159	-735				-59 454
RÉSULTAT TECHNIQUE	805	285	558			-541	36 531
HORS-COMPTE							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	35						38 236
15. Provisions pour PNA (ouverture)	41						36 927
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	102	4 808	21 556			25 101	531 404
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	168	5 182	22 480			26 058	590 014
18. Autres provisions techniques (Clôture)		1	4			346	168 942
19. Autres provisions techniques (ouverture)		1	3			349	165 046

Résolutions

Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2015

Projet de résolutions

• Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports d'activité, financier et moral du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2014, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

• Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 34 018 017,22 € de la manière suivante :

- Au compte « réserves complémentaires » une somme de 3 401 801,72 €,
- Au compte « réserves pour éventualités diverses » une somme de 1 700 900,86 €,
- Le solde du résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 au compte report à nouveau pour 28 915 314,64 €.

• Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions autorisées, visées à l'article R 322-57-1 du Code des assurances, d'une part, et prévues à l'article R 322-57-IV-2° du Code des assurances d'autre part, l'Assemblée générale en approuve les termes.

• Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle pour une période de six ans, le mandat des administrateurs désignés par le tirage au sort de la série sortante, à savoir :

Charente :

M. Didier Destrait – Président de la caisse locale de La Rochefoucauld

Charente-Maritime :

M. Jean-Claude Bernard – Président de la caisse locale de Jonzac

Dordogne :

M. Jean-Robert Boucard – Président de la caisse locale de Périgueux-Montaigne

Indre :

M. Claude Lafond – Vice-président de la caisse locale d'Issoudun

Lot-et-Garonne :

Mme Josiane Dubourg – Présidente de la caisse locale de Casteljaloux

Deux-Sèvres :

M. Jean Pillot – Président de la caisse locale de Thénézay

Vendée :

M. Lionel Véquaud - Président de la caisse locale de Luçon

Vienne :

M. Jean-Marie Guérin - Président de la caisse locale de Vivonne-Couhé

Haute-Vienne :

Mme Marie-Claude Nadalet - Présidente de la caisse locale de Beaune – l'Aurence Mazelle

• Cinquième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de six exercices le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex ; ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

• Sixième résolution

L'Assemblée générale désigne pour une durée de six exercices en tant que Commissaire aux comptes suppléant, M. Éric Dupont - 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex ; ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

• Septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'accomplir toutes les formalités légales.

**Rapport art. R336-1 du Code des Assurances
de GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE**

2014

RAPPORT ART. R336-1 DU CODE DES ASSURANCES DE GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE

2014

Table des matières

1. La préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	page 56
2. La description du dispositif de contrôle interne	
a) La position et l'organisation générale du contrôle interne au sein de l'entreprise	page 57
1 - La conformité aux stratégies	page 58
2 - La conformité aux dispositions réglementaires	page 58
3 - La conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	page 59
c) L'évaluation des placements et de la qualité des actifs	page 63
d) Le contrôle des placements et la séparation des tâches	page 65
e) 1 - Le contrôle des risques liés aux engagements de l'entreprise	page 65
2 - La conformité des pratiques en matière de cession en réassurance	page 66
3 - La conformité des pratiques en matière de provisionnement	page 67
f) Le suivi de la gestion des sinistres et des modes de commercialisation	page 68
g) L'élaboration et la vérification de l'information financière et comptable	page 68

Le conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique a validé lors de la séance du 13 mars 2015 le rapport requis par l'article R336-1 du code des assurances. Ce rapport décrit notamment le dispositif de contrôle interne en vigueur en 2014.

1. La préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2014 : les 07 février, 14 mars, 22 mai, 13 juin, 23 septembre, 06 novembre et 18 décembre 2014. Le secrétariat du conseil a été assuré par le directeur général de Groupama Centre-Atlantique. Conformément aux usages, les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion.

Au cours de chacune des séances du dit conseil, il a été fait état des faits marquants intervenus depuis la précédente réunion, d'un compte-rendu sur l'activité et d'un suivi des résultats d'activités ou de gestion financière.

Les principales décisions et informations du conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique ont porté sur :

- La vie du groupe

Les informations données sur le groupe portent systématiquement sur les événements marquants qui se sont produits depuis le conseil précédent, ainsi que sur les résultats tant en France qu'à l'international.

- La vie de l'entreprise

Un temps important est consacré aux aspects propres à l'entreprise Groupama Centre-Atlantique sur :

- Les éléments d'organisation (du réseau commercial, de la gestion électronique des documents, des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des sociétaires...),
- Les évolutions des offres commerciales et des services, et la surveillance du portefeuille,
- Les résultats commerciaux et techniques mensuels et en consolidation sur les mois précédents avec une mise en perspective des objectifs définis par la planification stratégique opérationnelle,
- Les comptes de l'exercice 2013, les rapports des commissaires aux comptes et les textes des résolutions en vue de l'Assemblée générale,
- La réassurance,
- La mise à jour de la politique de risque, le rapport ORSA, la gestion des risques, les plans de contrôle permanent, le déploiement de Solvabilité 2, et ce par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques et/ou par des points de formations dispensés auprès des administrateurs,
- Le suivi des audits (triennal, transverses du groupe et interne),
- La gestion du patrimoine immobilier de l'entreprise (vente et achat d'immeubles).

- La vie institutionnelle

Un temps est également consacré aux aspects de la vie institutionnelle de Groupama Centre-Atlantique et notamment sur :

- Les propositions des ateliers et de la commission gouvernance institutionnelle,
- Le suivi des travaux du comité éthique,
- La restitution des travaux du comité financier,
- La préparation des événements institutionnels de l'année (assemblées générales de Caisses Locales, assemblée générale de Groupama Centre-Atlantique, Assemblées Générales de Fédérations Départementales).

2. La description du dispositif de contrôle interne

La mise en place et l'animation d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constituent pour l'ensemble du groupe auquel appartient Groupama Centre-Atlantique, un objectif prioritaire pour :

- Satisfaire aux obligations réglementaires,
- Renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise du résultat.

Le contrôle interne de Groupama Centre-Atlantique s'inscrit ainsi dans le cadre du contrôle interne du groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans une charte de contrôle interne.

a) La position et l'organisation générale du contrôle interne au sein de l'entreprise

Comme dans chaque entreprise du groupe, le dispositif de contrôle interne de Groupama Centre-Atlantique se décompose en :

- Un système de contrôle interne : un ensemble d'outils et procédures relatifs à l'identification, à l'évaluation et au contrôle des risques et un ensemble organisé de procédures de reporting visant à permettre à la direction de Groupama Centre-Atlantique de connaître en permanence l'évolution de l'exposition aux risques et l'efficacité des mesures de contrôle en place.
L'efficacité de la démarche repose sur son application aussi exhaustive que possible à l'ensemble des fonctions de l'entreprise, sur la base d'une méthodologie structurée, et sur la mise en œuvre de plans d'actions visant à traiter les insuffisances éventuellement décelées.
- Un comité d'audit et des risques composé de cinq administrateurs issus du conseil d'administration et chargé de veiller à la mise en place et à l'efficacité du contrôle interne et de présenter au conseil d'administration son rapport pour validation.
- Un service de contrôle interne & gestion des risques qui pilote les travaux de déploiement du contrôle interne. Ces travaux s'organisent autour d'un diagnostic de l'environnement de contrôle et de la mise en place d'une cartographie des risques et de plans de contrôle permanent.
Le service de contrôle interne & gestion des risques vérifie l'application par les directions ou entités concernées de ses recommandations relatives au déploiement ou à des questions spécifiques telles que la mise en conformité des procédures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Composé de trois membres, il est rattaché à la Direction audit risques et contrôle interne depuis le 1er novembre 2014 (rattachement à la Direction Financière avant cette date). Il est indépendant de l'opérationnel, reporte au directeur audit risques & contrôle interne et a accès au directeur général.
Le service s'appuie, depuis la fin d'année 2014, sur un réseau de correspondants contrôle interne. Ces derniers, au nombre de quatre, sont rattachés à la direction indemnisation, direction opérations & souscription, direction commerciale et direction organisation qualité & système d'information.
- Un audit interne qui conduit des missions décidées par la direction générale. Chaque mission d'audit amène à examiner la situation du contrôle interne dans le domaine audité et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations adressés à la direction générale. L'audit interne était rattaché à la Direction Audit Interne jusqu'au 1er novembre 2014 puis à la Direction Audit, Risques, Contrôles et Conformité depuis le 1er novembre 2014.

Au cours de l'exercice 2014, les principales réalisations en matière de contrôle interne ont porté :

Sur le dispositif de contrôle interne

Sur la base des travaux de déploiement SOLVABILITE 2 Pilier 2 menés par le Groupe depuis plusieurs années et auxquels il a participé, le service de contrôle interne & gestion des risques a déployé des process et des outils sur Groupama Centre-Atlantique en 2014 soit :

- Une actualisation de la cartographie des contrôles suivant la nomenclature des processus groupe,
- La poursuite du déploiement des contrôles managériaux et opérationnels sur l'ensemble de l'entité,
- La poursuite du déploiement d'un outil (Canopée) qui permet de tracer des contrôles managériaux, décrire des plans d'actions, de déclarer des incidents et d'offrir une supervision contrôle interne & gestion des risques,
- Une révision de la cartographie documentaire qui intègre les évolutions liées à la mise à jour de la politique de risques, à l'amélioration du dispositif de contrôle permanent et à la réorganisation du groupe,
- Une mise à jour de l'évaluation des risques majeurs entreprises suivant une méthodologie groupe,
- Une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à Solvabilité 2 via quatre modules de formation en e-learning,
- L'animation de comités spécialisés qui se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2014.

Au cours de l'ensemble de ces travaux, le service de contrôle interne & gestion des risques a poursuivi ses actions d'information auprès des équipes d'encadrement en matière d'exigences réglementaires de Solvabilité 2.

Sur le contrôle permanent de niveau 1

97 équipes ont été dotées, au cours de l'année 2014, du nouvel outil de traçage des contrôles permanents niveau 1.

A partir de cet outil, ces équipes ont tracé 10 172 contrôles réalisés sur leurs métiers respectifs.

b) – 1 La conformité aux stratégies

La stratégie de Groupama Centre-Atlantique se définit dans le cadre du processus groupe de planification stratégique opérationnelle (P.S.O.).

Ce processus s'articule autour de différentes phases :

- Un cadrage préalable par les instances dirigeantes du groupe des axes stratégiques à partir des diagnostics établis par les directions métiers de Groupama S.A et de normes.
- L'élaboration des P.S.O. Métiers :
 - La formalisation qualitative des ambitions stratégiques,
 - Le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré et les résultats et les objectifs recherchés,
 - La définition des plans opérationnels (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, calendrier de réalisation).
- L'élaboration des P.S.O. des entreprises, selon un processus similaire, prenant appui sur les travaux réalisés pour chacun des métiers pour lesquels l'entreprise exerce son activité, avec une attention particulière sur les segments métiers pour lesquels, au niveau du groupe et/ou de l'entreprise, des enjeux spécifiques de développement et de rentabilité ont été identifiés.
- Le suivi de la PSO fait l'objet d'un reporting mensuel auprès du comité de direction générale.

b) – 2 La conformité aux dispositions réglementaires

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Centre-Atlantique consistent notamment dans :

- Les procédures du contrôle interne assumées par le département juridique et la direction institutionnelle dans le cadre de la gestion juridique & institutionnelle,
- Les procédures de contrôle interne mises en place par la Direction des ressources humaines relatives à l'application du droit du travail,
- La vérification permanente de l'application des dispositions du code des assurances par l'ensemble des responsables en charge des activités techniques, de souscription, de gestion sinistre, de comptabilisation, et par la direction financière en matière de gestion des placements.

Il s'ajoute à ces aspects généraux les points spécifiques suivants :

En matière de secret bancaire, Groupama Centre-Atlantique a intégré en 2004 dans son règlement intérieur l'article afférent diffusé par le groupe en concertation avec Groupama Banque.

Dans le cadre de la convention Belorgey, pour l'application des recommandations du code de bonne conduite, Groupama Centre-Atlantique a mis en œuvre les mesures adéquates, visant à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé de ses assurés et proposant.

Depuis 2011, Le parcours de formation des nouveaux commerciaux intègre une intervention du responsable LAB – FT, une intervention du contrôle interne & gestion des risques sur la réglementation et les risques de non conformité (connaissance client - devoir d'information et de conseil, LAB – FT. secret professionnel, informatique et libertés).

Au cours de l'exercice 2014, les principales réalisations en matière de conformité ont porté :

Sur le dispositif de conformité

Une procédure précisant les modalités de prise en charge des contrôles émanant des défenseurs des droits, enquêteurs de la DGCCRF, inspection du travail, MSA, enquêtes judiciaires et la CNIL a été rédigée et diffusée à l'ensemble des accueils des sites de gestion.

L'opération de sensibilisation des collaborateurs de Groupama Centre Atlantique à la sécurité informatique, initiée en 2012 via l'espace intranet, s'est prolongée en 2013.

Pour faire face à ses ambitions en matière de collecte d'épargne, le groupe a élaboré un dispositif complet de labellisation épargne des réseaux sur 4 niveaux. Ce label consiste à s'assurer que chaque collaborateur dispose des compétences nécessaires au segment de clientèle qui lui est attribué.

En matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

L'organisation de Groupama Centre-Atlantique et les actions menées en son sein sont décrites ci-après.

b) – 3 La conformité en matière de Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

1) Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Au niveau du groupe

La direction juridique groupe (secrétariat général), en liaison avec la direction contrôle permanent et conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la direction juridique groupe :

- Surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,
- Favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information,
- Présente un tableau de bord semestriel à la direction générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe,
- Assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi,
- Assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- D'un « Comité d'orientation et de suivi » de la LAB-FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence.
- D'une charte d'organisation de la LAB-FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

Au niveau de GROUPAMA Centre Atlantique

L'entité dispose d'un responsable LAB-FT, chargé de veiller à la conformité du dispositif et à l'application des obligations législatives et réglementaires, et d'assurer la coordination avec le groupe.

Il est chargé, notamment de :

- Elaborer les règles écrites, définir et actualiser les procédures et en assurer la diffusion,
- Proposer et de suivre les actions de formation décidées,
- Etablir un compte rendu destiné au conseil d'administration,
- Alerter ou d'informer la direction de tout événement grave ou marquant,
- Effectuer l'instruction des dossiers,
- Effectuer les déclarations de soupçon pour l'activité IARD et de répondre à toute demande de

TRACFIN,

- Fournir au secrétariat général de Groupama SA les informations nécessaires à l'élaboration du compte rendu trimestriel.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de distributeur assurance vie pour le compte de Groupama Gan Vie, et Banque pour le compte de Groupama Banque, l'entité dispose d'un correspondant régional pour chacune de ces entités.

Ils sont chargés, notamment de :

- Assurer la diffusion des règles internes et instructions de Groupama GAN VIE, de Groupama Banque,
- Instruire les dossiers,

- Transmettre les dossiers à leur correspondant/déclarant TRACFIN,
- Remontées d'information.

2) Les actions menées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de Groupama Centre-Atlantique

Un contrôle managérial de niveau 1 a été mis en place sur la collecte de la carte nationale d'identité pour les nouveaux clients IARD.

L'outil de profilage de la relation client développé par le groupe, Vigiprofil, a été mis en production courant 2014 sur l'entité.

Un fait marquant « Stop Confidentiel Téléphone Responsable LAB » a été mis en production dans la base Gestion Relation Client (GRC).

L'organisation du dispositif LAB-FT a été revue dans le cadre d'une révision des conventions signées avec les courtiers, IARD.

> Les actions de formation et d'information réalisées

Une action de sensibilisation a été menée auprès de l'ensemble des équipes commerciales, étendue à l'abus de faiblesse, ainsi qu'un rappel des procédures et des coordonnées du correspondant déclarant.

Une action de communication intranet a été réalisée à destination de l'ensemble des collaborateurs.

Le responsable LAB FT, le correspondant GG Vie, ont participé régulièrement aux réunions et groupes de travail organisés par GSA et GG Vie.

Concernant la formation e-learning de sensibilisation LAB-FT :

- 217 personnes ont suivi le module e-learning de sensibilisation LAB-FT,
- 54 ont suivi le profil général,
- 27 ont suivi le profil Vie,
- 26 ont suivi le profil IARD,
- 198 ont suivi le profil Mixte.

> Le plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Au niveau du groupe

Groupama SA poursuit les actions engagées depuis 2010 visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR.

La période sous revue a en particulier été marquée par la mise en production de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe.

> Le profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil, outil développé sur la base d'un progiciel acquis par le groupe en 2011, a pour fonctionnalité principale de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre « France »).

Cet outil permet de :

- Déterminer des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis à partir d'une cartographie des risques,
- Paramétrer des scénarios de surveillance tenant compte notamment de la typologie des clients, du canal de distribution, des opérations comptabilisées, des événements de gestion.
Ces scénarios déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

Le déploiement de l'outil a été structuré en deux lots distincts :

- « Lot 1 » : destiné à l'activité bancaire du groupe et aux fonctionnalités communes et transverses. Il comporte 35 scénarios de surveillance et est opérationnel depuis début 2013.
- « Lot 1 Bis » : destiné à l'activité vie/épargne du groupe, mis en production fin avril 2014 pour un premier périmètre de scénarios. Il est opérationnel depuis mai 2014 avec 15 scénarios activés et un objectif de 25 scénarios actifs en 2015.

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production.

D'importantes actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, ont également été mises en œuvre auprès des futurs utilisateurs de l'outil.

A ce jour, 65 utilisateurs sont habilités à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

> La détection et le traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste

Vigiliste a pour finalité la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme « sensibles » par la réglementation.

Il permet de détecter dans les fichiers clients :

- D'une part, les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérés au niveau international comme étant à risque ou non coopératifs,
- D'autre part, les « personnes politiquement exposées » étrangères (« PPE »), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.

Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :

- Sur le périmètre « France » : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé) avec un accès manuel pour des contrôles unitaires pour tous les utilisateurs (accès libre),
- Sur le périmètre « International » : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, choix de certaines filiales d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.

> La base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : VIGIDS

Vigids est la base unique des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des évolutions de l'outil sont en cours pour une mise en production prévue en 2015 afin :

- D'élargir son accès aux caisses régionales et aux filiales « Gan »,
- De développer de nouvelles fonctionnalités permettant un suivi des déclarations de soupçon et des dossiers de mise sous surveillance à l'égard des clients communs.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique

Le traitement automatisé de détection des « Personnes Politiquement Exposées » étrangères et des personnes figurant sur les listes de terroristes, est actif sur l'entité et exploité.

En complément, Groupama Centre-Atlantique a mis en production en avril 2014 le profilage de la relation client au travers l'exploitation de l'outil Vigiprofil développé par le groupe.

L'organisation du dispositif LAB-FT a été revue dans le cadre d'une révision des conventions signées avec les courtiers, IARD.

> Les déclarations de soupçon : bilan 2014

Les données du secteur assurance (Données Tracfin)

2013	2012	2011	2010
1 169	1 059	889	808

Les données de Groupama Centre-Atlantique

2014	2013	2012	2011
5	0	1	0

L'ensemble des déclarations de soupçon concerne des détections dans le cadre de l'instruction de dossiers sinistres IARD.

Trois dossiers sont détectés et instruits dans le cadre de la procédure d'échange mise en place avec le service

de lutte contre la fraude externe.

Six clients ont été positionnés sous vigilance renforcée.

3) Les actions menées en matière de contrôle

Au niveau du groupe

Le risque lié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est piloté par le secrétariat général – direction juridique groupe de Groupama SA et suivi par la direction contrôle permanent et conformité groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique

Le risque lié à la LAB-FT est rattaché à la Direction Audit Risques Contrôles et Conformité et suivi par le Pôle Contrôle Permanent & Conformité / Gestion des risques.

Il fait l'objet d'une présentation par le responsable LAB-FT et d'une sensibilisation, dans chacune des promotions de nouveaux entrants commerciaux.

Il fait l'objet de rappels ponctuels des procédures et/ou d'opérations de communication et d'information auprès de collaborateurs.

En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama Centre Atlantique, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place.

En assurance dommage, le dispositif de contrôle permanent repose sur :

- Un point de contrôle LAB-FT intégré aux fiches de contrôle managérial, contrôle de 1er niveau,
- Un contrôle managérial de niveau 1 sur le recueil de la CNI pour les nouveaux clients,
- L'examen conjoint avec le responsable LAF des dossiers de fraude ou tentative de fraude en IARD,
- L'examen par le responsable LAB- FT des demandes de souscription des véhicules de valeur élevée.

En assurance Vie, le dispositif de contrôle permanent repose sur :

- Un contrôle managérial effectué par l'unité de gestion sur les entrées et sorties de fonds, contrôle de 1er niveau,
- Un contrôle permanent de niveau 2 est effectué par un collaborateur non opérationnel dans le cadre de la délégation de gestion avec Groupama GAN Vie,
- Un contrôle systématique par le responsable LAB-FT des dossiers de versement supérieurs à 150 K€, à mode de paiement atypique ou profession à risque,
- Un contrôle des prestations rachats précoces et importants,
- Un traitement des alertes Vigiprofil dans le cadre des scénarios actifs.

Le contrôle porte notamment sur les éléments d'identification et de connaissance client, justification de l'origine des fonds, justification de la destination des fonds, les moyens de paiement, la cohérence de l'opération et tout élément atypique.

En 2014,

- 21 alertes Vigiliste ont été traitées,
- 112 alertes Vigiprofil ont été traitées, correspondant aux scénarios suivants :

A07- Contrôle modification objet de contrat : Adjonction ou modification d'un plan de rachat partiel programmé
A08 - Contrôles renonciations à garantie
A09a - Contrôles rachats précoces - Client non frontalier
A09b - Contrôle des rachats précoces - Client frontalier
A10b - Comparaison des cumuls de rachats totaux ou partiels et cumul de versements – Client non frontalier
A10d - Comparaison des cumuls de rachats totaux ou partiels et cumul des versements – Client frontalier
A11 - Souscription atypique
A12 - Contrôles versements en cumul sur plusieurs contrats

A13 - Contrôle ratio versements/revenus du client => non activé
A21 - Clients déclarés TRACFIN => traité par la Conformité LAB
A22 - Client sous surveillance => traité par la Conformité LAB
A23 - Versements par un client non résident fiscal en France
A24 - Rachat total ou partiel par un client non résident en France

Au titre spécifique de la LAB-FT 60 contrôles ont été effectués sur les sorties de fond et 61 contrôles sur les entrées de fonds soit sur l'exhaustivité des affaires à partir de 150.000 €

A ces contrôles spécifiques LAB-FT, il convient d'ajouter les contrôles de conformité d'ensemble (dont la LAB-FT) :

- 648 contrôles de niveau 2 sur les souscriptions « épargne »
- 360 contrôles de niveau 2 sur les prestations « épargne. »

4) Les évolutions réglementaires et professionnelles

> La modification du code monétaire et financier et « communication systématique d'informations »

La loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires a créé, à côté de la déclaration de soupçon, une « communication systématique d'informations – COSI », qui concernera certaines opérations présentant un risque élevé de blanchiment : dépôts et retraits d'espèces, virements étrangers via des pays à risque, bons de capitalisation anonymes, opérations faisant intervenir des trusts et des fiducies.

Ces opérations seront déclarées systématiquement à Trac fin sous forme de transmission périodique de fichiers informatiques via la plateforme de Trac fin Ermès. Des décrets à venir viendront préciser les critères de mise en œuvre, qui font actuellement l'objet d'une concertation de place.

> Les lignes directrices de l'ACPR relatives à la gestion de fortune

L'ACPR a publié le 14 mars 2014 de nouvelles lignes directrices en matière de gestion de fortune, qui concernent le secteur de la banque mais également celui de l'assurance.

La gestion de fortune est définie comme une prestation de services de nature bancaire, financière ou d'assurance, caractérisée par la gestion d'un patrimoine d'un client supérieur à certain seuil et une offre de services, de produits ou de conseils spécifiques, non proposée à l'ensemble de la clientèle.

Les produits ou services entrant dans cette définition doivent donner lieu à une évaluation spécifique du risque de blanchiment et à la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée en matière de connaissance du client et de suivi de la relation d'affaires.

Des travaux sont en cours en vue de déterminer au niveau de la profession des critères communs (seuil, caractéristiques des produits et des services).

> La révision des principes d'application sectoriels « Assurance » de l'ACPR

Des travaux de révision des principes d'application sectoriels (« PAS ») ont été lancés en 2013 en concertation avec les professionnels du secteur.

Les principaux objectifs de l'ACPR sont la mise à jour des « PAS », la réorganisation des thèmes abordés et la création d'une fiche dédiée à l'assurance de dommages.

Les « PAS » révisés seront pris en compte dans les procédures des entreprises du groupe au cours de l'année 2015.

c) L'évaluation des placements et de la qualité des actifs

En amont de la décision d'investissement, des analyses sont menées suivant les types de placements. Ces analyses couvrent une sphère très large puisqu'elles intègrent les contraintes financières, les contraintes réglementaires, les contraintes comptables et fiscales et les contraintes liées à la mise en place en 2013 d'un dispositif de limite de risques.

Le dispositif de limites de risques est décliné en limites primaires sur les grandes classes d'actifs et en limites secondaires selon une segmentation plus fine à l'intérieur de ces mêmes grandes classes d'actifs. Il vise à encadrer la prise de risques pour protéger le capital, le ratio de solvabilité et les ressources de l'entreprise.

Ce dispositif permet d'anticiper les menaces recensées dans la cartographie des risques telles que la couverture imparfaite, le risque crédit, le risque d'enregistrement comptable inexact ou le manquement aux obligations fiscales.

Ces analyses sont présentées lors de comités hebdomadaires d'actifs, mis en place afin de surveiller

régulièrement la qualité des actifs détenus en portefeuille. Ce comité est composé du directeur financier, du responsable du pôle comptable et financier, et du responsable du contrôle financier et de l'analyse financière.

De plus, des contrôles a posteriori sont effectués à l'aide des reporting suivants :

- Tableaux de bord mensuel de l'état des actifs, suivi du réalisé / prévisionnel,
- Rapports sur la politique financière au conseil d'administration,
- Rapport annuel de solvabilité destiné à l'ACPR.

Une transparisation du portefeuille des OPCVM a été mise en place en 2013.

Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle, la société a mis en place des outils de pilotage incluant notamment :

- La détermination de comptes de résultats et d'éléments de bilan prévisionnels, sur la base d'hypothèses techniques et financières correspondant à un scénario central,
- Des prévisions de cash-flow régulièrement mises à jour.

Les bases d'une gestion actif-passif sont en place. L'objectif est de contrôler la bonne adéquation entre les passifs et les actifs en adossant aux passifs classés par duration des actifs plus ou moins liquides. L'étude repose sur l'hypothèse d'une situation en run-off. La démarche est annuelle.

Cette analyse permet de conclure que le passif à faible ou moyenne duration (jusqu'à 5 ans) est couvert par des actifs très liquides (trésorerie, OPCVM, obligations).

Dans le cadre de cette gestion, les actifs stratégiques sont affectés en priorité aux fonds propres, puis à l'endettement ; les autres actifs sont affectés aux provisions techniques, les actifs les plus liquides étant affectés aux provisions à développement court, afin d'assurer la cohérence des durations des actifs et des passifs et de minimiser les risques de liquidité (adossement des tombées d'échéances de l'actif et du passif).

D'autres contrôles a posteriori sont effectués pour garantir le respect permanent de :

- La conformité de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs du conseil d'administration,
- La conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances.

L'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés :

- La gestion des placements est effectuée par le directeur financier qui fonde ses décisions sur diverses analyses personnalisées. Dans le cadre d'une optimisation des investissements, il peut avoir recours à des gestionnaires externes au travers d'OPCVM spécialisés ou de mandats de gestion. Leur sélection repose sur des approches multi critères combinant des filtres quantitatifs (performance, volatilité) et des filtres qualitatifs (notation, qualité de gestion),
- Des reportings mensuels, trimestriels et annuels sont élaborés : valorisation du portefeuille de valeurs mobilières cotées avec suivi des principaux indicateurs de risques,
- Des analyses des poches d'investissements avec benchmarking : les investissements sont comparés par nature et avec des indices de marché,
- Le suivi du risque crédit : chaque mois, les notations des émetteurs et des dettes en portefeuille sont recensées,
- La maturité et duration du portefeuille obligataire,
- La structure des actifs : un inventaire est élaboré mensuellement pour contrôler les pourcentages alloués par catégorie,
- Le suivi du résultat financier et des plus-values réalisées : le suivi des plus ou moins-values du portefeuille est réalisé via des outils informatiques (CHORUS) qui contrôlent le respect des règles administratives et comptables,
- Le suivi des entrées et des sorties,
- La mesure des performances,
- Le suivi des filiales et participations,
- Le suivi de la trésorerie en date de valeur : l'objectif est de gérer la trésorerie à zéro pour optimiser les produits financiers,
- Le contrôle exhaustif des limites de détention : ratios de liquidité, ratios de dispersion, ratios de congruence,

- Le contrôle des besoins de constitution de provisions pour risque d'exigibilité,
- Le contrôle budgétaire.

d) Le contrôle des placements et la séparation des tâches

Les orientations en matière de placements sont définies par délégation du conseil d'administration au directeur général, subdéléguée au directeur financier en intégrant les éléments suivants :

- La répartition des investissements de l'année entre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie,
- Pour chacune de ces catégories, les types de placements :
 - Taux fixes, taux variables, duration, éventail des signatures autorisées (green list),
 - Répartition géographique ou sectorielle pour les actions,
 - Immeubles d'habitation ou de bureaux pour l'immobilier.
- La politique générale de maîtrise des risques : programme de couverture, dotation des réserves, sensibilité du portefeuille coté aux risques de marché.

Les collaborateurs de la direction financière sont tenus à un engagement de confidentialité.

Les principales orientations de l'exercice sont retracées dans le document de référence de la commission financière.

Les décisions et le suivi correspondant sont délégués au directeur financier qui rend compte au directeur général.

Un mandat de gestion a été établi avec Groupama Asset Management. Il fait l'objet d'un reporting mensuel (performance, liquidité, sensibilité, duration, taux actuariel, stratégie prévisionnelle d'investissement et de rendement).

Le mandataire s'engage à respecter les ratios réglementaires et internes au groupe en termes de dispersion, de qualité de l'émetteur ainsi que les règles de conformité et de limites de risques.

Le calendrier des opérations et de reporting est ajusté aux contraintes des arrêtés de comptes.

Le processus de gestion des placements, élaboré en concertation avec les commissaires aux comptes, repose sur une stricte séparation des tâches entre les différents acteurs impliqués : directeur financier et pôle comptable & financier.

- Le directeur financier est en charge des choix des placements dans les limites fixées par le directeur général sur délégation du conseil d'administration, des modélisations actif-passif, de l'allocation d'actifs, du pilotage de la relation avec les prestataires, du suivi de la constitution du résultat financier et de la construction d'un reporting.
- Le pôle comptable & financier est en charge des opérations de saisie, de validation, d'exécution des transactions et de reportings.
- Le middle office placements s'assure de la bonne exécution des transactions (quantité, prix d'achat, règlement et livraison, respect des dates de valeur), de la transmission des ordres de mouvement, de la construction de reportings détaillés.
- Le back office placements a en charge la saisie et la validation comptables des opérations, des divers rapprochements et de la diffusion des états comptables.
- Le trésorier procède après validation ci-dessus aux règlements des opérations financières.

La liste des personnes habilitées à ordonner des mouvements sur les comptes financiers est tenue à jour par la direction financière.

e) 1- Le contrôle des risques liés aux engagements de l'entreprise

- Groupama Centre-Atlantique identifie et évalue les risques de toute nature auxquels elle est confrontée du fait de ses activités. La cartographie qui en résulte est complétée par un diagnostic des mesures de contrôle des risques, qui doit donner lieu à des plans d'amélioration visant à une réduction des risques résiduels.
- Groupama Centre-Atlantique procède chaque année au calcul de la marge de solvabilité en application de la réglementation. Ce calcul est vérifié par les commissaires aux comptes. Sur cette base, Groupama Centre-Atlantique réalise son rapport de solvabilité.
- Groupama Centre-Atlantique établit des règles de souscription et définit les tarifs des garanties d'assurances IARD contenues dans les polices qu'elle commercialise. Ce travail est réalisé en

conformité avec la stratégie du Groupe, en liaison avec le support technique et marketing des directions métier assurance au sein de Groupama SA et sur la base des statistiques par branche et catégorie observée sur les portefeuilles en cours de Groupama Centre-Atlantique.

- d. Groupama Centre-Atlantique contrôle le respect de ces dispositions grâce à l'intégration des tarifs, de modèles de conditions particulières des polices à émettre dans le système d'information utilisé par les souscripteurs et grâce à une politique de contrôle des souscriptions. L'encadrement et la formation ainsi que les tableaux de bord et états de reporting permettent une vérification permanente ou périodique du bon déroulement des opérations de vente et de souscription.

e) 2 - La conformité des pratiques en matière de cession en réassurance

Les principes régissant la réassurance interne Groupama

Conformément aux dispositions de l'article R 322-120 du code des assurances, l'ensemble des caisses de réassurance mutuelle agricoles régies par ce même code et par l'article L771-1 du code rural ont signé avec Groupama SA, dont elles détiennent conjointement la majorité des droits de vote (directement ou indirectement), une convention de réassurance aux termes de laquelle elles réassurent auprès de Groupama SA les risques qu'elles acceptent des caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de leur circonscription.

Cette convention stipule que les cessions effectuées par les caisses régionales doivent à la fois permettre à Groupama SA de recevoir un aliment suffisant pour une bonne compensation des risques pris en charge et l'exécution de ses engagements et aux cédantes de bénéficier d'une réassurance tenant compte de leurs besoins, de leur situation et de la nature de leurs opérations. Elle est conclue, sous réserve des cas très spécifiques prévus pour sa résiliation, pour une durée égale à la durée de Groupama SA.

Par cette convention, les caisses Régionales s'engagent à réassurer toutes leurs opérations auprès de Groupama SA dans les conditions déterminées par sa section II « règlement général de réassurance ». Elles s'engagent à décider les modifications du règlement général de réassurance et notamment celles relatives aux modalités annuelles d'application selon une procédure de décision collective comportant des conditions de quorum et de majorité fixée par la convention. Les décisions sont préparées par un groupe de travail « réassurance » (cf. infra) associant les représentants compétents de l'ensemble des caisses régionales.

Par construction, Groupama SA est donc l'unique réassureur des caisses régionales; la réassurance de chaque caisse ne résulte pas d'une mise au point et d'une négociation bilatérale avec Groupama SA, mais d'un cadre commun favorisant la mutualisation des risques à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur du groupe, dans le respect de principes de responsabilité et d'équité entre caisses régionales.

Les travaux de définition des modalités de réassurance fixées par le règlement général sont menés en concertation avec l'ensemble des caisses, qui vérifient que l'adéquation des dispositions communes aux besoins de chacune d'elles est satisfaisante.

Toutes les catégories de risques, quelles que soient leurs caractéristiques techniques, font l'objet d'une cession en quote-part ; cette règle permet d'associer Groupama SA à l'évolution globale des activités des caisses régionales, qu'elle résulte du développement de portefeuilles existants ou du lancement de nouvelles garanties ; en favorisant l'équilibre général des opérations de Groupama SA, elle lui permet de jouer pleinement son rôle de protection des caisses dans les risques nouveaux ou plus vulnérables, au bénéfice du développement du Groupe.

Quels que soient les risques considérés, la participation de Groupama SA dans les sinistres au titre des différentes formes de réassurance prévues par le règlement général (quote-part, excédent de sinistre ou excédent de perte annuelle) s'inscrit dans la limite du champ des risques couverts et exclusions, ainsi que dans la limite de sa part des montants de garantie maxima par objet d'assurance, tels que fixés chaque année par Groupama SA en fonction notamment de ses propres conditions de réassurance externe.

Les procédures de contrôle

L'instance de pilotage Groupama

Le groupe de travail réassurance de Groupama se réunit chaque trimestre. Il est composé de représentants de Groupama SA et des caisses régionales. Il a pour mission de valider les modalités de réassurance de l'exercice suivant avant soumission pour approbation des caisses régionales au sein d'une réunion des directeurs généraux des caisses régionales et du directeur général de Groupama SA, puis à l'approbation du conseil d'administration de Groupama SA.

Le contrôle intégré

Comme pour l'ensemble des caisses régionales, le calcul des cessions de réassurance de Groupama Centre-Atlantique est réalisé par un applicatif informatique spécialisé (IRIS), dont les données de base sont alimentées automatiquement par Groupama Centre-Atlantique. Son fonctionnement est décrit dans une documentation détaillée. Le paramétrage des modalités de réassurance annuelles (présentées dans le document Groupama

mis à jour annuellement « modalités de réassurance »), accessibles dans l'appliquatif, est vérifié par les responsables concernés de la direction financière.

Les sinistres excédentaires réassurés sont au préalable validés par les pôles sinistres de Groupama Centre-Atlantique et par le Département technique Gestion Conseil Sinistres de Groupama SA sur la base d'un applicatif « avis de sinistres » interfacé avec l'appliquatif de la Réassurance Interne.

La gestion des rentes non-vie est réalisée par un applicatif dédié, interfacé avec l'appliquatif de la Réassurance Interne.

Les tests de contrôle

Le département « réassurance des caisses régionales et gestion prévisionnelle » de la direction réassurance interne de Groupama SA contrôle l'exactitude des règles de calcul écrites par le département "comptabilité réassurance" de la direction réassurance Interne dans l'appliquatif informatique spécialisé.

Le secteur Comptabilité de Groupama Centre-Atlantique contrôle en outre l'exactitude des paramètres de calcul réassurance saisis par le département "comptabilité réassurance" de la Direction Réassurance Interne de Groupama SA dans l'appliquatif informatique spécialisé.

Les résultats des opérations de réassurance Interne provenant de Groupama Centre-Atlantique sont contrôlés par :

- Le secteur Comptabilité avant signature des états d'approbation des cotisations et sinistres,
- La direction pilotage et contrôle de gestion de Groupama SA, par rapprochement avec les prévisions de Groupama Centre-Atlantique et avec le budget Groupama SA,
- Le secteur comptabilité générale et la direction finance groupe de Groupama SA, à l'occasion de réunions de présentation des résultats.

En complément des procédures, les comptes techniques établis par la direction réassurance interne de Groupama SA sont présentés et explicités à ses commissaires aux comptes, qui réalisent des tests sur le paramétrage de l'appliquatif IRIS et sur des modules de calcul qu'ils choisissent.

Concernant les affaires co-souscrites avec Groupama SA, un contrôle est effectué par Groupama SA sur la base d'une double analyse risques des plus lourds permettant de sécuriser les décisions. En outre, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la réassurance interne. Une bonne maîtrise de la régularité des opérations est assumée par Groupama SA en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact quotidien avec les responsables et correspondants opérationnels de Groupama Centre Atlantique.

Par ailleurs, Groupama Centre-Atlantique, dans le cadre des risques "entreprises", peut être amené à souscrire un programme d'assurance ou il est co-assureur.

Cette part entre dans le cadre défini ci-dessus.

Concernant les activités de co-gestion sinistre, le département gestion conseil sinistres ("G.C.S."), au sein de la direction dommages et services individuels de Groupama SA, assume, pour le compte du groupe dans son ensemble, de chaque entité et de Groupama SA, les contrôles des éléments suivants :

- L'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le guide du provisionnement harmonisé GROUPAMA,
- Le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable et d'IDA,
- La réalisation des actes de gestion, à partir des informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

L'audit général Groupe

L'article 1.1 de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de réassurance mutuelle agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama, prévoit que chaque caisse régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la Direction audit général Groupe de Groupama S.A.

Cet audit a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers de la caisse auditée, le respect des obligations réglementaires et le respect du règlement général de réassurance.

e) 3 - La conformité des pratiques en matière de provisionnement

- Un comité de gestion des provisions techniques, composé du directeur général, directeur général adjoint, directeur financier, directeur technique et actuariat, responsable comptable et financier et responsable contrôle de gestion, se réunit trimestriellement afin de gérer le pilotage des résultats techniques.

- Groupama Centre-Atlantique applique le guide du provisionnement GROUPAMA déjà évoqué dans la partie précédente concernant la réassurance. Ainsi les sinistres déclarés par les assurés font l'objet d'une ouverture et d'une constitution de provision dossier dont le montant, à l'ouverture et à chaque mise à jour, est fixé selon les normes définies dans le guide de provisionnement. Le contrôle de la conformité des provisions des dossiers en cours est réalisé grâce à la formation des gestionnaires sinistres, à leur encadrement, au fonctionnement des applicatifs du système informatique en matière de gestion sinistre et à des contrôles réalisés régulièrement par les responsables, les commissaires aux comptes.
- Les provisions pour sinistres enregistrées au bilan sont calculées selon les normes réglementaires définies dans le code des assurances et le guide du provisionnement par la direction technique. Elles sont vérifiées par les commissaires aux comptes.
- En complément, comme chaque caisse régionale et conformément à une décision prise par le groupe, Groupama Centre-Atlantique réalise depuis 2006 un rapport actuariel. Ce rapport vise à apporter de façon documentée et détaillée une évaluation des provisions pour sinistres de la fin de l'exercice précédent selon les normes Groupe. Etabli par la direction financière et la direction technique, ce rapport fait état :
 - Après analyse de l'actuaire, des principaux facteurs de risques susceptibles d'impacter la qualité du processus de provisionnement,
 - D'une explicitation des méthodes utilisées,
 - Des données comptables et du détail des évaluations obtenues,
 - De l'avis de l'actuaire sur le montant des provisions comptabilisées.

f) Le suivi de la gestion des sinistres et des modes de commercialisation

- Groupama Centre-Atlantique est composée de services de gestion sinistres, chargés d'effectuer tous les actes de gestion de l'ouverture à la clôture de chaque dossier. Cette activité fait l'objet d'un suivi mensuel par la réalisation de statistiques. Ce suivi porte notamment sur le nombre de dossiers ouverts par type de police et sur le total des évaluations de sinistres à l'ouverture et celles des dossiers déjà en cours ainsi que des règlements. Ces statistiques font l'objet d'un reporting mensuel auprès de la hiérarchie. Les sinistres graves font l'objet d'un reporting spécifique, permettant un suivi, dossier par dossier, par le responsable sinistre.
- Les mesures de contrôle, tant hiérarchiques qu'intégrées, des activités "sinistres" répondent aux principaux risques répertoriés dans la cartographie des risques, à savoir les délais, la fraude, les indemnisations et les dérogations.
- Les mesures de contrôle, tant hiérarchiques qu'intégrées, des activités commerciales répondent aux principaux risques répertoriés dans la cartographie des risques, à savoir la formation, la rémunération, la délégation et la souscription.

g) L'élaboration et la vérification de l'information financière et comptable

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la Direction financière qui s'assure du recensement exhaustif, de la valorisation et de la comptabilisation des flux en conformité avec les réglementations en vigueur.

Les procédures de contrôle interne permettant de fiabiliser les procédures d'inventaire et d'établissement des états financiers annuels sont :

- Les mesures de fiabilisation des arrêtés de comptes :
 - Élaboration de plannings détaillés des tâches,
 - Élaboration de pièces d'inventaire et de justificatifs de comptes validés par les responsables,
 - Constitution de manuels de procédures,
 - Rapprochement avec les comptes prévisionnels,
 - Le contrôle des systèmes d'informations,
 - Le contrôle hiérarchique.
- Les mesures de fiabilisation des interfaces : les données alimentées par interface dans SAP sont justifiées par des états venant des logiciels, en amont, dédiés aux différentes applications.
- Les mesures de sécurisation du système d'information comptable et réglementaire :
 - Les principaux logiciels comptables (SAP et CHORUS) comportent notamment des mots de passe personnalisés.
 - La sauvegarde des données est réalisée par le GIE Informatique (G2S).

- Un comité CFCI (contrôle fiscal des comptabilités informatisées) a été constitué pour piloter la cartographie du système d'information et effectuer sa mise à jour annuelle ainsi que la conservation des données et des traitements qui concourent à la détermination des résultats comptable et fiscal.

Groupama Centre-Atlantique suit les instructions de processus définies par Groupama SA pour la combinaison et la consolidation des comptes :

- Pilotage du résultat : dans le cadre de la PSO, les différentes directions (financière, technique, commerciale, des ressources humaines) fournissent au Contrôle de gestion les données nécessaires au pilotage du résultat.
- Les procédures de suivi des engagements hors bilan :
 - Les nantissements de titres de Groupama SA à notre profit sont suivis dans le progiciel CHORUS et contrôlés, d'une part avec les relevés de portefeuille titre reçus des établissements financiers, et d'autres parts avec les traités de réassurance. Ils font l'objet d'une déclaration de nantissement.
 - Les cautions bancaires sont suivies grâce aux attestations reçues des établissements bancaires.

Le Directeur financier a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

- Suite aux demandes de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution concernant, d'une part la mesure du degré d'exposition au risque de crédit sur l'ensemble du portefeuille d'actifs cotés et d'autre part la réalisation de tests de sensibilité, une cartographie et surveillance étroite des actifs concernés par la crise du Subprime a été mise en place depuis l'été 2007. Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité a été effectuée.

Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale 2014

Sommaire

1. Groupama Centre-Atlantique, une entité régionale au sein d'un groupe construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)	72
2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	72
2.1 - Assureur responsable	72
Offres assurances	
Prévention	
Une gestion responsable des actifs	
2.2 - Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé	76
Un engagement fort depuis 2000	
Les trois missions de la Fondation	
Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain	
2.3 - Action en faveur du développement des territoires et de la société civile	77
Développement économique et initiative dans les territoires	
Les engagements autour du « Vivre ensemble »	
2.4 - Employeur responsable	80
Emploi	
Organisation du travail	
Relations sociales	
Santé et sécurité	
Formation	
Égalité de traitement	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi	
2.5 - Action en faveur de l'environnement 2014	89
Politique générale en matière d'environnement	
Utilisation durable des ressources	
Changement climatique	
Pollution et gestion des déchets	
Protection de la biodiversité	
2.6 - Relations avec les parties prenantes	92
Sous-traitance et fournisseurs	
Autres parties prenantes	
2.7 - Loyauté des pratiques	94
Conformité	
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)	
3. Table de concordance et note méthodologique	95
3.1 - Informations sociales	
3.2 - Informations environnementales	
3.3 - Informations sociétales	
3.4 - Note méthodologique	

1 - Groupama Centre-Atlantique une entité régionale au sein d'un groupe construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

L'ensemble des informations de ce texte porte sur le périmètre de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique, sauf mention contraire.

Au travers de ses marques complémentaires, Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité - plaçant l'humain et ses attentes au cœur des actions du Groupe et permettant de construire la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, vision de long terme, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins...

La RSE participe pleinement de la performance du Groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. La Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, rattachée à la DRH Groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le Groupe. Cette direction bénéficie d'une capacité d'action et de mobilisation avec les Directions concernées sur les offres ainsi que les questions sociales, sociétales, environnementales, en animant notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités du Groupe (caisses régionales, filiales françaises et internationales) qui participent à l'élaboration des plans d'action et échangent sur leurs bonnes pratiques.

La démarche RSE est déclinée au sein de chaque entité régionale par le biais d'un référent RSE, présent également au sein de Groupama Centre-Atlantique.

2 - Une stratégie transversale ambitieuse

Au cours de l'année 2012, le Groupe s'est doté pour la période 2013-2015 d'une stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur cinq piliers – assureur responsable, lutte contre les maladies rares, action en faveur du développement local, employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, notamment concernant ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques. L'entreprise Groupama Centre-Atlantique participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication.

Définition de 5 axes stratégiques Groupe :

Axe 1 : Groupama, assureur responsable = commercialiser une offre RSE

Axe 2 : Groupama, engagé pour la santé = faire de la Fondation pour la santé un pilier de l'engagement RSE

Axe 3 : Groupama, présent au quotidien dans la société civile = valoriser nos actions de développement dans les territoires et la société civile

Axe 4 : Groupama, employeur responsable

Axe 5 : Groupama, respectueux de l'environnement = Agir en faveur de l'environnement

Pour Groupama Centre-Atlantique, il est apparu primordial de s'accorder sur les priorités du Groupe afin d'accroître la lisibilité d'ensemble en retenant 2 axes prioritaires :

Axe 3 : valoriser nos actions de développement dans les territoires et la société civile avec pour objectif : pratiquer une politique de prévention d'envergure afin d'encourager l'émergence d'attitudes responsables

Axe 4 : être un employeur responsable avec pour objectif : poursuivre la lutte contre la discrimination

2.1 - Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, assistance, dépendance. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du Groupe est un enjeu d'avenir.

Aujourd'hui, l'entreprise Groupama Centre-Atlantique s'engage avec Groupama à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, ses actions de prévention et la gestion d'actifs, ainsi qu'en adoptant un comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

• Offres assurances

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations qui constituent des coups durs. Dans le même esprit a été lancée en avril 2014 une offre « essentiel » en assurance auto.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le Groupe a amélioré encore sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. A été lancée en 2014 une option spécifique pour protéger les Professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats ont vocation à être transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire ne sera pas doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI » destinée à protéger l'ensemble des salariés).

À noter les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Afin de répondre à l'enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – Groupama a entièrement renouvelé son offre retraite en 2013 (UC sécurisées, protégées, diversifiées).

Le Groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement en proposant le produit d'assurance automobile « Pay As You Drive » ou une offre « petit rouleur » et en incluant dans ses offres multirisques habitation la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé en 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique.

L'engagement environnemental de Groupama intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse.

Assureur engagé, Groupama est par ailleurs un acteur majeur de l'assurance multirisque climatique agricole ; le Groupe est investi, avec les partenaires institutionnels, dans la réflexion menée sur l'évolution de ce produit.

Assureur responsable, au-delà de l'offre stricto sensu, le Groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment – elles ont été encore nombreuses en 2014 – les équipes du Groupe se mobilisent sur le terrain.

• Prévention

Pour Groupama, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant. Les actions de prévention menées par les équipes de Groupama sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, sociétaires ou non-sociétaires (sensibilisation à la sécurité routière pour le grand public (jeune et senior), prévention des accidents domestiques, formation gestes de 1er secours...).

Chez Groupama, la prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité.

Le site Internet vivons-prevention.com dédié à l'ensemble des actions de prévention que Groupama réalise au service de ses parties prenantes dans cinq grands domaines d'intervention (sécurité routière, santé, agricole, risques domestiques et entreprises et collectivités) est en ligne depuis 2011.

À Groupama Centre-Atlantique, la prévention se traduit sur le terrain à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels.

Cette politique se concrétise également par des partenariats avec les Pouvoirs Publics (Préfecture, Gendarmerie, Police, DDE, Conseils Généraux, Croix Rouge, Pompiers...) et avec différents acteurs de la société civile (Collectivités locales, Chambres d'agriculture et des métiers, Etablissements scolaires et lycées, Associations,...) au service notamment de la sécurité routière, de la santé et des risques domestiques, de la prévention dans le domaine agricole, des entreprises et des collectivités.

Les actions menées par les équipes de Groupama Centre-Atlantique se déclinent sur onze départements au bénéfice de tous publics : Particuliers, Entreprises et Collectivités, Artisans, Commerçants et Prestataires de service ainsi qu'auprès des acteurs du Marché Agricole.

Quelques données chiffrées :

En 2014 : 660 jours en prévention externe ont été effectués en mission par les experts prévention de la Caisse Régionale, tous risques confondus.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention en remboursant l'ensemble des actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire, et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés. Les conseils de prévention de Groupama auprès des clients et non-clients sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, le vin...) et par le biais du site groupama.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, la prise en charge du dépistage du cancer du côlon, le remboursement des vaccins non remboursés par les régimes obligatoires, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, la prise en charge du sevrage tabagique... De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, et leur permet la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Prévention des déserts médicaux : Groupama et la MSA ont mis sur pied une expérimentation (2009-2012) appelée « Pays de santé ». Ce dispositif visait à aider et accompagner les professionnels de santé exerçant sur des territoires fragilisés afin de maintenir un accès aux soins de qualité aux populations locales. L'expérimentation s'est déroulée sur deux départements pilotes, la Dordogne et les Ardennes. L'organisation et les résultats ont certainement servi dans la réflexion qui a inspiré les mesures gouvernementales prises ces dernières années pour lutter contre les déserts médicaux.

Groupama Centre-Atlantique investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés. Les conseils de prévention auprès des clients et non-clients sont présentés essentiellement lors de rencontres santé (thèmes tels que la nutrition, le sommeil, les gestes de 1er secours, opérations défibrillateurs...).

Des animations au sein de salons ou autres événements dont le concept est de reproduire les quatre pièces d'une maison où se concentrent les dangers et les risques domestiques, constitue également un rendez-vous privilégié avec le sociétariat de Groupama Centre-Atlantique, 390 personnes y ont été sensibilisées en 2014.

À l'occasion de la Semaine du Développement Durable, des actions de sensibilisation sur les gestes de premiers secours ont été organisées en 2014 sur tous les sites à destination des salariés de Groupama Centre-Atlantique.

Sécurité routière

Dans le domaine de la sécurité routière, les douze centres Centaures sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière, incluant en outre un module d'écoconduite. En 2012, le bureau du CIECA « International Commission for Driver Testing » a accepté l'association Centaure en qualité de membre associé. Par ce partenariat, Centaure sera amené à apporter sa contribution au développement des pratiques de sécurité routière, et à participer aux débats et travaux de la Commission européenne.

En novembre 2013, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique, CENTAURE Aquitaine est également un relais important de nos actions de prévention à l'égard des sociétaires, mais également à l'égard de nos collaborateurs en particulier depuis 2014 par le biais du module d'écoconduite pour l'ensemble des collaborateurs titulaires d'un véhicule de service/fonction (dernier trimestre 2014 et 1er semestre 2015) avec :

- Mise en place d'une animation dans la durée les collaborateurs sur leur comportement au volant pour pérenniser la démarche ;
- Communiquer régulièrement sur les règles de bonne conduite, les gestes responsables, l'entretien des véhicules, etc.

Formation à la conduite dans les centres Centaure (Niveau GCA).	2013	2014
Nombre de jours de formation effectués par les animateurs Centaure	715	687
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'écoconduite dans les centres Centaures	4308	3725

Véritable priorité nationale, la sécurité routière est aussi un axe de prévention essentiel pour Groupama Centre-Atlantique : Stages de conduite, opérations de sensibilisation dès le plus jeune âge et accompagnement des seniors, écoconduite..., Groupama Centre-Atlantique s'engage également au quotidien auprès des sociétaires.

Sécurité routière (hors CENTAURE) pour GCA 2014

- « Dix de conduite jeune » : 1290 élèves sensibilisés à la conduite accompagnée,
- « Dix de conduite rurale » : 460 jeunes formés à la conduite du tracteur,
- « Conduite deux roues » : 9 actions organisées pour 1789 jeunes bénéficiaires (dont un crash test de simulation de 2 roues avec un véhicule)
- « Conduite senior » : 41 ateliers Conduite des Seniors pour 1011 participants

Auxquels s'ajoutent les réunions de sensibilisation pour lutter contre l'alcool et les produits psycho actifs au volant, la fourniture d'éthylotests, des journées à thème dans les écoles avec distribution de gilets jaunes, notre participation active dans les associations départementales de Sécurité routière en entreprise (SRE)...

Sécurité de l'habitat

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à sensibiliser les différentes tranches d'âge concernées, comme avec la création d'un kit de lutte contre les accidents domestiques, ou encore un CD rom « Bienvenue chez les Tourisk ». Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux...

Pour Groupama Centre-Atlantique en 2014, 106 journées de vérifications d'extincteurs ont été organisées par les préventeurs. Au total, 1349 participants ont été sensibilisés.

Des actions complémentaires ont été menées : vérification des installations électriques, rencontres prévention...

Sur les Marchés des Professionnels, Groupama Centre-Atlantique multiplie ses actions : plan de prévention et de suivi des risques, audit d'assurabilité, contrôle des installations, études techniques : analyse de risques et apport d'expertise.

Exemple d'actions en matière de sécurité de l'habitat en 2014 :

- 5 Réunions d'information en partenariat avec la gendarmerie nationale sur le thème « du vol en habitation »
- Signature d'un partenariat avec la Direction Départementale (33) de la sécurité publique.

Prévention agricole

La prévention agricole bénéficie de l'engagement historique de Groupama Centre-Atlantique avec des actions diversifiées et innovantes intégrant les nouveaux besoins techniques (référentiels construction bâtiments, normes fabricants et installateurs, énergies renouvelables...) et des relations suivies avec différents acteurs : éleveurs, groupements, constructeurs et installateurs : 209 journées de missions agricoles ont été effectuées par les préventeurs.

Prévention Agricole chez GCA	2014
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	209
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	1236

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques environnementaux et climatiques auprès des industriels et des collectivités locales. Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Prévention Entreprises et Collectivités pour GCA	2014
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	273
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	569

• Une gestion responsable des actifs

Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'investissement responsable, notamment à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques, mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement

à travers sa politique d'investissement responsable (IR).

L'encours ISR et IR de Groupama Asset Management a atteint au 31/10/2014, 11,92 milliards d'euros, soit 16,3 % du total des encours.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique, l'entreprise est particulièrement investie dans la gamme des produits proposés par Groupama Asset Management et plus spécifiquement dans le fonds Groupama crédit euro ISR à hauteur de 5 M€.

2.2 - Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

Premier assureur santé individuelle, le groupe Groupama contribue depuis près de 15 ans, au travers de la Fondation Groupama pour la santé, à la lutte contre les maladies rares, l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Son action s'organise autour de 3 missions : le soutien à la recherche, l'information sur les maladies rares vers les médecins, les patients et le grand public ainsi que l'accompagnement des malades. En 2015, le Groupe souhaite accentuer le soutien à la recherche et promouvoir l'engagement de nos élus, sociétaires et collaborateurs en faveur de la Fondation.

• Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 personnes. Mais, au total, elles concernent 1 personne sur 20 soit 3 millions de Français. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général qui s'inscrit en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

Durant ce laps de temps la Fondation a soutenu 28 chercheurs, près de 160 associations de patients et financé plus de 550 projets soit un engagement financier de près de 9 millions d'euros.

La Fondation constitue l'un des 5 axes stratégiques de la politique RSE de Groupama. Les trois actions prioritaires de la Fondation, pour les années 2013-2015, sont : un effort accru dans l'aide à la recherche, une mobilisation forte des collaborateurs au service de la fondation, un développement des actions de proximité avec les élus vers les associations locales et les chercheurs en région.

• Les trois missions de la Fondation

- Diffuser l'information pour faciliter et accélérer le diagnostic des maladies rares. Pour ce faire, la Fondation aide notamment les associations à communiquer sur ces maladies au travers de supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums « maladies rares ». Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, partenaire historique de la Fondation.
- Contribuer à rompre l'isolement des malades et de leurs familles, à travers le soutien d'opérations telles l'aide à la scolarisation en milieu hospitalier, l'achat de matériel informatique pour favoriser l'autonomie des malades, des rencontres familles/médecins... À ce titre, la Fondation Groupama pour la santé intervient en soutenant des projets locaux d'associations, en relation avec Alliance Maladies Rares, collectif de 202 associations.
- Soutenir la recherche médicale en attribuant, chaque année, une « Bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.

Les axes d'engagement et la sélection des projets sont définis par le conseil d'administration où siègent des personnalités qualifiées, reconnues du monde de la santé : elles apportent leurs compétences et valident les choix de la Fondation.

La Fondation reste, à ce jour, la seule fondation d'entreprise en France exclusivement dédiée à cette lutte aux côtés des associations, du corps médical, des organismes de santé et des pouvoirs publics.

• Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain

- Mise en place de la Deuxième édition des « Balades solidaires » — 15 juin 2014 avec la participation de l'ensemble des Caisses régionales, Groupama S.A. et entités franciliennes : 98 marches – 16.000 participants, 155.000 € collectés et 58 associations retenues.
- Déploiement de la « Semaine de la Fondation » : une participation en hausse de 10 % en nombre de collaborateurs et de pas effectués vs 2013.
- L'opération « Bougeons-nous contre les maladies rares » aura mobilisé, outre Groupama S.A., 4 Caisses régionales et 8 entités du Groupe.

Pour Groupama Centre –Atlantique qui a participé à la marche du 15 juin 2014 :

- 10 marches sur 10 parcours différents ont été mise en place pour l'occasion,
- 2793 marcheurs (élus, sociétaires, prospects et collaborateurs) ont permis de collecter 25 239 € au profit de la lutte contre les maladies rares
- L'intégralité de cette somme sera versée à un jeune chercheur du territoire de Groupama Centre-Atlantique dont les recherches sont actuellement en cours à partir des dossiers reçus à la Fondation Groupama pour la santé.

Groupama Centre-Atlantique a également participé à l'opération nationale « Bougeons-nous contre les maladies rares » avec son opération régionale « « Bouchons-nous pour la Fondation ». L'idée première était de récolter un maximum de bouchons en plastique afin que le nombre de kilos récoltés soit converti en euros pour une association en lien avec les maladies rares. Cette opération a été initiée par des collaborateurs du Centre de Relation Clientèle de Groupama Centre Atlantique, du 15 septembre au 31 octobre 2014. Au total, 182 kilos de bouchons ont été récoltés durant la période, soit 3 000 euros de fonds collectés au profit de la Fondation Groupama pour la santé.

2.3 - Action en faveur du développement des territoires et de la société civile

La structure décentralisée du Groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, Groupama organise notamment régulièrement des Jobmeetings dans toute la France.

La quasi-totalité des entreprises du Groupe mène des actions/partenariats sociétaux de proximité. Des entreprises privilégient certains thèmes. Ainsi, par exemple, Gan Assurances (entrepreneuriat), Groupama Banque (intégration à la vie locale de Montreuil), Groupama Asset Management (actions en faveur du handicap), Groupama Assicurazioni (3 axes : solidarité, culture, environnement), Groupama Asigurari (3 axes : cinéma, prévention, soutien au Comité olympique).

Au-delà des actions de prévention et de mobilisation contre les maladies rares, les entreprises du Groupe sont présentes sur deux grandes thématiques d'engagements, liées à notre ancrage et à la proximité relationnelle.

Groupama Centre-Atlantique favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement économique, social et sociétal des régions à travers des actions/partenariats sociétaux de proximité.

À Groupama Centre-Atlantique, les partenariats noués à différents échelons (local, départemental et/ou régional) avec les collectivités locales, les établissements scolaires, la gendarmerie nationale, la police nationale, la préfecture, les pompiers et d'autres acteurs de la Société Civile renforcent notre capacité de mobilisation pour additionner nos compétences et agir en coopération au service de la société civile sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Exemples :

- Courant octobre 2014, à Trélassac (24), la Fédération départementale de la Dordogne a reconduit son engagement auprès du Service des Sports du Conseil Général de la Dordogne. Cette manifestation anniversaire a attiré plus de 2500 personnes venant de l'ensemble du département.
- L'objectif était de faire prendre conscience aux seniors que presque toutes les activités peuvent être pratiquées à plus de 55 ans, à condition qu'elles soient adaptées à leur âge et encadrées par des professionnels.

Groupama Centre-Atlantique a été sollicité pour participer à la manifestation « Animasia » les 4 et 5 octobre, festival dédié aux cultures asiatiques. Les caisses locales de Bordeaux et de Pessac-Mérignac étaient présentes et ont permis d'afficher la collaboration de Groupama face à plus de 10 000 visiteurs.

Les partenariats auprès des clubs sportifs sont également une thématique retenue depuis des années à GCA. En lien avec nos valeurs mutualistes, notre implication nous permet de soutenir à tous les échelons géographiques le monde associatif avec un dénominateur commun : le sport = la santé. Les manifestations sportives sont également un très bon vecteur de la relation de proximité. C'est aussi l'occasion de soutenir la dynamique locale dans des zones rurales parfois désertées

De plus, dans le cadre des nombreuses actions de recrutement, la DRH de Groupama Centre-Atlantique se mobilise activement pour participer à des forums ou organiser des manifestations permettant de recruter tous horizons.

Détails des actions recrutements GCA 2014 :

Date	NOM	Lieu	Spécialité
13/03/14	Forum Emploi Banque Assurance	St Médard en Jalles	Banque Assurance
20/03/14	Forum Emploi	Niort	Généraliste
03/04/14	JobMeeting Groupama	Bordeaux	Généraliste
09/04/14	Forum Alternance et Handicap	Bordeaux	Généraliste
05/06/14	Forum Emploi des cadres	Bordeaux	Généraliste
25/09/14	Forum Recrutement	Rochefort	Généraliste
14/10/14	Forum Emploi	Ribérac	Généraliste

14/10/14	Forum Entreprises Sup de co	La Rochelle	Généraliste
16/10/14	Forum Emploi	Poitiers	Commercial
04/11/14	Job Dating	Limoges	Commercial
05/11/14	Forum INSEEC	Bordeaux	Généraliste
15/11/14	Salon Enseignement supérieur	Niort	Généraliste
19/11/14	Rencontres Emploi/ Handicap	Bordeaux	Handicap

• Développement économique et initiative dans les territoires

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du Groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Pour Groupama Centre-Atlantique, il s'agit de participation au stage à l'installation des jeunes agriculteurs (notamment département 87) partenariats avec les jeunes agriculteurs, chambre agriculture, FDSEA, Lycée agri... pour la promotion des métiers de l'agriculture.

Les actions menées auprès des professionnels de l'agriculture sont diverses :

- participations financières aux actions et forums en 2014 en faveur des jeunes agriculteurs et des OPA sur l'ensemble des départements,
- aide au développement des Marchés de Producteurs en Gironde,
- soutien de la manifestation « Bœuf à la Plage 2014 » dans les Landes, ayant pour but de valoriser le métier d'agriculteur, d'expliquer les démarches liées à l'amélioration de la sécurité alimentaire,
- soutien auprès de la chambre d'Agriculture des Landes au cours de la « Semaine de la Transmission » en vue d'informer les exploitants sur la transmission dans le cadre familial et hors cadre familial,
- aide financière auprès de l'association pour l'Accompagnement et le suivi des agriculteurs des Landes en difficulté,
- promotion de la production caprine au cours de la création de la maison de la chèvre en Deux-Sèvres,
- participation au salon de l'horticulture de Niort,
- partenariat avec le Syndic des éleveurs de porcs en Haute-Vienne.

Pour les Marchés ACPS et PME PMI : participation et soutien à des associations France initiative favorisant l'installation d'entrepreneurs (plusieurs départements), avec la chambre de métiers 24 participation au stage d'installation, soutien des actions en faveur de l'emploi et l'installation des artisans (informations auprès des marchés et des Fédérations départementales).

D'autres initiatives sont mises en place :

- participation à une conférence organisée par le Groupement des employeurs de Vendée ayant pour thème : « Éoliennes en mer, quels emplois pour demain sur les 2 îles ? »,
- communication sur le métier de l'agriculture en milieu scolaire, conciliation entre agriculture et environnement,
- dans le cadre de la prévention sur les plages du Littoral atlantique (Gironde et Landes) et en partenariat avec les CRS : achat de bracelets personnalisés pour enfants,
- aide à l'équipement de collectivités en défibrillateurs sur le département de la Gironde,.

• Les engagements autour du « Vivre ensemble »

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général...) autour de 3 thèmes principaux :

Santé et handicap

- La santé (hors maladies rares) : un engagement significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied. 8 entreprises engagées. Participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité...
- Le handicap : 7 entreprises ont indiqué mettre en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT ; diverses formes de partenariats : soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles, à Handisport, à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles...

Au niveau Groupama Centre-Atlantique, le 20 et 21 novembre 2014, l'entreprise a participé au « Carrefour du vivre avec » en Deux-Sèvres, orchestré et organisé par l'Institut Régional du Vivre Avec (IRVA) :

- L'idée étant d'apporter aux personnes en situation de fragilité de santé et/ou de handicap, toutes les informations nécessaires pour leur retour vers l'emploi et la vie sociale en parcourant une cinquantaine de stands tenus par des associations, des entreprises et des institutions en lien avec la santé, le handicap, le bien-être. Dans ce cadre, la référente Handicap de GCA a ainsi animé un atelier « Handicap et emploi » autour du thème de la RQTH. Six candidats intéressés par le sujet ont donc trouvé des réponses à leurs questions.

Groupama Centre-Atlantique a également participé aux 8es Rencontres Emploi Handicap, organisées par la Maison de l'Emploi de Bordeaux le 19 novembre 2014 :

- Plus de 1200 travailleurs handicapés se sont déplacés pour rencontrer 50 employeurs du territoire. Assureurs, banquiers, grande distribution, étaient présents sur ce salon. 48 candidats sont venus rencontrer les chargées de recrutement sur le stand Groupama, afin d'y déposer leur curriculum vitae. Une occasion pour les candidats en recherche d'emploi de découvrir les métiers de l'entreprise et d'échanger sur les offres de poste publiées pour ces 8es rencontres.

Depuis 2011, une forte mobilisation de plusieurs acteurs de la DRH a permis le développement d'un partenariat étroit avec les services prévention de la MSA afin de mettre en place des actions d'aménagement de postes en prévention des risques TMS.

Ce partenariat a permis également un plus grand nombre de reconnaissances de salariés en situation de handicap pour des collaborateurs déjà présents en lien pour le montage de dossiers d'aménagements avec le SAMETH et ses différents intervenants (SIADV pour la déficience visuelle, 3DCONCEPT pour le matériel de bureau, Association DIAPASOM pour la déficience auditive...) ainsi que l'Agefiph.

Bilan de ce partenariat en 2014 :

- Nombre de dossiers d'aménagement suivis ou en cours en 2014 = 14 dossiers.
Exemple de typologie d'aménagements de poste : aménagements visuels (écran d'ordinateur, lampes adaptées, loupe...), aménagement ergonomique (fauteuil adapté, support bras, souris verticale, repose-pieds, support documents), aménagement auditif (appareil auditif, casque, téléphone adapté...)
- Nombre d'accompagnements des salariés dans une démarche de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé = 9

En 2014, Groupama Centre-Atlantique a soutenu :

- L'association ALADIN (département 33) par le biais d'un concert le 28/11/2014. C'est une association loi 1901, née en 1991 à l'initiative du personnel soignant d'un service de l'Hôpital des Enfants du CHU de Bordeaux. Cette association régionale et indépendante à un double objectif est de :
 - réaliser les rêves des enfants gravement malades,
 - participer à l'amélioration de leurs conditions de séjour à l'hôpital.
- L'association Etoile Clown (département 17), qui intervient avec son équipe de clowns hospitaliers, dans les cinq pédiatries du Poitou-Charentes : Rochefort, La Rochelle, Saintes, Niort et Angoulême le 14 juin 2014. Elle est intervenue en mars 2014 dans certaines assemblées de caisses locales et le jour de la marche pour la fondation pour la santé. L'entreprise a versé pour elle en 2014 une contribution de 1500 €.

Mécénat culturel

Quelques thématiques prioritaires :

- Des engagements autour de la « culture des terroirs » : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements plus traditionnels : sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.).
- Le cinéma, un engagement transversal au Groupe : notamment via la Fondation Gan pour le cinéma qui soutient depuis plus de 25 ans le 7e art.

Pour Groupama Centre-Atlantique, il s'agit de la participation en 2014 aux évènements suivants :

- Le « Festival du rire de Villeneuve-Sur-Lot » qui a pour dessein de découvrir de nouveaux talents dans le domaine de l'humour. Groupama Centre-Atlantique est l'un des partenaires principaux de cette manifestation
- Le « cirque de Nexon » qui soutient la création par l'accueil en résidence d'artistes et de compagnies de cirque, venant de France ou de l'étranger, de plus il favorise la diffusion du cirque contemporain tout au long de l'année à Nexon et en région Limousin. Cet organisme est reconnu « pôle national des arts du cirque » sur le plan national et Groupama Centre-Atlantique en est l'un des partenaires.
- Groupama Centre-Atlantique est également partenaire du « Festival du film de Sarlat », une occasion pour valoriser une initiative culturelle locale auprès de nos sociétaires.
- Groupama Centre-Atlantique soutient depuis plus de 50 ans le « Festival Folklorique de Confolens », festival international où se conjuguent cultures et danses du monde à destination de plus de 150 000 visiteurs.
- Groupama est partenaire enfin, du Festival Plein Sud de Cozes dont l'objectif est de promouvoir la culture et l'art Africain.

	2014
GCA — Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	70 664 €

Solidarité

- L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives...); des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, en partenariat notamment avec Générations mouvement, et qui a mené 38 projets en 2013.
- Des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

Fidèles aux principes mutualistes de solidarité et de proximité de l'entreprise régionale, les collaborateurs et les élus de Groupama Centre-Atlantique s'associent au projet « Association Solidarité Action Madagascar » soutenu par la fédération départementale de la Haute-Vienne, par la vente de boîtes de gâteaux dont la collecte est reversée au profit des enfants malgaches. Au-delà de l'aide matérielle liée à des actions de scolarisation et de formation agricole, l'association mise surtout sur l'éducation des futures générations.

En 2014, 350 boîtes de gâteaux ont été vendues, soit 733,50 euros au profit de l'association pour aider un collège agricole de Bezezika.

Enseignement

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

L'entreprise Groupama Centre-Atlantique entretient des relations avec des établissements d'enseignement présents sur le périmètre de ses 10 départements qui revêtent des formes diverses :

- Participation aux forums emploi (INSEEC Bordeaux, Sup de Co La Rochelle, Université La Rochelle)
- Participation aux salons de l'enseignement supérieur (exemple : Niort, le 15 novembre 2014, avec intervention d'un cadre de la fonction RH de GCA)
- Participation au salon de l'alternance avec présence des écoles et des employeurs; GCA est présent chaque année à Bordeaux.
- Participation aux épreuves de sélection des étudiants (Sup de Co La Rochelle), Lycée Jean Macé (BTS Assistant Manager)
- Participation d'un cadre RH de GCA au conseil pédagogique de certaines écoles (exemple : Sup de Co La Rochelle) dans le but d'enrichir les programmes par l'écoute des besoins des professionnels
- Intervention de cadres RH dans les programmes de formation (IAE de Poitiers – Site de Niort, IAE de Nantes, Institut des Risques (IRIAF) à Niort, Institut du Droit de l'Assurance Pôle Universitaire Niort...)
- Accueil de stagiaires de tous niveaux (de la classe de 3e jusqu'au Master 2)
- Versement de la taxe d'apprentissage à de nombreux établissements du périmètre de l'entreprise
- Participation ponctuelle et financière à des projets d'action conduits par les étudiants
- Développement d'une politique dynamique orientée vers l'alternance (Contrats de professionnalisation et apprentissage); la licence banque & assurance étant le diplôme de référence, mais pas l'unique (BTS NRC, BTS Assurance, Licence Assurance, Master banque Finance, Master Droit de l'assurance...)
- Établissement d'un partenariat avec l'Université de Poitiers (UP et PRO – ex SAFIRE) afin d'accompagner des démarches de validation des acquis de l'expérience au sein de GCA

2.4 - Employeur responsable

Le groupe, fort de ses valeurs, conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE.

Depuis 2013, il a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail. Groupama Centre-Atlantique s'est inscrit dans cet engagement conscient que l'assurance est un métier de personnes dans lequel la relation humaine, avec le client et l'ensemble des parties prenantes, est primordiale. L'engagement de nos collaborateurs est un moteur essentiel pour la performance et la réussite collective de notre entreprise.

• Emploi

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique, l'effectif du périmètre consolidé au 31 décembre 2014 s'établit à 1.598 salariés. Les données 2014 font apparaître 246 embauches (tous types de contrats confondus – hors CDD d'été) et 108 (à vérif.) départs CDI (hors cessions) dont 59 licenciements.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 62,83 % de femmes et 37,17 % d'hommes,
- 10,01 % des salariés ont moins de 30 ans, 63,08 % ont entre 30 et 49 ans et 26,91 % ont 50 ans et plus,

Répartition géographique des salariés :

Département	Nombre salariés
16	58
17	94
24	174
33	235
36	105
40	23
47	73
79	574
85	81
86	68
87	113

L'effectif se situe en augmentation de 0,57 % par rapport au 31 décembre 2013 (1.589 salariés) du fait des embauches en contrats de professionnalisation.

Éléments de rémunération et/ou masse salariale : Concernant la masse salariale, elle s'établit à 58.698.772 € euros en 2013 et 57.657.325 € euros en 2014.

• Organisation du travail

La durée théorique du travail dans l'entreprise Groupama Centre-Atlantique se situe entre 34 heures 30 minutes sans modification sensible par rapport à 2013. L'absentéisme s'établit à 9,59 %, soit 29.218,5 jours (dont 66,90 % des absences liées à la maladie et 20,26 % à la maternité/paternité).

• Relations sociales

Le dialogue social à Groupama Centre-Atlantique, en cohérence avec le dialogue social groupe, veille à déployer les accords mis en place au niveau de l'UDSG et du Groupe, mais également à examiner et renégocier toute thématique présentant de l'intérêt pour l'entreprise et ses salariés.

L'entreprise veille aussi au bon fonctionnement des instances CE, DP, CHSCT et les commissions de suivi issues des accords et s'assure que les représentants du personnel ne rencontrent pas de difficulté dans l'exercice de leur mandat.

Comité d'entreprise :

L'entreprise dispose d'un CE unique représentant l'ensemble des sites de gestion de l'entreprise qui se réunit une fois par mois avec la participation systématique du Directeur général, du Directeur général adjoint, du DRH et du Responsable des Affaires sociales. Sont abordées au cours des réunions mensuelles dont l'ordre du jour est proposé par les membres du CE à la Direction, toutes questions relatives à la vie économique et sociale de l'entreprise, son organisation et ses projets.

Délégués du Personnel et CHSCT :

Ils sont organisés par site de gestion ce qui permet une représentation du personnel au plus près des salariés. L'animation de ces instances est assurée par un responsable référent sur site en lien avec la DRH, laquelle coordonne la préparation de ces instances et veille à la cohérence des réponses apportées sur l'ensemble des différents sites.

Ces instances se réunissent régulièrement conformément aux dispositions légales :

- Mensuellement pour les DP sur les 6 sites de gestion,
- Trimestriellement pour les CHSCT sur les 6 sites de gestion. Le CHSCT de Niort ayant pour périmètre 5 départements, il se déplace également 3 fois par an dans les agences commerciales afin d'examiner les conditions de travail des salariés du réseau commercial. Sur les autres départements, les CHSCT réalisent l'une de leurs réunions trimestrielles dans une agence afin de valider également les problématiques du réseau commercial. L'ensemble de ces instances est animé par un responsable référent sur site, en lien avec la DRH, laquelle coordonne la préparation de ces instances et veille à la cohérence des réponses apportées sur les sites.
- Dans le cadre de l'accord relatif à la prévention des risques signé le 19/09/2013, une Commission Centrale Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CCHSCT) a été mise en place avec les partenaires sociaux.
- Chargée d'instruire toutes les situations impactant de manière transversale les conditions de travail de tout ou partie des salariés de l'entreprise. Elle se réunit tous les quadrimestres et elle est composée entre autres d'un représentant de chaque CHSCT de site, ce qui permet un vrai dialogue entre les 6 CHSCT de site.

Représentants syndicaux :

6 syndicats sont présents dans l'entreprise : il s'agit des syndicats suivants : CFDT, SNEEMA.CFE.CGC, CGT, FO, CFTC et UNSA-AA.

À la suite des élections du CE en octobre 2009, 5 sont aujourd'hui représentatifs (CFDT, SNEEMA.CFE.CGC, CGT, FO et UNSA-AA) et participent aux négociations. La CFTC qui n'est plus représentative depuis les dernières élections a constitué

une section syndicale qui est présente sur le site de gestion de Châteauroux.

Au sein des 5 organisations syndicales représentatives, 4 délégués syndicaux centraux d'entreprises sur 5 sont aussi très fortement investis dans les délégations syndicales centrales du Groupe et sont amenés à participer aux différentes négociations au niveau du Groupe ou de l'UDSG.

Cette représentation au niveau national, influe directement sur le dialogue social de l'entreprise par leur parfaite connaissance des dossiers nationaux qui leur permet de jouer un rôle de « courroie de transmission » entre l'UDSG et Groupama Centre Atlantique.

Accords ou thèmes abordés en négociations :

2014 :

- Négociation annuelle obligatoire pour 2015
- Renouvellement de l'accord GPEC signé en 2011 – Avenant à l'accord signé le 8/10/2014 pour un an
- Intéressement — accord signé le 27/06/2014

Projets de négociations à venir d'ici fin 2015 :

- Renouvellement de l'accord GPEC signé en 2011,
- Négociation annuelle obligatoire pour 2016
- Renouvellement de l'accord Egalité Hommes Femmes signé en 2012
- Renégociation de l'accord CET signé en 2009

Commissions de suivi des accords collectifs en 2014 :

Pour chaque accord signé, une commission de suivi paritaire est instaurée permettant aussi aux représentants du personnel de suivre dans la durée la mise en application de l'accord signé :

- Commission GPEC 2 fois par an (juin et décembre)
- Commission Handicap
- Comité diversité
- Commission PRV
- Commission Contrats Frais de soin
- Commission Chartes informatiques

Santé et sécurité

Un accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011, qui a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du Groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du Groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux tels que notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord porte principalement sur les axes suivants :

- Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
- Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public.
- Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
- Création d'une Commission Qualité de vie au travail Groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

La Commission de suivi de l'accord Groupe sur la qualité de vie au travail a pour objet de suivre l'application de l'accord Groupe : présentation d'un bilan annuel avec les indicateurs de l'accord et les actions menées.

L'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A vient renforcer les axes suivants :

- Consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du Groupe
- Mettre en place des mesures de prévention collective :
 - former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux
 - favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle
 - encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs

- Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du Groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises du Groupe, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux
 - élaborer un diagnostic et un plan d'action concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés
 - élaborer une procédure « gestion de crise »
 - accompagner les salariés lors des changements importants

En 2014, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois, notamment sur la présentation du programme d'accompagnement du management, la présentation du projet Amélioration Satisfaction Client, la présentation du projet efficacité commerciale multicanal. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

Ces efforts sont conduits également dans le cadre des objectifs RSE 2013/2015 suivants :

- 100 % des entreprises auront conduit une démarche d'audit ou de diagnostic des risques psychosociaux d'ici 2015 ;
- 100 % des entreprises du groupe auront engagé un plan d'action consécutif à cet audit ou diagnostic.

Ainsi, depuis 2012, 17 entreprises du groupe en France (soit 83 % des salariés) ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité.

La qualité de vie est également au cœur de la stratégie de Groupama Centre-Atlantique. Qu'il s'agisse de risques psychosociaux, de conciliation vie privée/vie professionnelle ou de sécurité au travail, des actions sont menées sur plusieurs domaines :

Actions déjà menées à GCA à la suite, en outre, de l'accord Qualité de Vie au Travail Groupe

- Mise en place d'une procédure d'alerte et de gestion en cas d'incidents en agence diffusée auprès de l'ensemble des salariés du réseau commercial,
- Proposition systématique de recourir à PSYA pour les salariés victimes d'agression en agence,
- Information à destination des salariés sur l'accès à PSYA
- Mise en place de la déclaration d'Accident du Travail systématique pour tout salarié victime d'une agression en agence,
- Désignations de référents « Gestion de crise » et référent RH RPS
- Formation de l'encadrement RH à la Gestion de crise,
- Formation test à destination des téléconseillers sur la gestion des incivilités au téléphone,
- Sensibilisation du management aux situations de stress lors du séminaire des managers.
- Formation des 6 secrétaires de CHSCT à la gestion de crise,
- Déploiement de formations aux incivilités au sein de GFIL et du réseau commercial
- Formation de sensibilisation aux RPS
- Mise en place de mesures de prévention primaires comme la désignation de représentants syndicaux pour tous les CHSCT quel que soit l'effectif
- Déport du téléphone des commerciaux vers les plateformes téléphoniques pendant les RDV et les déplacements.
- Instauration d'un partenariat avec le service prévention de la MSA pour des visites de poste en vue des aménagements de postes de travail des sites (ex : mise en place de la GED)
- Sensibilisation des nouveaux managers lors d'une formation aminée par la DRH

Mis en place tous les deux ans à compter de 2008, le Groupe lance en mars 2014 son 4e Baromètre d'Opinion auprès de ses collaborateurs qui se décline par entités du Groupe.

Ce baromètre a pour vocation de mesurer :

- La vision de l'avenir et le niveau de confiance des collaborateurs,
- La perception de leur environnement de travail (éléments de la satisfaction professionnelle, perception du manager direct...),
- Leur « attachement » à l'entreprise et au groupe.

Pour Groupama Centre-Atlantique : 1 114 salariés ont répondu au Baromètre d'Opinion Groupe 2014, soit 74 % des effectifs.

- 58 % de collaborateurs ont le sentiment d'apprendre et de progresser.
- Pour 54 % de collaborateurs, les connaissances et les bonnes pratiques sont partagées au sein de l'entreprise.
- Les collaborateurs de GCA évaluent la « qualité de vie au travail » à 6,3/10 points, en hausse par rapport au baromètre de 2012.
- Les collaborateurs de GCA perçoivent leur environnement de travail satisfaisant :
 - 84 % des collaborateurs satisfaits par les avantages sociaux,
 - 73 % des collaborateurs satisfaits de l'équilibre vie professionnel – vie privée,
 - 69 % des collaborateurs satisfaits de l'ambiance de travail,
 - 67 % satisfaits des conditions de travail,
 - 72 % de collaborateurs estiment être pleinement responsabilisés sur les tâches ou les projets qui leur sont confiés.

- 65 % de collaborateurs pensent que leur responsable direct favorise le développement de compétences.
- 58 % de collaborateurs estiment être encouragés à prendre des initiatives.
- 70 % de collaborateurs sont satisfaits du contenu de leur travail
- Les collaborateurs estiment que leur responsable direct :
 - donne un retour régulier sur le travail à 74 %,
 - sait déléguer à 72 %,
 - apporte le soutien pour réussir dans le poste à 71 %
- 55 % des collaborateurs sont satisfaits des possibilités de se former régulièrement.

Actions à mener à GCA courant 2015

- Réaliser un diagnostic sur les RPS et construire un plan d'action RPS
- Désignation d'un assistant prévention des risques professionnels

En matière de sécurité routière, Groupama Centre-Atlantique réalise régulièrement des actions d'informations, de formation, de prévention pour limiter les causes et la survenance des risques, sensibiliser les collaborateurs et les accompagner à réagir face aux situations (recommandations, procédures).

De même, l'entreprise a lancé en 2014 un projet à la fois sociétal et économique qui s'inscrit dans une démarche de développement durable = la démarche écoconduite.

Cette formation est avant tout un état d'esprit que l'entreprise souhaite faire partager par tous. En appliquant les conseils dispensés lors de cette formation, les collaborateurs adopteront les réflexes d'une conduite responsable et citoyenne, à la fois lors de leurs fonctions professionnelles, mais aussi dans le cadre de leur vie privée. En effet, l'impact positif de cette formation sur le stress au volant a été prouvé, ce dernier tendant à diminuer de façon notable.

Diminuer l'accidentologie du parc Auto signifie :

- protéger les salariés,
- mais aussi agir de manière écologique tout en œuvrant pour une baisse des consommations de carburant.

C'est la Solution « Centaure » qui a été retenue :

- Initiation pédagogique via une solution de formation e-learning (45 min par collaborateur),
- Formation sur 1/2 journée (éco conduite + volet sécurité routière) par groupe de 3 collaborateurs : Alternance d'ateliers de pratique sur route avec véhicule équipé (en 2 passages) et d'ateliers pédagogiques sur les lieux de travail.
- 2 étapes :
 - Un premier pilote avec 17 collaborateurs s'est déroulé lors du premier semestre 2014 et a permis de mesurer toute l'efficacité de la démarche
 - Lancement de la démarche sur l'ensemble des collaborateurs titulaires d'un véhicule de service/fonction (dernier trimestre 2014 et 1er semestre 2015) avec :
 - Mise en place d'une animation dans la durée les collaborateurs sur leur comportement au volant pour pérenniser la démarche ;
 - Communiquer régulièrement sur les règles de bonne conduite, les gestes responsables, l'entretien des véhicules, etc.

Cible = Près de 300 collaborateurs formés d'ici la fin du 1er trimestre 2015

Enfin, en matière de prévention des risques professionnels, des formations été déployées aussi bien au niveau des RPS en général, qu'au niveau de la gestion des incivilités au téléphone, qu'au niveau de la gestion du stress et des incivilités émanant du public.

En 2014, à Groupama Centre-Atlantique :

- 18 collaborateurs ont été formés aux RPS
- 21 collaborateurs ont été formés à la gestion des appels téléphoniques
- 18 managers ont été sensibilisés à la prévention et la gestion des éventuels problèmes liés au stress, au harcèlement, à la violence au travail et aux incivilités émanant du public.

En 2014 on recense au niveau de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique, 23 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 8,54 % et le taux de gravité est de 0,32 %. Sur ce même périmètre, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la MSA en 2014.

• Formation

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du Groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Compte tenu des évolutions en cours de la négociation interprofessionnelle et de la législation, la négociation engagée sur la formation professionnelle a été suspendue.

La formation professionnelle est considérée à Groupama Centre-Atlantique comme un véritable vecteur d'évolution professionnelle.

C'est pourquoi l'effort formation est depuis de nombreuses années largement au-dessus du taux préconisé de 2.3 % de la masse salariale par la branche assurance puisqu'il se situe entre 5 % et 6 %.

Pour Groupama Centre-Atlantique la formation doit concourir à :

- favoriser l'employabilité des salariés de l'Entreprise tout au long de leur vie professionnelle en leur donnant les moyens de faire évoluer leurs compétences et de construire leur projet professionnel,
- permettre de maintenir leurs compétences face aux évolutions économiques, technologiques et d'organisation par une anticipation et un accompagnement lié au changement,
- favoriser le développement économique et la compétitivité de l'Entreprise par la qualité du service rendu aux sociétaires.

Le plan de formation est construit en complète adéquation avec les orientations et les objectifs résultant notamment de la Planification Stratégique Opérationnelle (PSO).

Les actions de formation recensées dans le cadre du plan s'inscrivent en totalité dans les deux catégories d'action définies par la loi sur la Réforme de la Formation Professionnelle.

- Des actions d'adaptation au poste de travail (catégorie 1)
- Des actions de formation liées à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi (également de catégorie 1)
- Des actions de formation qui participent au développement des compétences (catégorie 2).

En parallèle nous nous appuyons sur la politique formation proposée et mise en œuvre par le Groupe, notamment avec l'Université Groupama qui met à disposition des entreprises des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation.

Groupama Centre-Atlantique possède son propre Centre de Formation à Niort animé par son Responsable et ses 6 collaborateurs Chargés de Formation et Formateurs sous la responsabilité du Responsable du Département Développement Ressources Internes et du Directeur des Ressources Humaines.

Le Service Formation peut faire appel à des formateurs occasionnels au sein de l'Entreprise qui ont été formés à la pédagogie formation.

Il peut également faire appel sur des domaines spécifiques à des prestataires externes.

En 2014, à Groupama Centre-Atlantique :

- 90 344 heures de formation ont été dispensées pour un volume de 7614 stagiaires.
- 1554 collaborateurs ont suivi au moins une formation durant l'année 2014.

• **Égalité de traitement**

Le Comité d'éthique Groupe, composé de deux directeurs généraux de caisses régionales, de deux membres de la direction générale de Groupama SA, ainsi que du directeur général et du directeur général délégué de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet de l'égalité des chances.

En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la Diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Sont visés tout particulièrement au sein de cet accord :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

L'engagement du groupe s'est poursuivi en 2011 avec la signature d'un avenant à l'accord relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances (14 octobre 2011). Il a pour principal objet :

- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

Les entreprises du Groupe ont également renforcé leurs engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'accords (ou de plans d'action) sur le contrat de génération, pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

La déclinaison de la politique diversité du Groupe est notamment relayée dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du Groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans d'action élaborés à ce sujet.

Un correspondant diversité de niveau Groupe désigné par la DRH Groupe met en œuvre la politique du Groupe en matière de prévention des discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité de traitement, en veillant à ce que ces thématiques soient communiquées et relayées en interne par les correspondants diversité des entreprises.

Il a pour mission notamment :

- d'assister les entreprises dans la mise en œuvre des actions,
- de s'assurer de la bonne appropriation et application de la politique du Groupe par les équipes RH des différentes entreprises et de communiquer les bonnes pratiques des entités du Groupe,
- de favoriser le développement d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés,
- d'assurer un rôle de médiation entre les responsables des entreprises et les salariés concernés ; il pourra être saisi de tout différend ayant un lien avec des propos, actes ou attitudes à caractère discriminatoire,
- de présenter au Comité de Groupe un bilan relatif à la mise en œuvre de l'accord au sein des entités, aux expérimentations réalisées ainsi que les bonnes pratiques recensées dans les différentes entreprises du Groupe.

Dans le cadre de l'application de l'accord, les entreprises ont développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

En tant qu'employeur socialement responsable, Groupama Centre-Atlantique comme le Groupe, inscrit ses actions de prévention contre les discriminations et de ses actions de promotion de la Diversité en cohérence avec les axes stratégiques prioritaires RSE.

Depuis 2013, Groupama Centre-Atlantique a choisi comme objectifs prioritaires parmi les 5 axes stratégiques du Groupe pour la période 2013/2015, l'axe Employeur Responsable avec l'objectif de poursuivre la lutte contre la discrimination.

Au sein de l'entreprise, le correspondant diversité, présent depuis 2009, décline la politique Diversité du Groupe et la relaie notamment auprès d'instances représentatives du personnel, du Comité élargi de la Diversité qui se réunit une fois par an et par les plans d'action élaborés. Il assiste et veille à l'application de la politique définie et peut assurer un rôle de médiation en cas de différend à caractère discriminatoire.

L'enjeu Diversité est intégré aux formations management à travers le module « Manager, l'essentiel en RH » créée en 2014 et suivi par les nouveaux managers car intégré dans leur parcours d'accompagnement. L'ensemble de l'encadrement RH a été formé sur la notion du handicap et l'accompagnement RH par le Cabinet Martin & Co le 10 octobre 2013.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En application de l'accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Avec 62 % (922/1487) de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2014, l'entreprise Groupama Centre-Atlantique considère la mixité comme un véritable atout. Afin de parvenir à cet objectif, l'entreprise Groupama Centre-Atlantique a mis en place un certain nombre d'actions, dont la signature le 29 mai 2012 d'un accord relatif à l'égalité Hommes/femmes. Les indicateurs de l'accord sont présentés au sein d'une commission de suivi annuelle avec un point d'étape sur la méthode de suppression des écarts de rémunération H/F.

Cet accord conclu pour une durée de 3 ans réaffirme l'attachement de l'entreprise au respect du principe de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes tant en ce qui concerne l'accès à l'emploi, la formation, la rémunération, l'évolution de carrière ou encore la recherche de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Parmi les mesures négociées, peuvent être soulignées les mesures novatrices suivantes :

- favoriser l'émergence des candidatures de femmes aux postes d'encadrement,
- prendre en charge des frais de garde des enfants pour les salariés en situation monoparentale qui suivent une formation sur un lieu éloigné de leur domicile,
- ou encore organiser le témoignage « retours d'expérience » de femmes encadrantes à destination de femmes potentiellement candidates à des postes d'encadrement.

- De plus, les parties se sont engagées à supprimer progressivement les disparités de salaire entre hommes et femmes à poste et compétence égale par la mise en place d'une méthode de calcul rigoureuse et un budget spécifiquement alloué.

Une commission de suivi se réunit annuellement afin de suivre l'avancement des actions menées dans le cadre de l'application de l'accord.

Ces actions ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2014, les femmes représentaient :

- 15,62 % des cadres;
- 84,38 % des non-cadres;
- 0 % des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2014 :

- la famille de métiers « administrative » compte 52,49 % de femmes;
- contre 47,51 % dans une famille de métiers « commercial »

Par ailleurs en 2014, 60,58 % des femmes ont obtenu une promotion.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe ainsi que Groupama Centre-Atlantique :

- Communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque et sur GALAXIE (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public);
- Renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, à laquelle le Groupe participe depuis 6 ans
- Site au partenariat signé le 18 novembre 2010 avec l'AGEFIPH pour favoriser, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, les offres d'emplois au niveau du Groupe, mais également au niveau de Groupama Centre-Atlantique sont systématiquement publiées sur le site internet de l'AGEFIPH
- Participation à la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEPH).

Depuis 2 ans, Groupama Centre-Atlantique a organisé également :

- Des actions de sensibilisation des collaborateurs sont régulièrement organisées : sur le handicap visuel sur le site de Niort le 5 avril 2013, sur le handicap visuel, auditif et moteur organisée sur le site de Châteauroux le 17 septembre 2013, diffusion d'une plaquette d'information remise aux salariés avec le bulletin du mois d'août 2013, conférence du SAMETH 79 sur le thème « Handicap et maintien dans l'emploi ».

Groupama Centre Atlantique a également participé comme chaque année à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées du 17 au 23 novembre 2014.

Actions Groupama Centre-Atlantique pour la semaine handicap 2014 :

- participation aux Rencontres « Emploi Handicap » à Bordeaux : entretien du référent handicap avec le maire de Bordeaux,
- participation au PEPESH (Parcours Employeurs et Personnes en situation de Handicap) : conseils et échanges avec des candidats, plaquette de sensibilisation envoyée par mail « Mieux se connaître pour mieux vivre ensemble »,
- animation théâtrale sur le handicap auditif et la langue des signes par la compagnie « Les singuliers associés » organisée sur le site de Limoges le 17 novembre 2014,
- exposition de montages photographiques et rencontre avec l'artiste Prosper Chantier le 19 novembre 2014 sur le site de Bordeaux,
- exposition de peintures acryliques de Coco Gallet sur le site d'Agen,
- exposition de peintures de Priscille Vincens sur le site de Niort.

Avec cette politique dynamique depuis plusieurs années, le taux moyen d'emploi n'a pas cessé d'augmenter passant de 1,65 % en 2009 à 4,61 % pour la déclaration faite en 2014 (DOETH exercice 2013). Sur l'ensemble des effectifs, 55 salariés sont en situation de handicap. Au cours de cet exercice, 8 salariés en situation de handicap ont été recrutés (2 en contrat à durée déterminée et 6 en intérim). Les chiffres 2014 : 2 en contrat à durée indéterminée, 9 en contrat à durée déterminée et 3 en intérim.

En région, le Correspondant Diversité est également le correspondant Handicap et relaye les objectifs poursuivis et suit le plan d'action triennal (2013-2015) en lien avec tous les acteurs de l'entreprise et la Commission handicap, destinataire d'un bilan annuel sur les actions de l'entreprise.

Maintien dans l'emploi des seniors

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de génération, 14 accords d'entreprise et 3 plans d'action ont été conclus en 2013 en prenant en compte les besoins, situations (pyramides des âges...) et perspectives stratégiques propres à chaque entreprise.

Groupama Centre-Atlantique a comme d'autres entreprises du Groupe renforcé ses engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'un accord relatif au contrat de génération du 19 septembre 2013 pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

Cet accord conclut pour 3 ans traite principalement :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors;
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités;
- l'anticipation de leur évolution de carrière;
- le développement de leurs compétences;
- l'aménagement de leur fin de carrière;
- la transmission de leur savoir.

L'entreprise Groupama Centre-Atlantique compte 26,91 % (430/1598) de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2014 dont :

- 67,90 % de non-cadres;
- 29,77 % de cadres;
- 2,33 % de cadres de direction.

Parmi cette même population :

- 29,77 % exercent une activité dans une famille de métiers commerciale;
- 70,23 % exercent une activité dans une famille de métiers « administrative »;

Dans l'objectif de maintenir le niveau d'emploi des seniors à Groupama Centre-Atlantique, plusieurs actions ont été mises en place :

- Pour l'insertion des jeunes de 26 ans et moins (portée à 30 ans et moins pour les salariés en situation de handicap) : les engagements principaux pris par l'entreprise portent notamment sur des objectifs de recrutement, des modalités spécifiques d'intégration et d'accompagnement dans l'entreprise telles que la mise en place d'un livret d'accueil, la désignation d'un ou plusieurs référents d'intégration des jeunes ou la réalisation d'un entretien de suivi.
- Transmission des savoirs et des compétences : les engagements pris par l'entreprise portent notamment sur le développement de l'intervention des salariés expérimentés lors des parcours de formation, la valorisation de la mission tutorale prévue par les dispositions de l'accord GPEC du 15 novembre 2011, ou la période de recouvrement lors d'un départ de salarié senior.
- Emploi des seniors (55 ans et +) : les engagements pris par l'entreprise portent notamment sur des objectifs chiffrés de recrutement, l'amélioration des conditions de travail et de prévention de la pénibilité pour l'adaptation et l'aménagement du poste de travail, l'entretien de deuxième partie de carrière au cours de l'année des 55 ans du salarié, une formation de préparation à la retraite pour les 58 ans ainsi que la mesure phare détaillée ci-après.
- Un aménagement des fins de carrière et transition entre activité et retraite : en fonction des possibilités du service, tout salarié de 58 ans et plus peut demander à bénéficier d'une baisse de son temps de travail à 90 %, qui prendra la forme d'une réduction du nombre de journées travaillées dans la semaine, avec maintien des cotisations retraites sur la base d'une durée de travail à temps plein (régime MSA ainsi que AGIRC-ARRCO). Pour ce maintien de droits, l'entreprise et le salarié prennent en charge les cotisations de retraite correspondantes, selon les règles de répartition en vigueur.

Bilan 2014 des actions du contrat de génération :

Nombre d'aménagements de poste de salariés seniors :

- 2013 : 18
- Au 30/09/2014 : 13

Nombre d'interventions de préventions auprès des salariés seniors :

- 2013 : 4
- Au 30/09/2014 : 7

Nombre d'entretiens de carrière :

- 2013 : 9
- Au 30/09/2014 : 26

Nombre de formations de préparation à la retraite :

- 2013 : 20
- Au 30/09/2014 : 6

Nombre de seniors de 58 ans en aménagement temps partiel à 90 %

- 2014 : 6

- Au 30.01.2015 : 7

• **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi**

Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT dans sa Charte Éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés.

• **Charte éthique groupe**

Élaborée par un groupe de travail dédié, la charte éthique Groupama a été présentée devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration, puis annexée au règlement intérieur des entreprises du Groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteur du travail, greffe du conseil des prud'hommes et affichage). Elle a de plus été diffusée à destination de l'ensemble des collaborateurs de Groupama Centre-Atlantique par mise en ligne sur l'intranet de l'entreprise.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du Groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du Groupe autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité, en définissant les engagements du Groupe en matière d'éthique, par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire. Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive.

La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an. En 2014, il s'est réuni les 18 mars et 18 novembre. Il lui a été présenté un point sur les principales tendances du reporting annuel RSE du Groupe. A été présenté également en Comité d'éthique un projet de charte éthique révisée, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et d'environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur : les valeurs, le devoir de conseil, la lutte contre la corruption et la fraude, la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe et la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE. La nouvelle version de la charte sera applicable à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui se déroulera en 2015.

Pour Groupama Centre-Atlantique, un Comité d'éthique, composé de 10 administrateurs de Fédération (1 par département) a été mise en place depuis le 1er octobre 2013. Il se réunit 1 fois par trimestre. En 2014, il s'est réuni les 31/01, 30/04, 01/07 et 30/10. Il a travaillé sur les sujets suivants : Écriture des procédures institutionnelles (fonctionnement de la Fédération départementale et des caisses locales) et le résultat des travaux est consigné dans un guide des procédures institutionnelles validé par le Conseil d'administration.

2.5 - Action en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR, de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons améliorer nos impacts directs en réduisant notamment nos émissions.

Ainsi, nous souhaitons poursuivre nos efforts et réduire nos émissions de CO2 et nos consommations de papier.

• **Politique générale en matière d'environnement**

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs de Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO2 et de nos déchets notamment DEEE, pilotée au niveau Groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients. Groupama Centre-Atlantique s'inscrit pleinement dans cette démarche et, outre les obligations réglementaires, accorde une importance toute particulière à l'amélioration de notre environnement futur.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de Groupama Centre-Atlantique sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la semaine du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Éco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement.

D'autres actions ponctuelles et régulières participent à cet objectif : telles que la formation à l'éco conduite des salariés

utilisant un véhicule de l'entreprise ou la mise à disposition d'un système de réservation automatisé de 33 véhicules en covoiturage.

En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur nos sites d'exploitation ou agences notamment avant travaux ou transactions (diagnostics amiante, plomb, gaz termites) ainsi que l'intégration de critères environnementaux (CO2) dans le choix des véhicules location longue durée.

Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental.

• Utilisation durable des ressources

Les activités de Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités.

Les activités de Groupama Centre-Atlantique ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités. En 2014, l'entreprise a consommé 13 492 m3 d'eau, soit 8 m3 par salariés en équivalent temps plein (base 1575 salariés en équivalent temps plein (ETP) au 31-10-2014), la consommation d'eau a diminué de 19.75 % entre 2013 et 2014 principalement dû à un changement de méthode de collecte des informations. En 2013 extrapolations à partir du compte de charge, en 2014 consommations réelles.

La consommation de papier de bureau atteint 55 tonnes en 2014, 100 % sont labellisés. La consommation de papier a donc diminué de 16.66 % entre 2013 et 2014 notamment grâce à la centralisation des impressions sur les photocopieurs et la suppression des imprimantes individuelles, les impressions recto verso noir et blanc programmées par défaut, ainsi qu'à une sensibilisation interne sur la responsabilisation de tous à travers chaque geste du quotidien.

La consommation de papier « documents marketing et techniques » augmente de 19 % (25 tonnes en 2014 contre 21 tonnes en 2013) liée aux actions commerciales plus nombreuses.

En 2014, la consommation d'énergie de Groupama Centre-Atlantique atteint 9 253 233 kWh répartis comme suit :

Électricité : 5 236 858 kWh ; Gaz 3 649 069 kWh et fioul 367 306 kWh soit 5875 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a donc baissé de 8.60 % entre 2013 et 2014, principalement en raison d'un hiver plus clément, mais pas seulement car des travaux visant à améliorer ce poste ont été réalisés : double vitrage et réfection toiture terrasse avec meilleur isolation d'un des bâtiments du site de Niort, installation d'automate permettant la gestion technique de l'énergie dans certaines agences. La consommation totale d'énergie rapportée par ETP a diminué de 9.43 %.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), Groupama et donc l'entreprise Groupama Centre-Atlantique ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Les consommations données ci-dessous concernent l'intégralité du périmètre Groupama Centre Atlantique (agences et sites de gestion). Détail des différentes consommations GCA :

	2013	2014
Consommation d'eau (m3)	16 813	13 492
Consommation d'eau par personne (m3/ETP)	11	8

	2013	2014
Consommation totale d'énergie (kWh)	10 048 574	9 253 233
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	6 429	5 875
Consommation d'électricité (kWh)	5 618 394	5 236 858
Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)	3 595	3 325
Consommation de gaz (kWh)	4 052 817	3 649 069
Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)	2 593	2 317
Consommation de fioul (kWh)	377 363	367 306
Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)	241	233

Détail des consommations de papier GCA :

	2013	2014
--	------	------

Consommation de papier de bureau (tonnes)	66	55
Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)	42	35
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	21	25

• Changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie RSE Groupe, Groupama a la volonté de réduire ses émissions de CO2. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier.

Pour Groupama Centre-Atlantique, il a été décidé pour le parc véhicule de l'entreprise :

un passage de la Clio 3 à la Clio 4 et le remplacement de la Mégane par cette dernière dans le parc auto en Location Longue Durée afin de contribuer à diminuer le rejet de CO2 par Km,

ainsi que la formation généralisée à la conduite écoresponsable.

Différentes actions sont également menées pour diminuer les rejets affectant l'environnement et notamment les commandes de fournitures et matériels sont regroupées pour limiter le fret d'approvisionnement.

Détail des différents types de déplacements professionnels GCA :

	2013	2014
Déplacements professionnels en avion (km)	19 944	21 690
Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)	13	14
Déplacements professionnels en train (km)	718 975	606 385
Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)	460	385
Déplacements professionnels en voiture (km)	13 937 655	13 014 291
Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)	8 917	8 263

Déplacements professionnels Km	01-11-12 au 31-10-13	01-11-13 au 31-10-14	Évolution
Train	718 975	606 385	-18,57 %
Avion	19 944	21 690	8,05 %
Véhicules détenus	13 022 168	12 135 218	-7,31 %
Véhicules non détenus	915 487	879 073	-4,14 %
Total	14 676 574	13 642 366	-7,58 %

En 2014, les émissions totales de CO2 atteignent 3391 tonnes équivalent CO2, soit 2.15 tonnes équivalent CO2 par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Émissions de CO2 pour la période de Reporting 2014 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel pour GCA :

Émissions directes – Scope 1 (TegCO2)	2013	2014
Émissions directes de CO2 liées aux chaudières à gaz	750	675
Émissions directes de CO2 liées aux chaudières à gaz par ETP	0.48	0.43
Émissions directes de CO2 liées aux chaudières à fioul	92	90
Émissions directes de CO2 liées aux chaudières à fioul par ETP	0.06	0.06

Émissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	2214	2063
Émissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP	1.42	1.31
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_01	3056	2828
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	1.96	1.80

Émissions indirectes – Scope 2 (TegCO2)	2013	2014
Émissions directes de CO2 liées à la consommation d'électricité	438	408
Émissions directes de CO2 liées à la consommation d'électricité par ETP	0.28	0.26
TOTAL DES ÉMISSIONS INDIRECTES GHG_02	438	408
TOTAL DES ÉMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0.28	0.26

Émissions autres – Scope 3 (TegCO2)	2013	2014
Émissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	156	149
Émissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP	0.10	0.09
Émissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en avion	2.53	2.75
Émissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en avion par ETP	0.0016	0.0017
Émissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en train	4.10	3.46
Émissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en train par ETP	0.0026	0.0022
TOTAL DES ÉMISSIONS INDIRECTES GHG_03	162.63	155.21
TOTAL DES ÉMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	0.1042	0.0939

Le total des émissions de CO2 par ETP a baissé de 7.26 % entre 2013 et 2014.

L'entreprise a une activité commerciale qui nécessite une importante flotte automobile, de nombreuses agences dispersées sur l'ensemble du territoire de GCA.

Les réductions d'émissions carbone proviennent essentiellement de :

- La réduction des grammages de 80 à 75 et consommations de papier (induisant une réduction du volume de déchets à traiter, et du nombre d'envois postaux à réaliser),
- La politique de dématérialisation (GED)
- Le renforcement de la performance énergétique (kW/m² - température, éclairage LED)

• Pollution et gestion des déchets

Les activités de service de Groupama ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du développement du tri sélectif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), l'entreprise Groupama Centre-Atlantique n'est pas concernée par la problématique de nuisances sonores.

• Protection de la biodiversité

Groupama est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. De plus, l'ensemble des forêts gérées par Groupama sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Plus globalement, nos politiques contribuent directement à la protection de la biodiversité avec la réduction des consommations de papier et des émissions de CO2.

2.6 - Relations avec les parties prenantes

• Sous-traitance et fournisseurs

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte interentreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du Groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Une Charte RSE Fournisseurs sera déployée complètement en 2015 pour l'ensemble des achats réalisés par le Groupe. Ces achats portent essentiellement sur trois pôles :

- informatique et télécommunications,
- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages...)
- moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants...)
- achats assurantiers.

Groupama Centre-Atlantique, pour le compte du Groupe, a en charge les négociations auprès des constructeurs automobiles. Un des paramètres de référencement est la limitation des émissions de CO_2 . Pour information sur 2015 les véhicules retenus sont la Clio Renault (82 g) et la Mégane Renault (90 g). Il est constaté sur le parc GCA une émission moyenne rejetée par km en nette régression =

2012 => 110 g CO_2 /km

2013 => 104 g CO_2 /km

2014 => 98 g CO_2 /km (données au 15/09/2014)

Groupama Centre-Atlantique a recours à la sous-traitance notamment pour les prestations ménages et l'accueil qui représente chaque année un total d'environ 880 K€ soit environ 0,6 % des frais généraux.

• Autres parties prenantes

Le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelque 3300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu — sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. — auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, Groupama participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Institut des Responsables du Reporting RSE, Club Finance de l'Orse, Agrion. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « Asset Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), membre du bureau de la Commission ISR de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable), et membre exécutif de l'EUROSIF.

Représentants des sociétaires, les élus de Groupama Centre Atlantique sont très investis dans la vie de leur territoire (membre d'association ou titulaires d'un mandat) et participent au développement de leurs Caisses Locales en organisant des actions au profit des sociétaires et prospects. En 2014, on compte 3247 élus sur notre territoire.

Des journées formations pour chaque nouvel élu (au niveau régional et départemental) sont organisées chaque année, aux niveaux régional et départemental. En 2014, 85 administrateurs régionaux et départementaux de Groupama Centre Atlantique ont suivi une formation sur le thème « Solvabilité II » et 21 administrateurs régionaux ont suivi une formation « Business Game ». Des supports d'information sont mis à leur disposition sous l'Extranet des élus. Des réunions à thème, pour sensibiliser nos élus à leur rôle et responsabilité, sont également mises en place.

Chaque année, l'Assemblée générale de la Caisse locale constitue un rendez-vous privilégié avec le sociétariat. Elle est le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires et favorise le dialogue et l'écoute.

Groupama Centre-Atlantique renouvelle périodiquement l'organisation et l'animation de ses Assemblées pour satisfaire les besoins de nos sociétaires en termes de qualité, accessibilité et adaptation de nos produits et services par des thèmes et débats proches de leurs préoccupations. En 2014, le thème traitait des événements climatiques et de l'assurance.

Ainsi, plus de 352 000 sociétaires de Groupama Centre-Atlantique sont invités à participer chaque année aux Assemblées générales de nos 255 caisses locales présentes sur les 11 départements de notre territoire, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. Le taux de participation pour 2014 est de 4,6 % soit plus de 16 000 sociétaires.

En 2014, les modifications statutaires opérées à Groupama Centre-Atlantique et l'élection d'un nouveau Conseil d'administration composé de 22 membres concourent au renforcement d'une démarche plus participative et active des élus en intégrant les complémentarités entre les différents niveaux de la gouvernance délibérative.

Par ailleurs, Groupama Centre-Atlantique a initié en 2014 une démarche intitulée « Toujours là pour vous l'amélioration de la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie en intégrant une démarche, une organisation et la mesure de la qualité de la relation client ainsi que la mise en œuvre de dispositifs d'écoute des clients à travers une enquête généraliste annuelle et des enquêtes par expérience client au fil de l'eau : demandes clients, souscriptions, réclamations et enquêtes après sinistres automobiles et dommages aux biens.

En 2014, 14 363 sociétaires ont ainsi participé à des enquêtes à chaud pour donner leur avis (2104 sinistres auto, 1463 sinistres DAB, 7072 demandes, 335 réclamations et 3389 pour les souscriptions).

Parallèlement, 1598 collaborateurs étaient invités à donner leur avis sur leur perception de la situation du Groupe et de leur entreprise : 74 % des effectifs se sont exprimés.

Groupama Centre-Atlantique entretient également depuis plusieurs années des partenariats avec différentes écoles et établissements d'enseignement pour favoriser la promotion de l'image de l'entreprise sur le territoire local et attirer de futurs candidats à l'emploi en passant par l'apprentissage ou l'alternance dans différents domaines, à l'université ou grandes écoles ou par la présence de professionnels RH dans des salons ou forums de recrutement spécialisés.

Enfin, Groupama Centre-Atlantique soutient également des écoles et lycées professionnels en lien à différents domaines du risque : routiers, santé, et risques domestiques, risques financiers, risques environnementaux.

2.7 - Loyauté des pratiques

• Conformité

Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

• Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place.

La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, Reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie : épargne; la mise en place d'un outil de profilage; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

Groupama adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des droits de l'Homme, aux principes de l'organisation internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

À Groupama Centre-Atlantique, un Correspondant Relais Informatique et Liberté a été nommé dans le prolongement de la création de la fonction CIL du Groupe en 2007.

Ses missions visent notamment :

- à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur afin de garantir la conformité aux réglementations

en la matière,

- à diffuser la culture informatique et libertés (code de bonne conduite, recommandations, formation E-learning Informatique et Libertés,...),
- à gérer les droits d'accès, d'opposition.

3 - Table de concordance et méthodologie

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Centre-Atlantique présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1 - Informations sociales :

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Partie 2.4 du rapport RSE
Les embauches et les licenciements	Partie 2.4 du rapport RSE
Les rémunérations et leur évolution	Partie 2.4 du rapport RSE
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	Partie 2.4 du rapport RSE
Absentéisme	Partie 2.4 du rapport RSE
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Partie 2.4 du rapport RSE
Le bilan des accords collectifs	Partie 2.4 du rapport RSE
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Partie 2.4 du rapport RSE
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Partie 2.4 du rapport RSE
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Partie 2.4 du rapport RSE
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Partie 2.4 du rapport RSE
Le nombre total d'heures de formation	Partie 2.4 du rapport RSE
Diversité et égalité des chances/égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	Partie 2.4 du rapport RSE
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partie 2.4 du rapport RSE
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Partie 2.4 du rapport RSE
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Partie 2.4 du rapport RSE
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Partie 2.4 du rapport RSE
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Partie 2.4 du rapport RSE
À l'abolition effective du travail des enfants	Partie 2.4 du rapport RSE

3.2 - Informations environnementales :

Politique générale en matière d'environnement :

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Partie 2.5 du rapport RSE
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Partie 2.5 du rapport RSE
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Partie 2.5 du rapport RSE
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Partie 2.5 du rapport RSE
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Partie 2.5 du rapport RSE
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Partie 2.5 du rapport RSE
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Partie 2.5 du rapport RSE
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Partie 2.5 du rapport RSE
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Partie 2.5 du rapport RSE
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Partie 2.5 du rapport RSE
L'utilisation des sols	Partie 2.5 du rapport RSE
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	Partie 2.5 du rapport RSE
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Partie 2.5 du rapport RSE
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Partie 2.5 du rapport RSE

3.3 - Informations sociétales :

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Partie 2.3 du rapport RSE
Sur les populations riveraines ou locales	Partie 2.3 du rapport RSE
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Parties 2.3 et 2.6 du rapport RSE
Les actions de partenariat ou de mécénat	Parties 2.2 et 2.3 du rapport RSE
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Partie 2.6 du rapport RSE
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Partie 2.6 du rapport RSE
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	Parties 2.4 et 2.7 du rapport RSE
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Partie 2.1 du rapport RSE
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Parties 2.4 et 2.7 du rapport RSE

3.4 - Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains

indicateurs.

• Collecte des données

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Centre-Atlantique, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes des services Ressources Humaines pour les indicateurs sociaux, logistique pour les indicateurs environnementaux et service institutionnel et métier pour les indicateurs sociétaux.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans le rapport RSE, lui-même intégré dans le rapport statutaire, ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO2 sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE/Fondation Groupama pour la santé.

La collecte des indicateurs sociétaux et sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mit à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1er novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014 dans le cas présent, sauf pour les formations à la conduite des Centres CENTAURE.

Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

• Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales

- Taux d'absentéisme en France = nombre de jours d'absence (cdd & cdi en ouvrés)/[(effectif moyen mensuel cdi & cdd)*(nombre de jours ouvrés — 25 congés payés)]

- Taux de fréquence des accidents = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 000/heures théoriques travaillées annuelles

- Taux de gravité des accidents = jours perdus (ouvrés) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 /heures théoriques travaillées annuelles

Pour ces deux indicateurs, les heures annuelles théoriques travaillées par entreprise = durée théorique mensuelle * 12 mois
* effectif moyen cdi & cdd de l'année

